

Commission de l'Enseignement supérieur, de  
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,  
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse,  
de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la  
Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

---

20 AVRIL 2021

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 20 AVRIL 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (article 82 du règlement)</b>	<b>7</b>
1.1	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Recherche de familles d'accueil».....	7
1.2	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Équipes mobiles d'accompagnement (EMA)».....	8
1.3	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Lenteur dans les suivis des dossiers de placement par les services de la protection de la jeunesse (SPJ) dans les homes permanents».....	9
1.4	Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Constat de Vie féminine sur les dysfonctionnements relatifs à la prise en charge des violences intrafamiliales dans les services de protection et d'aide à la jeunesse».....	10
1.5	Question de M. Laurent Heyvaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Évaluation du guichet unique pour les victimes des attentats».....	12
1.6	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV)».....	12
1.7	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rôle des organismes de jeunesse dans la détection des cas de maltraitance».....	13
1.8	Question de M. Michel Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Concertation avec le secteur de la jeunesse».....	15
1.9	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Conséquences des mesures adoptées par le Comité de concertation sur les jeunes et les secteurs de la jeunesse».....	16
1.10	Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien direct aux clubs sportifs et à la formation».....	18
1.11	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Maintien du label et des subsides pour les clubs de football amateurs».....	18

1.12	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Label ACFF (Association des clubs francophones de football)» .....	18
1.13	Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Quel rôle joue la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le stade Roi Baudouin?» .....	21
1.14	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Chargés de protection des enfants dans le sport» .....	22
1.15	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Stages sportifs durant les vacances de Pâques» .....	24
1.16	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Bilan et perspectives pour les stages sportifs et de jeunesse» .....	24
1.17	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Bilan des activités scouts/stages des vacances de printemps» .....	24
1.18	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Pratique du VTT dans nos forêts» .....	26
1.19	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Possible disparition de l' Athletic Quaregnon-Wasmuël» .....	27
1.20	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Organisation de tournois pour les associations sportives» .....	27
1.21	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Collaboration de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la réussite du plan wallon de sauvetage du sport» .....	28
1.22	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Concilier Coupe du Monde de football et respect des droits humains» .....	30

- 1.23 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Financement de projets sportifs innovants: les exemples du Make me run et des dossards à puce» ..... 31
- 1.24 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Liquidation des aides sportives d'urgence après le troisième lockdown décidé»..... 32
- 1.25 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mesures anti-Covid-19: autorisation ou non du padel» ..... 34
- 1.26 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Promotion du badminton par la Fédération Wallonie-Bruxelles» ..... 35
- 1.27 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Promotion du hockey en Fédération Wallonie-Bruxelles» ..... 36
- 1.28 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Tensions ou apaisements au sein de la Fédération de judo» ..... 37
- 1.29 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Concurrence entre la Ligue handisport francophone (LHF) et la Fédération multisports adaptés (FéMA)» ..... 38
- 1.30 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Discrimination dans le football amateur» ..... 39
- 1.31 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Nouvelles pratiques sportives induites par la Covid-19 et sensibilisation des néo-sportifs»..... 40
- 1.32 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Répartition du refinancement de l'enseignement supérieur» ..... 41
- 1.33 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Présidence de plein exercice de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)» ..... 42
- 1.34 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Retour de l'enseignement supérieur en code rouge» ..... 43

1.35	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rebasculement de l'enseignement supérieur en code rouge» .....	43
1.36	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Retour en distanciel dans l'enseignement supérieur et conséquences sur les étudiants» .....	43
1.37	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Dispositif RÉINSERT dans le cadre de la crise de la Covid-19» .....	46
1.38	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Décrochage en enseignement de promotion sociale» .....	47
1.39	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Formation des imams en Fédération Wallonie-Bruxelles (suivi)» .....	49
1.40	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Dispense de versement du précompte professionnel pour les hautes écoles» .....	50
1.41	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Date de remise des travaux de fin d'études (TFE) en seconde session à la Haute École Galilée» .....	51
1.42	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Inclusion des personnes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	52
1.43	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation psychologique des étudiants dans l'enseignement supérieur» .....	53
1.44	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats de l'enquête interuniversitaire sur les impacts de la crise sur les étudiants francophones» .....	53
1.45	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Enquête auprès de 23 000 étudiants sur l'enseignement supérieur» .....	53

1.46	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Folklore complice dénoncé par la communauté étudiante».....	57
1.47	Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mandat de la nouvelle direction de la Haute École Lucia de Brouckère (HELDB)».....	59
1.48	Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Vaccination des stagiaires» .....	60
1.49	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Évolutions et révision de la réglementation du système d'allocations d'étude dans l'enseignement secondaire» .....	60
1.50	Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Introduction de quotas de femmes au sein des commissions scientifiques de sélection afin de promouvoir l'égalité des chances» .....	62
1.51	Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Site de l'Abbaye de La Cambre entièrement dédié à l'enseignement supérieur des arts» .....	63
1.52	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mise à disposition, par les communes, d'espaces de travail avec connexion» .....	64

## 2 Ordre des travaux

**Présidence de M. Hervé Cornillie.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 9h40.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

**1 Questions orales (article 82 du règlement)**

**1.1 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Recherche de familles d’accueil»**

**Mme Alda Greoli (cdH).** – La version 2020 du site internet «*Les Chiffres clés de la Fédération Wallonie-Bruxelles*» indique que 3 479 jeunes sont hébergés en famille d’accueil. Le chiffre paraît considérable, mais il convient de le relativiser. Près de 42 000 enfants ou jeunes sont pris en charge par les services de l’aide à la jeunesse, et seule une maigre partie d’entre eux sont éloignés de leur famille. La procédure est explicitement hiérarchisée et la priorité est toujours de laisser les enfants et les jeunes adolescents dans leur famille.

Il n’empêche que le rôle des familles d’accueil est essentiel dans l’accompagnement de ces enfants. Si leur mission peut paraître simple, il n’en est rien dans les faits. Ces familles s’engagent profondément pour offrir un cadre familial stable et sécurisant à des enfants dont les parents biologiques se trouvent, pour un temps plus ou moins long, dans l’incapacité d’assurer leur éducation au quotidien.

Tout le monde ne se sent pas capable d’assumer ce rôle. Si bon nombre de familles se portent candidates pour accueillir des enfants, elles ne sont finalement que très peu à aller jusqu’au bout du processus. Dès lors, les services d’accompagnement en accueil familial soulignent un large manque de familles d’accueil. Les demandes d’urgence, à moyen ou long terme, sont encore très nombreuses.

Madame la Ministre, j’aimerais que vous fassiez le point sur la politique et les outils de la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne l’encouragement des familles d’accueil. La nouvelle plateforme [www.familiedaccueil.be](http://www.familiedaccueil.be) remplit-elle ses promesses? Votre administration a-t-elle été sollicitée pour l’évaluer? Si oui, où en est cette évaluation? À ce jour, combien de familles sont-elles inscrites dans un processus d’information ou de formation pour devenir des familles d’accueil?

La crise sanitaire a-t-elle eu une incidence sur l’engagement de ces familles?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En croisant les chiffres de l’administration avec ceux de la Fédération des services de placement familial (FSPF), le nombre d’enfants en attente d’une famille d’accueil oscille actuellement entre 300 et 600. La nouvelle plateforme de sensibilisation [www.familiedaccueil.be](http://www.familiedaccueil.be) est un succès, puisque les services d’accompagnement ont reçu de très nombreuses demandes d’information. La FSPF, qui est à l’initiative de cette campagne, constate une augmentation de 45 % des demandes d’information depuis le lancement de la plateforme le 20 novembre 2020. Cette dernière a déjà reçu 23 000 visites et plus de 2 000 personnes sont abonnées à sa page Facebook.

Au 31 décembre 2020, 104 familles d’accueil ont été sélectionnées par 16 services affiliés à la FSPF: 24 familles ont été sélectionnées pour de l’accueil d’urgence, 12 pour de l’accueil de court terme et 68 pour de l’accueil de moyen ou long terme. À la même date, 190 candidatures étaient toujours à l’étude, contre 30 à la fin de l’année 2019. Cette augmentation illustre l’efficacité de la campagne lancée en novembre dernier.

Certes, toutes les candidatures n’aboutiront pas. Un projet d’accueil familial a des effets de longue durée sur la famille et l’enfant. La décision de s’engager dans un tel projet ne peut être prise sous le coup de l’émotion. Elle doit être longuement mûrie, au long d’un processus d’information et de sélection. L’objectif est d’offrir une famille à un enfant, et non un enfant à une famille. Plusieurs familles renoncent à leur projet au cours du processus de sélection, tandis que d’autres ne sont finalement pas retenues.

La mutualisation des moyens financiers consacrés à la promotion des services affiliés à la Fédération Wallonie-Bruxelles et l’accompagnement par une agence de communication ont permis de professionnaliser la campagne de sensibilisation. Le développement d’un nouvel outil de communication plus performant en est la concrétisation. Cette initiative a permis de toucher un panel de familles plus diversifié.

La FSPF a constaté que la crise sanitaire n’a en rien influencé le recrutement des familles d’accueil. Au contraire, ce contexte semble même avoir sensibilisé nos concitoyens à la solidarité, et certains ont vu l’accueil familial comme une forme d’acte solidaire. À court terme, la FSPF ne prévoit pas de lancer de nouvelles campagnes de promotion. Elle souhaite assurer dans de bonnes conditions l’accompagnement et la sélection des

familles candidates et permettre l'entrée en famille des enfants en attente. Une nouvelle campagne, plus large, pourrait être envisagée à la fin de l'année 2021.

Pour votre information, un service de placement familial affilié à une autre fédération organise des séances en direct sur Facebook. Ces séances réunissent environ 200 participants et peuvent être revues à tout moment. L'objectif est d'aller à la rencontre des candidats potentiels par le biais des réseaux sociaux. Touchant près de 5 000 abonnés, ces séances en direct ont rapporté une vingtaine de candidatures à ce seul service, pour de l'accueil d'urgence ou de moyen et long termes. Cette nouvelle méthode de communication nécessite très peu de moyens financiers, et rapporte des résultats tout à fait satisfaisants.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Madame la Ministre, notre échange permet de dégager plusieurs constats. Premièrement, la sensibilisation et l'information ne doivent jamais s'arrêter. Je peux comprendre la volonté de la FSPF de suspendre la campagne d'information pour mieux accompagner les familles candidates, mais il faudra reprendre les opérations de sensibilisation par la suite. Deuxièmement, le début de votre réponse m'a interpellé. Selon les chiffres, entre 300 et 600 enfants sont actuellement en attente. L'écart entre ces deux nombres m'étonne fortement; on passe du simple au double. Or, chaque enfant qui attend, c'est un de trop. Pour le reste, votre réponse illustre que la dynamique des services sur le terrain porte ses fruits.

**1.2 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Équipes mobiles d'accompagnement (EMA)»**

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse renforce les mesures alternatives au placement en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) pour les mineurs ayant commis un fait qualifié infraction (FQI). Dans ce cadre, les sections d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation (SAMIO) et les équipes d'accompagnement post-institutionnel (API) ont été fusionnées pour former des équipes mobiles d'accompagnement (EMA). Désormais, pour une période déterminée, le tribunal de la jeunesse peut décider d'une mesure d'intervention éducative pour le jeune dans son milieu de vie, encadrée par une EMA. Ces structures doivent notamment permettre une meilleure

prise en charge des mineurs poursuivis pour une infraction, en proposant des solutions alternatives aux placements en IPPJ.

Les EMA appliquent les mesures décidées par le juge de la jeunesse selon les deux optiques suivantes: une mesure d'investigation et d'évaluation d'une durée de quinze jours pour informer le magistrat sur les possibilités de maintien du jeune au sein de son milieu de vie et une mesure d'accompagnement dans le milieu de vie d'une durée de trois mois renouvelable. Madame la Ministre, dans le contexte actuel et en tenant compte de la création encore récente de ces équipes, à savoir le 1<sup>er</sup> janvier 2019, je souhaiterais vous entendre sur le travail de ces EMA.

Deux ans après leur création et sachant que 2020 a été une année assez chahutée et chaotique, quel est le bilan à tirer de l'installation de ces équipes? Quel type d'accompagnement a-t-il été réalisé dans le contexte sanitaire actuel marqué par la Covid-19? Quel regard portent les juges de la jeunesse sur ces nouveaux intervenants dans le champ des mesures disponibles? Comment notre Fédération a-t-elle travaillé avec les magistrats pour leur exposer cette réforme? Quel est désormais le nombre de places disponibles au sein de ces sept EMA? En novembre 2019, une évaluation était en cours. Qu'en est-il aujourd'hui?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La fusion des API et des SAMIO au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a abouti à la création des EMA, dont l'identité propre est aujourd'hui reconnue et confirmée. Les EMA sont au nombre de huit et effectuent chacune deux types de missions: d'une part, une mission d'accompagnement d'une durée de trois mois, éventuellement renouvelable trois fois et qui peut être exécutée soit de manière préventive soit après un placement en institution publique; d'autre part, une mission d'investigation et d'évaluation d'une durée de trois semaines calendrier.

Un premier rapport statistique annuel portant sur les prises en charge en EMA en 2019 a été rédigé et publié, et un second rapport relatif à l'année 2020 est en cours de rédaction. La comparaison entre 2019 et 2020 doit cependant tenir compte du contexte particulier de la crise sanitaire durant l'année 2020. En effet, l'évolution de la situation sanitaire et les mesures édictées lors des différentes réunions du Comité de concertation ont contraint mon administration à élaborer un plan de fonctionnement spécifique pour les EMA. Ce plan vise à concilier la qualité de prise en charge des jeunes suivis par les EMA et les mesures de précaution sanitaires visant à préserver la santé des jeunes, des intervenants et de leurs proches. La mise en œuvre intégrale du projet éducatif des EMA est prévue dans les limites des dispositions

sanitaires imposées. À ce jour, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021, le plan de fonctionnement des EMA privilégie les contacts avec les jeunes et les familles par visioconférence ou tout autre moyen de communication, ou en organisant les rencontres en extérieur avec quatre personnes maximum.

En cas de nécessité, pour les nouvelles prises en charge, les rencontres peuvent être organisées au sein des locaux d'entretien ou en famille uniquement en cas d'urgence. Le respect des gestes barrières, des distanciations sociales et du port du masque est obligatoire tant pour le jeune que pour le personnel.

Les retours des magistrats sur la mise en place et le fonctionnement des EMA sont positifs. Les juges de la jeunesse relèvent la bonne collaboration avec les EMA et mettent en avant le travail efficace réalisé sur le terrain. Le recours régulier aux EMA démontre une certaine satisfaction par rapport à cette mesure d'accompagnement. Mon administration constate que la mesure d'accompagnement du jeune dans son milieu de vie est particulièrement utilisée par les juges de la jeunesse bruxellois. Une évaluation des besoins spécifiques à cet arrondissement judiciaire est d'ailleurs en cours.

Aujourd'hui, la capacité actuelle de prise en charge au sein des EMA représente un total de 324 prises en charge en accompagnement et de 25 missions d'investigation et d'évaluation. Les trois EMA de Bruxelles disposent d'une capacité de 132 prises en charge en accompagnement et de 9 prises en charge d'investigation et d'évaluation.

L'EMA de Nivelles-Charleroi dispose d'une capacité de 56 prises en charge «accompagnement» et de 4 prises en charge «investigation et évaluation»; celle de Mons-Tournai de 44 prises en charge «accompagnement» et de 4 prises en charge «investigation et évaluation»; celle de Liège-Verviers de 48 prises en charge «accompagnement» et de 4 prises en charge «investigation et évaluation»; celle de Namur-Dinant-Huy de 24 prises en charge «accompagnement» et de 2 prises en charge «investigation et évaluation». Enfin, l'EMA d'Arlon-Marche-Neufchâteau dispose d'une capacité de 20 prises en charge «accompagnement» et de 2 prises en charge «investigation et évaluation». À Bruxelles, la capacité de 132 prises en charge sera honorée dans son intégralité dès le mois de mai 2021, à la suite de l'engagement des trois derniers agents.

Les magistrats sont informés et impliqués dans les différentes étapes de la mise en œuvre de la réforme globale du secteur. Ils participent à des séances d'information et reçoivent diverses communications dans le cadre de la commission «Mesures faits qualifiés infraction», du groupe de travail lié à la modification des projets éducatifs des IPPJ, etc. Les magistrats du secteur de la jeunesse sont également représentés dans le comité du projet éducatif des EMA.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse particulièrement complète et utile. J'examinerai en détail les chiffres que vous avez cités afin d'en tirer moi-même des conclusions. Je lirai avec grand intérêt le rapport de 2020 que les services déposeront sous peu.

**1.3 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Lenteur dans les suivis des dossiers de placement par les services de la protection de la jeunesse (SPJ) dans les homes permanents»**

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Il me revient que le suivi administratif des dossiers de placement d'enfants dans les homes permanents n'est pas toujours optimal. Si les retards sont souvent vite résorbés dans la plupart des services de la protection de la jeunesse (SPJ), il arrive que les courriels et appels téléphoniques restent malheureusement sans réponse. Cette absence de suivi entraîne inévitablement des conséquences en cascade, d'autant plus lorsque cela concerne des notifications de dossiers des mesures de placement dans le logiciel IMAJ (interventions et mesures d'aide aux jeunes).

Lorsque les notifications ne sont pas encodées, aucun remboursement de factures n'est effectué vers les homes permanents et rien ne garantit que la direction de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) ait connaissance du dossier. Madame la Ministre, pouvez-vous nous informer sur le suivi apporté dans la gestion des dossiers de placement des jeunes dans les homes permanents? Des SPJ sont-ils plus à la traîne dans le traitement des dossiers que d'autres et, dans l'affirmative, pourquoi? Qu'en est-il des relations entre les cinq homes permanents et les SPJ?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Permettez-moi de vous rassurer: il n'existe bien sûr aucune différence de traitement dans la gestion des dossiers des enfants hébergés en homes permanents et des autres enfants pris en charge par un SPJ. Les dispositions du livre 4 du décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention de l'Aide et de la protection de la Jeunesse s'appliquent à tout enfant dont la santé et la sécurité sont compromises par son comportement,

voire celui de sa famille ou de ses proches, mais aussi aux personnes qui éprouvent des difficultés dans l'exécution de leurs obligations parentales au point de mettre gravement en danger leur enfant.

Ce n'est pas le type de prise en charge qui guide le SPJ dans le suivi des jeunes, mais l'intérêt du jeune lui-même. La réglementation prévoit que la section administrative des SPJ dispose d'un délai de notification de prise en charge de dix jours, à dater de la notification de la décision aux personnes intéressées. Étant pleinement conscients de l'importance de l'encodage de la notification dans le logiciel IMAJ, la plupart des services résorbent rapidement les retards afin d'assurer les prestations financières engagées par l'AGAJ. Un retard constaté dans l'encodage peut s'expliquer par un manque temporaire d'effectifs au sein des services, par exemple en raison d'une absence pour cause de maladie, d'une procédure de remplacement en cours ou d'une mise en quarantaine.

En outre, les services sont soumis au respect des dispositions de la circulaire du 24 février 2020 relative aux instructions d'encodage dans le cadre dudit décret du 18 janvier 2018. Les services de l'inspection relatifs aux services d'aide à la jeunesse (SAJ) et aux SPJ veillent à la bonne mise en œuvre des procédures lors de leur inspection annuelle. Par ailleurs, au cours de ces derniers mois, la situation sanitaire a nécessité, notamment dans la section administrative des services, une réorganisation massive des tâches, ainsi qu'une importante mobilisation des ressources matérielles pour permettre aux agents d'effectuer leurs missions en télétravail. Cela a effectivement pu engendrer des retards au niveau de l'encodage et des notifications administratives. Toutefois, tous les services sont parvenus à s'adapter à cette situation inédite et à fonctionner de manière optimale afin de résorber les éventuels retards rencontrés.

Dès lors, je peux vous assurer de la bonne collaboration qui existe entre les cinq homes permanents, d'une part, et les SAJ et les SPJ d'autre part. En général, ces deux types de services sont soucieux d'entretenir des relations basées sur le respect et la confiance à l'égard des structures avec lesquelles ils sont amenés à collaborer: home permanent, service résidentiel général ou encore service d'accompagnement aux familles. Dans ce cadre, ils veillent à organiser des rencontres régulières qui sont l'occasion de mener des échanges constructifs. Les difficultés auxquelles nous faisons face depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent ne mettent pas à mal cette relation, bien au contraire: une étroite collaboration s'est nouée entre les services de l'AGAJ et les services de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) qui se coordonnent dès que nécessaire pour s'assurer que chaque enfant bénéficie de la meilleure solution d'hébergement.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse rassu-

rante quant aux supposées différences de traitement entre les enfants placés par les SAJ, les SPJ et les autres. Concernant les dix jours de délai à dater de la décision de notification, je suis assez sceptique. En effet, les acteurs de terrain rencontreraient des problèmes avec certains services administratifs beaucoup plus lents que d'autres. J'espère que les choses s'arrangeront très rapidement, car les homes permanents ne peuvent pas investir à fonds perdu pour ces enfants alors que leur trésorerie est fragilisée par ces retards administratifs.

**1.4 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Constat de Vie féminine sur les dysfonctionnements relatifs à la prise en charge des violences intrafamiliales dans les services de protection et d'aide à la jeunesse»**

**M. Mourad Sahli (PS).** – Les violences intrafamiliales touchant directement ou indirectement les enfants sont une réalité dans la population belge. En témoigne le drame survenu ces derniers jours à Rochefort. Les professionnels et acteurs de terrain, comme les équipes SOS enfants, «s'alarment et dénoncent ce phénomène en hausse ainsi que le manque de moyens déployés pour la prise en charge des victimes». Ils pointent du doigt «un manque de moyens qui met la Belgique en opposition avec ces [sic] engagements nationaux et internationaux» en ce qui concerne la protection des enfants et le respect de leurs droits.

Vie féminine est un mouvement de femmes wallonnes et bruxelloises qui lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations qui touchent les femmes. Cette association s'inquiète de la relation que les femmes entretiennent avec les services de la protection de la jeunesse (SPJ) et les services d'aide à la jeunesse (SAJ). Par ailleurs, des collectifs engagés sur le sujet, ainsi que de nombreux témoignages, révèlent les difficultés rencontrées par les femmes au sein de ces services, notamment en ce qui concerne la prise en charge des violences conjugales et intrafamiliales. Le mouvement dénonce la «non-prise en compte des vécus particuliers des mamans [...], la méconnaissance du mécanisme des violences faites aux femmes, voire le déni de ces violences de la part de ces institutions».

Concernant les SAJ et les SPJ, la coordinatrice nationale de l'association met en lumière des dysfonctionnements qui relèvent de deux ordres.

Premièrement, elle dénonce des problèmes d'écoute, notamment au niveau des services de première ligne. Selon elle, ces dysfonctionnements seraient liés à un manque de formation des intervenants pour comprendre les mécanismes des violences intrafamiliales et à un manque d'effectifs, de sorte que les procédures ne sont pas respectées et appliquées de manière optimale. Deuxièmement, la coordinatrice nationale de l'association déplore le fait que, trop souvent, les juges de la jeunesse décident de placer temporairement l'enfant lorsqu'un climat familial fragile est déclaré ou à la suite d'une enquête relative à des violences intrafamiliales.

La Fédération Wallonie-Bruxelles porte une attention particulière à la situation des femmes et des enfants. C'est d'autant plus le cas en ces temps de confinement où une recrudescence des violences intrafamiliales a été constatée. Dans ce contexte, toute action qui vise à lutter contre ce phénomène et à accompagner les familles doit être encouragée et menée de manière efficace et réfléchie. Par conséquent, les SAJ et SPJ devraient permettre un accompagnement optimal et complet des victimes afin que les mères et les enfants puissent vivre au quotidien dans une société qui les écoute, les entend et les défend.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance du constat alarmant réalisé par l'association Vie féminine sur certains dysfonctionnements des SAJ et SPJ? De même, une sensibilisation des institutions ainsi que des acteurs de terrain sur les violences intrafamiliales et la prise en charge des familles est-elle actuellement prévue afin d'encourager les pratiques institutionnelles favorisant une écoute, un accueil et un accompagnement efficaces qui ne tombent pas dans l'écueil du jugement? Que ressort-il des discussions qui avaient été initiées par votre prédécesseur avec le procureur général de Liège sur la coopération ponctuelle, au cas par cas, entre le parquet, la police et les services d'assistance dans l'approche des violences intrafamiliales et de la maltraitance des enfants? Sauf erreur de ma part, des projets pilotes du *Family Justice Center* (FJC) wallon ont été développés en province et à la ville de Namur. Quelle est l'implication de vos services dans ces projets?

(M. Nicolas Tzanetatos, président, prend la présidence)

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je vous confirme que la problématique des violences intrafamiliales est bien au cœur des préoccupations de nos SAJ ainsi que de nos SPJ et, plus largement, du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un combat que nous devons mener tous les jours sans relâche.

Mon administration et moi-même avons par ailleurs bien pris connaissance de l'article de *«La Dernière Heure»* de ce 29 mars intitulé *«Les femmes battues ne sont pas encore suffisamment crues»*. Comme énoncé dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), nous avons bien pour ambition de mener une politique efficace et coordonnée de lutte contre les violences à l'égard des femmes, qui passe par des mesures urgentes, en conformité avec les exigences de la Convention d'Istanbul et en lien avec les recommandations du rapport alternatif de la société civile.

La sensibilisation et la formation des institutions et des acteurs de terrain constituent un enjeu incontournable que je partage avec mon administration, tant au niveau de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) qu'au niveau de l'Administration générale des maisons de justice (AGMJ). C'est pourquoi nous déployons actuellement un dispositif permettant d'assurer la formation des professionnels de l'aide à la jeunesse et des maisons de justice aux violences à l'égard des femmes et au processus qui peut conduire à des formes d'emprise et de domination conjugale, ainsi que sur les incidences que peuvent avoir ces violences sur les enfants.

Outre ce dispositif, je peux également vous confirmer que les agents des SAJ et des SPJ – tant les délégués des sections de permanence ou de suivi que les conseillers de l'aide à la jeunesse ou les directeurs de la protection de la jeunesse et leurs adjoints – bénéficient, dès leur entrée en fonction et tout au long de leur carrière, d'un plan de formation spécifique leur permettant de développer leurs compétences initiales dans l'évaluation de l'état de danger auquel l'enfant est confronté. Nos agents sont également formés aux techniques d'entretien permettant une écoute active des enfants et des familles.

Enfin, nos agents participent régulièrement à des formations continues sur les violences intrafamiliales. Par exemple, quatre d'entre eux ont participé à une journée de formation portant sur la position du professionnel face aux violences conjugales ainsi qu'aux signaux d'alerte émis par les enfants et par les adultes. Deux autres de nos agents sont inscrits à une formation de trois jours, organisée en mai prochain, portant sur les mécanismes relationnels qui régissent la violence conjugale.

Un projet pilote de *Family Justice Center* a en effet été lancé dans l'arrondissement de Namur. Une étude participative sur la faisabilité de la création d'un tel FJC a été menée et a conduit à l'amorce d'un dispositif de concertation multidisciplinaire. La mise en place du futur projet multidisciplinaire *«Espace violences intrafamiliales»* est en cours. La Maison de justice de Namur est associée à la réflexion sur la mise en œuvre de ce dispositif.

Concernant la maltraitance intrafamiliale sur les enfants et particulièrement les maltraitements sexuelles, outre les dispositifs d'aide existants, un groupe de travail spécifique aux mineurs et des trajectoires de prise en charge des mineurs de l'AGAJ suit actuellement activement les travaux du Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS). Il s'agit notamment de soutenir un relais rapide des conclusions du CPVS vers les équipes SOS enfants.

**M. Mourad Sahli (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour tous les éléments de réponse que vous apportez. Bien que vous y êtes déjà sensible, je désirais rappeler certains éléments importants pour la prise en charge des plus jeunes enfants. Les services compétents à ce sujet ne peuvent attendre indéfiniment pour recevoir des moyens supplémentaires, car la norme d'encadrement risque de ne pas être respectée si jamais ces services n'étaient pas soutenus et renforcés. À défaut de moyens supplémentaires pour respecter cette norme, nous pourrions sans doute, tous ensemble au sein de notre Parlement, être moralement responsables. Dans tous les cas, vous serez la première concernée. Par conséquent, je vous encourage à maintenir le soutien accordé au secteur.

**1.5 Question de M. Laurent Heyvaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Évaluation du guichet unique pour les victimes des attentats»**

**M. Laurent Heyvaert (Ecolo).** – Le protocole d'accord entre les différents ministres compétents pour la création et la gestion du guichet unique pour les victimes des attentats prévoit une évaluation annuelle du fonctionnement de ce guichet. Durant les périodes où il n'est pas activé, l'organe de coordination évalue si le protocole et la feuille de route sont suffisamment à jour et si les moyens humains et techniques sont mobilisables en cas d'activation du guichet central. Cette évaluation est importante. Nous espérons que ce guichet ne soit jamais activé, mais, comme tout plan en cas de catastrophe, il faut qu'il soit opérationnel au cas où ce serait nécessaire.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous dire si une évaluation du protocole d'accord et de la feuille de route a déjà eu lieu? Quelle est l'éventuelle conclusion du rapport d'évaluation? Sommes-nous prêts à aider les victimes en cas d'attentat demain?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de

promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La création du guichet central est toujours en cours; elle fait l'objet de concertations entre le parquet fédéral et les Communautés. Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un décret est actuellement rédigé afin de prévoir, notamment, la mise en œuvre d'un plan de suivi psychosocial pouvant être déployé en cas d'urgence collective.

Par ailleurs, l'Administration générale des maisons de justice (AGMJ) a participé à la rédaction d'un vade-mecum visant à définir la collaboration opérationnelle en vue de l'instauration de ce guichet central. Une première version de ce vade-mecum a été finalisée; les délégués à la protection des données des différents partenaires doivent encore la valider afin de régler les questions liées à la protection des données à caractère personnel. Ce vade-mecum contient une description pratique du fonctionnement du guichet central. Il vise à baliser le travail des collaborateurs de ce dernier, tout en laissant de la place aux adaptations éventuelles que certaines situations pourraient nécessiter en fonction de l'ampleur de la catastrophe, de la nature des faits, etc.

L'évaluation prévue par le protocole n'a donc pas encore eu lieu, mais les concertations se poursuivent entre le pouvoir fédéral et les Communautés afin de garantir le bon fonctionnement du guichet au cas où il devrait être activé.

**M. Laurent Heyvaert (Ecolo).** – Si les moyens sont évalués et sont présents pour encadrer le guichet unique pour les victimes des attentats, il est primordial de prendre en compte non seulement les moyens financiers, mais également les moyens humains.

**1.6 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV)»**

**M. Thierry Witsel (PS).** – Nous avons récemment consulté l'intéressant bilan d'activités du Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV), qui détaille l'énorme travail accompli dans la définition de son approche des extrémismes violents. Le directeur du CAPREV y évoque l'avenir de ce service: «Le renforcement de la position institutionnelle d'un

tel service en dehors de tout contexte d'urgence, ainsi que le partage des connaissances acquises avec les différents partenaires constituent des atouts d'importance dans la mise en place progressive d'une approche pragmatique de cette nouvelle justice communautaire dans laquelle l'humain était, reste et sera au centre de nos pratiques.»

L'expertise du CAPREV est reconnue et communiquée au travers de colloques et de webinaires, dont le dernier a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril, avec pour thème l'extrême droite violente et sa prise en charge. Le Centre de ressources et d'appui (CREA) et le CAPREV collaborent dans ce cadre, comme ils l'ont déjà fait pour d'autres événements. Le CAPREV partage aussi ses connaissances par le biais de publications scientifiques; par exemple, l'Université de Sherbrooke et l'Université de Montréal ont fait appel au CAPREV et à son directeur pour la rédaction d'une analyse du phénomène du terrorisme en Belgique dans un ouvrage intitulé «*Le nouvel âge des extrêmes?*», publié le 1<sup>er</sup> mars dernier.

Madame la Ministre, ne pensez-vous pas qu'un regroupement de ces deux services sous une seule et même direction aurait du sens et contribuerait au renforcement des capacités d'intervention et de communication du dispositif de prise en charge du radicalisme violent au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles? La fusion du CREA et du CAPREV donnerait une impulsion nouvelle à la dynamique de prévention et à la capacité de communication des bonnes pratiques et de la méthodologie développées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette fusion pourrait s'envisager soit au niveau de l'Administration générale des maisons de justice (AGMJ), soit en tant que service transversal au niveau du secrétariat général. Une réflexion au sujet de cette fusion est-elle en cours au sein de votre administration?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je partage votre constat positif à l'égard du bilan d'activités du CAPREV: l'expertise acquise est manifeste et mérite d'être reconnue. La bonne collaboration entre le CREA et le CAPREV est également un élément à valoriser, même si la structure bicéphale, avec des prérogatives transversales à l'ensemble des secteurs, mérite d'être remise en question.

En juin 2019, à ma demande, le Centre de recherches et d'interventions sociologiques (CESIR) de l'Université Saint-Louis-Bruxelles a remis un rapport d'évaluation du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents. La prise en compte des recommandations de ce rapport doit nous permettre d'améliorer la cohérence institutionnelle du réseau.

À cet égard, je mène depuis plusieurs semaines une réflexion sur la structure de ce réseau telle qu'elle a été pensée à l'origine. C'est pourquoi j'ai entrepris la consultation des différents partenaires concernés par la problématique ainsi que des secteurs qui relèvent de mes compétences, afin de disposer des éléments qui nous permettront de mieux cerner les attentes à l'égard du réseau et du CAPREV en particulier. Bien entendu, le ministre-président étant compétent pour le CREA, je ne manquerai pas de l'associer à cette réflexion afin que nous puissions prendre les décisions les plus adéquates concernant l'avenir des deux centres opérationnels du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents.

Le phénomène de l'extrémisme et de la radicalisation violente liée au terrorisme est appelé à perdurer et demande la plus grande vigilance, même s'il semble que ces mouvements soient plus limités en ce moment. D'autres phénomènes pourraient se développer, comme l'extrémisme de droite ou de gauche, qui représentent également des risques de violence pour notre société et auxquels une réponse doit être apportée en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**M. Thierry Witsel (PS)**. – Madame la Ministre, je note qu'une réflexion et la réalisation d'un rapport sont en cours. Je relève surtout que vous avez pris contact avec le ministre-président, responsable du CREA; le projet du CAPREV est primordial pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et les compétences du CREA peuvent l'appuyer.

De manière générale, je me réjouis déjà des contacts que vous allez entreprendre afin de mieux canaliser la violence liée au radicalisme.

**1.7 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rôle des organismes de jeunesse dans la détection des cas de maltraitance»**

**M. Eddy Fontaine (PS)**. – Les organismes de jeunesse représentent une part essentielle de notre société. Ce sont des organes précieux dans le développement et l'épanouissement de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Malheureusement, la dernière année aura engendré un grand nombre de difficultés dans l'organisation de ces activités qui permettent aux jeunes de se retrouver en dehors du cadre scolaire.

De plus, les organismes de jeunesse doivent servir de premier lien entre les jeunes et le triangle formé par les services de prévention, la police et la justice, dans des cas de maltraitance. Récemment, j'ai interrogé la ministre de l'Enfance sur

cette problématique. Il apparaît que les cas reportés de maltraitance infantile ont fortement diminué. Cette diminution s'explique en grande partie par la fermeture des lieux de vie de l'enfant, comme l'école et l'accueil extrascolaire. En outre, en tenant compte du contexte de confinement et des tensions qui peuvent en émaner au sein des familles, il serait prudent d'anticiper une hausse des cas dans les mois et les années à venir.

Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un état des lieux de la maltraitance des jeunes? Les organismes de jeunesse parviennent-ils encore à détecter des cas suspects de maltraitance lors des activités qu'ils sont autorisés à organiser, malgré la situation sanitaire?

Comptez-vous renforcer les protocoles de collaboration entre le secteur de l'aide à la jeunesse, le secteur judiciaire et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) en ce qui concerne la prévention et la prise en charge des maltraitements? La conférence permanente de concertation «Maltraitance» œuvre-t-elle à créer des moyens pour renforcer la prévention pendant ce troisième confinement? Si oui, quelles sont les pistes étudiées?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La détection de la maltraitance et sa prise en charge constituent deux temporalités différentes qui mobilisent, pour partie, des opérateurs différents. La détection, partant de la suspicion d'une éventuelle situation de maltraitance subie par l'enfant ou le jeune, peut s'opérer dans différents lieux fréquentés par ce dernier: l'école, l'accueil temps libre (ATL), le club de sport ou encore l'organisation de jeunesse. Une fois le cas détecté, le relais est cédé à des opérateurs compétents comme le centre psycho-médico-social (PMS), le conseiller de l'aide à la jeunesse, la police ou les équipes SOS enfants, entre autres. Ce sont ces acteurs qui prennent en charge l'enfant ou le jeune.

Bien que votre question orale, Monsieur le Député, semble concerner les maltraitements intra-familiaux, j'attire votre attention sur le fait que l'enfant ou le jeune peut, malheureusement, être victime d'autres formes de maltraitance, qu'elle soit institutionnelle, entre pairs ou de la part de professionnels encadrants. Nul besoin de noircir encore plus le tableau, mais il importe d'avoir une approche objectivée et plurielle lors de l'observation de signes considérés comme inquiétants. Lorsqu'elle est avérée, la maltraitance n'est pas d'office l'apanage des familles. Évitions les conclusions trop hâtives, parfois excluantes ou stigmatisantes pour les familles qui sont le premier partenaire dans l'éducation et l'accompagnement de l'enfant et du jeune.

Concernant l'état des lieux sur la maltraitance des jeunes, au-delà des informations qui vous ont déjà été fournies par la ministre Linard, j'ajoute que la maltraitance figure parmi les dix thématiques les plus mentionnées par les appelants de la ligne 103 Écoute-Enfants. En effet, 18,8 % des appels concernent la maltraitance infantile, 16,1 % concernent la maltraitance de la part d'un parent, 14 % concernent la maltraitance physique et 11,7 % traitent de la maltraitance psychologique.

Pour ce qui concerne la détection des cas suspects par les structures de jeunesse, ces dernières mobilisent énergie et créativité pour maintenir et encourager le lien avec les enfants et les jeunes qu'elles encadrent ainsi que le lien entre les pairs. Par le biais d'une formation en ligne proposée par Yapaka, dont deux premières séances ont déjà été organisées en mars dernier, les structures de jeunesse s'outillent et s'informent sur la prévention de la maltraitance. Il est toutefois fort probable que la diminution ou l'absence des activités en présentiel et la réduction des contacts et des possibles moments de confiance ou d'observation constituent autant de freins à la détection de la maltraitance.

Il existe des protocoles de collaboration entre l'aide à la jeunesse, le secteur judiciaire et l'ONE vis-à-vis de la prévention et de la prise en charge de la maltraitance. Certains de ces protocoles viennent d'être évalués et adaptés, notamment ceux qui lient les équipes SOS enfants et les partenaires enfants-parents (PEP'S), d'une part, et le secteur de l'aide à la jeunesse, d'autre part.

Par ailleurs, je suis représentée au sein de la conférence permanente de concertation «Maltraitance». Cette instance, présidée par un magistrat du parquet général de Liège, veille à faire vivre le protocole entre le secteur judiciaire et le secteur psycho-médico-social. Une prochaine réunion est programmée à la fin de ce mois d'avril. Je n'ai pas encore reçu l'ordre du jour, mais je ne doute pas que nous y aborderons l'impact de la crise sanitaire sur les situations de maltraitance. Le secteur de la jeunesse n'est pas représenté au sein de conférence permanente de concertation. Toutefois, les liens de ce secteur avec les autres sont renforcés au travers, entre autres, de la participation à des instances qui regroupent ces différents protagonistes et qui facilitent l'échange d'informations, de ressources et de contacts, ainsi que la mise en œuvre de collaborations autour d'un certain nombre de sujets, dont la prévention de la maltraitance.

En outre, conformément à l'arrêté du 23 novembre 2016 du gouvernement de la Communauté française visant à coordonner la prévention de la maltraitance des enfants, un comité directeur existe et constitue un lieu de concertation et de coordination des politiques de prévention de la maltraitance. Cette coordination instituée au sein même du ministère de la Fédération Wallonie-

Bruxelles a pour mission d'élaborer un plan de prévention triennal et transversal de la maltraitance. Les programmes de Yapaka viennent appuyer les travaux d'un comité de projet. Depuis le début de la crise sanitaire, les réunions de ce comité ont été maintenues au rythme de deux par mois, sans aucune interruption. Il travaille en priorité au recensement des difficultés et interrogations auxquelles le secteur est confronté et y répond, de semaine en semaine, par l'envoi de supports de formation et d'une lettre d'information. Yapaka assure la réalisation de vidéos, de la collection de livres «*Temps d'arrêt*», de textes et de billets d'actualité et encore de formations.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, je serai attentif à la suite des travaux que vous avez annoncés pour la fin du mois d'avril.

**1.8 Question de M. Michel Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Concertation avec le secteur de la jeunesse»**

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Madame la Ministre, en décembre dernier, votre cabinet a invité le secteur de la jeunesse à réfléchir et à construire, en concertation avec les experts, un protocole de déconfinement. Le protocole qui doit servir de ligne de conduite lors des prochaines phases d'assouplissement et sur lequel je vous ai déjà interrogée a été présenté au secteur au mois de février. Le moins que l'on puisse dire est que les acteurs de terrain lui ont réservé un accueil glacial. En témoigne la mobilisation du secteur le mercredi 24 mars, sur le terrain ainsi que sur les réseaux sociaux.

Pour la plupart des opérateurs d'accueil, dont les mouvements de jeunesse et les centres de loisirs, l'organisation d'activités en bulles de dix, supervisées par un animateur, implique l'annulation pure et simple de l'accueil. En effet, les associations n'ont pas les moyens humains et logistiques pour accueillir le public selon cette nouvelle disposition, qui va à l'encontre de la règle de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) qui impose la présence d'au moins deux animateurs pour assurer la sécurité des enfants et des jeunes. De plus, la multiplication des protocoles, qui oblige les associations à revoir hebdomadairement l'organisation de l'accueil, représente un imposant travail de communication vers les équipes, les parents et les partenaires. Dans l'impossibilité d'organiser les activités, nombreux sont les centres qui restent fermés et qui

craignent pour leur reconnaissance et leur agrément.

Madame la Ministre, vous nous avez indiqué à plusieurs reprises consulter régulièrement le secteur de la jeunesse, notamment avant chaque réunion du Comité de concertation (Codeco). Même si 2,2 millions d'euros ont été débloqués pour les centres de rencontre et d'hébergement par le biais du fonds d'urgence et que l'arriéré 2018-2019 pour les maisons de jeunes et les organisations de jeunesse a été apuré à hauteur de 1,5 million, le secteur ne peut toutefois pas se satisfaire du million et demi d'euros consacré à la relance générale alors même qu'il appelle à ce que de nouveaux moyens soient dévolus à l'urgence. L'incompréhension mutuelle demeure quant aux modalités d'organisation de l'accueil au travers des différentes phases du protocole de déconfinement.

Quel regard portez-vous sur les recommandations du secteur et sur les problématiques que je viens d'évoquer? Avant le congé de printemps, vous vous êtes entretenue avec la Commission consultative des maisons et centres de jeunes (CCMCJ) et la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ). Pourriez-vous faire le point sur les concertations menées avec le secteur de la jeunesse depuis le début de l'année?

Dans la perspective de la remise prochaine des rapports d'activités, comptez-vous adresser à l'administration des recommandations qui iraient dans le sens d'un assouplissement? Quel message souhaiteriez-vous adresser aux associations qui sont dans l'impossibilité d'assurer un minimum d'activités et qui craignent de perdre leur agrément?

Sauf erreur de ma part, votre cabinet n'a pas apporté de précision au service de la jeunesse quant à votre position sur un indispensable gel de ses activités qui lui permettrait de définir l'urgence, de réfléchir à la distribution des fonds et de traiter les demandes de recours introduites. Comptez-vous élaborer des mesures supplémentaires qui tiennent compte d'une part, des impacts et de l'urgence de la crise et, d'autre part, des moyens spécifiques à la relance?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, ma réunion avec la CCOJ et la CCMCJ n'a pas eu lieu le 26 mars, mais le lendemain. Lors de cette rencontre, qui a permis de clarifier de nombreux points, j'ai bien entendu la frustration du secteur face à la multiplication des protocoles qui lui sont imposés. Cette multiplication s'explique par une gestion de crise sanitaire complexe qui impose de prendre des mesures adaptées à l'évolution fluctuante de la situation. Lors de cette réunion, nous avons éga-

lement pointé le fait que le personnel de l'administration est disponible, mais pas extensible. Il arrive en effet que certains de ses membres soient malades ou placés en quarantaine. Nous sommes donc, nous aussi, confrontés à des impératifs liés à la crise qui ne sont pas simples à gérer.

Depuis le début de l'année, nous avons organisé vingt réunions avec les acteurs du secteur de la jeunesse, soit à peu près tous les dix à douze jours. La concertation et l'échange de vues sont pour moi primordiaux, particulièrement en ces temps de crise. Le Codeco consacré à la jeunesse se tiendra ce vendredi. La veille, je rencontrerai les acteurs du secteur de façon à bien comprendre leurs attentes, besoins et demandes, qui seront ensuite relayés par le ministre-président. Cependant, je rappelle que c'est le Codeco qui garde la main sur les décisions et les stratégies de déconfinement. Il m'appartient néanmoins de relayer les préoccupations du secteur; c'est pourquoi nous rencontrons généralement ses représentants avant et après les Codeco, afin d'expliquer les décisions et de travailler ensemble à l'élaboration de protocoles.

Le protocole relatif à la jeunesse n'a pas été présenté au secteur en février. Les acteurs de ce secteur l'ont eux-mêmes construit en collaboration avec mon cabinet et je serais par conséquent surprise d'apprendre que le secteur accueille négativement un travail réalisé par ses propres représentants. Toutefois, je comprends et partage la frustration des acteurs face à ces mesures qui ne permettent pas encore de reprendre toutes les activités comme nous le voudrions, d'autant plus que nous savons à quel point l'absence d'activités est dommageable pour nos jeunes.

Comme indiqué à l'ensemble du secteur de la jeunesse, le travail de concertation commencé il y a quelques mois continuera ces prochaines semaines et se poursuivra aussi longtemps que nécessaire. J'en veux pour preuve les réunions, comme celle de ce jeudi. Une autre se tiendra pour discuter du plan été et de la reprise progressive des activités durant la saison estivale.

Le travail concernant l'année blanche a été commencé il y a quelques semaines. J'ai sollicité l'avis de l'administration à propos de ce dossier, qui demande du temps et de l'analyse, au bénéfice de l'ensemble du secteur de la jeunesse. Je contacterai les fédérations dès que possible avec les informations nécessaires.

À la suite du travail en cours sur l'année blanche, je n'ai pas encore communiqué ma position puisque nous attendons l'avis de l'administration. Une fois la note de cette dernière reçue, je l'analyserai afin de prendre la décision la plus opportune qui ne met pas les associations de jeunesse en difficulté. Je compte poursuivre le travail de concertation entamé avec le secteur. J'en veux pour preuve les différents protocoles,

notamment celui lié au décrochage scolaire et social, destiné à l'ensemble du secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse puisqu'il permet de travailler avec des jeunes – la tranche d'âge allant jusqu'à 26 ans. Nous avons conscience que les maisons des jeunes et les mouvements de jeunesse aspirent à davantage d'activités, car ils ne sont pas destinés à pallier les activités scolaires qui reprennent d'ailleurs progressivement.

Par ailleurs, afin de renforcer la prise en compte de la parole des jeunes, je prévois le lancement prochain des assises de la jeunesse, ou tout autre nom que les jeunes souhaiteront donner à ce mouvement qui est chargé de recueillir leur parole. Nous rencontrons toute une série d'associations et d'organisations, y compris, par exemple, le Forum des jeunes, pour mettre sur pied ce qui pourrait être ce moment de rencontre, cette structuration de la parole des jeunes pour envisager de donner des perspectives à cette jeunesse qui en a tant besoin afin de lui permettre, aussi, de tourner la page de la Covid.

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse qui confirme votre position. Vous nous dites que votre équipe n'est pas extensible et nous pouvons le comprendre. Toutefois, le secteur demande une clarification sur la distinction entre le plan d'urgence et le plan de relance; or elle n'a toujours pas été apportée. Le secteur peut patienter, mais le risque est que d'autres mobilisations comme celle du mois mars aient lieu. Il est donc important d'apporter des réponses précises et concrètes.

En ce qui concerne la remise prochaine des rapports d'activités, vous n'avez pas non plus donné d'éventuelles recommandations qui iraient dans le sens d'un assouplissement. Il est évident que la pandémie a engendré certaines conséquences et, sans indication de votre cabinet sur une adaptation possible en raison de ces circonstances exceptionnelles, ce sera difficile pour un certain nombre d'associations. Leur fédération peut les aider, mais pour cela, il faut faire preuve de plus de souplesse et renforcer la communication. Je suis convaincu qu'il y a de la bonne volonté de part et d'autre, mais la communication doit être améliorée.

**1.9 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Conséquences des mesures adoptées par le Comité de concertation sur les jeunes et les secteurs de la jeunesse»**

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).** – Avant les vacances de printemps, les chiffres épidémiques étaient particulièrement défavorables. C’est pourquoi le Comité de concertation (Codeco) a décidé, le 24 mars dernier, la mise en œuvre de plusieurs mesures de temporisation, avec pour objectif d’inverser cette tendance à la hausse du nombre de contaminations et d’hospitalisations.

Ces mesures – qui s’apparentaient à un nouveau confinement – ont touché directement les jeunes, ainsi que les secteurs de la jeunesse et de l’aide à la jeunesse dont vous êtes chargée, Madame la Ministre. Outre la fermeture des écoles, y compris dans l’enseignement spécialisé, les camps de jeunes et activités parascolaires n’étaient plus autorisés qu’en petits groupes de dix jeunes maximum, sans nuitée. Bien entendu, ces décisions ont eu des impacts importants sur l’organisation et le déroulement des vacances de printemps.

Les jeunes sont particulièrement touchés par les dommages «collatéraux» de la pandémie: isolement, perte de lien social, angoisse, dépression les affectent au premier chef. Par ailleurs, certaines catégories d’enfants et de jeunes sont presque invisibles, alors qu’ils souffrent souvent plus durement encore des conséquences de cette pandémie. Je pense aux enfants porteurs de handicap ou à ceux qui relèvent des services de l’aide à la jeunesse (SAJ). Quelle que soit sa pertinence, ce nouveau confinement est tombé au plus mal. Après une année très compliquée à gérer, les deux semaines de Pâques s’annonçaient comme une indispensable respiration pour des milliers de jeunes et de familles. Les organisations et associations de jeunesse avaient prévenu que la limitation des groupes d’activités à dix personnes ne permettrait pas de répondre à la demande.

Compte tenu des nouvelles conditions sanitaires, qu’avez-vous mis en œuvre pour permettre au plus grand nombre de jeunes possible de bénéficier d’activités et de camps durant les vacances de printemps? Avez-vous rencontré les organisations de jeunesse pour établir une stratégie? Pouvez-vous dresser le bilan des activités organisées et des difficultés rencontrées? Les objectifs ont-ils été atteints? Disposez-vous d’éléments d’analyse ou d’évaluation concernant le déroulement de ces deux semaines? Dans le cas contraire, une évaluation est-elle prévue? Avez-vous déjà quelques éléments à nous partager quant aux perspectives qui seront discutées lors de la réunion de fin de semaine du Codeco? En effet, celle-ci sera centrée plus spécifiquement sur les domaines de la jeunesse et de la culture.

Comment avez-vous pris en considération les enfants et les jeunes porteurs de handicap? Nombre d’entre eux bénéficient de traitements à l’école, que ce soit en kinésithérapie, en logopédie ou en ergothérapie. Une semaine supplémentaire sans prise en charge indispensable à leur bon développement peut être très préjudiciable pour ces

enfants. Leurs parents témoignent quant à eux d’épuisement et déplorent un manque de considération à leur égard. Quelles réponses avez-vous pu apporter à ces situations spécifiques et souvent dramatiques?

Invisibles aussi, les enfants et les jeunes relevant du secteur de l’aide à la jeunesse, qu’ils soient placés en institution ou maintenus dans leur famille. Les uns se voient souvent privés de lien familial pour cause de confinement, les autres, à l’inverse, sont confrontés à des risques supplémentaires de mauvais traitement pour cause de confinement prolongé dans la cellule familiale. Comment faites-vous face à ces risques concrets? Quelle concertation avez-vous menée avec les secteurs concernés? Quelles mesures alternatives ont-elles été prises pour réduire ces risques? Enfin, quelle est votre action pour limiter au mieux les conséquences de ces nouvelles règles de confinement sur les jeunes en général, mais aussi sur les enfants à besoins spécifiques?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, les chiffres relevés à la mi-mars ont donné lieu à une réunion du Codeco, le 24 mars dernier. Les mesures prises dans ce cadre firent l’effet d’une douche froide pour nous tous et en particulier pour le secteur de la jeunesse.

Les activités qui étaient organisées par bulle de dix en extérieur ou déconseillées en intérieur pour les jeunes jusque 12 ans accomplis ne coïncidaient plus avec l’organisation des stages de vacances de printemps. Ainsi, à l’heure actuelle, les activités extrascolaires sont pratiquement les seules à être maintenues. Cela est positif et prouve que le Codeco a bien compris le message que j’ai fait passer: la santé mentale de notre jeunesse doit être prise en considération et les activités proposées par le secteur de la jeunesse sont importantes pour le développement psychologique de nos jeunes. À l’issue des stages de printemps, nous avons quelques bonnes nouvelles à annoncer. Le bilan relatif aux stages sportifs de l’Administration de l’éducation physique et des sports (ADEPS) est positif, puisque l’on a constaté une utilisation à 100 % de la capacité d’accueil de ses infrastructures. Le bilan fut également positif sur le plan de la gestion de la crise sanitaire, puisque nous n’avons vraisemblablement pas rencontré de problèmes spécifiques.

En ce qui concerne les enfants et les jeunes porteurs de handicap, j’ai pris le temps de rencontrer l’ASBL Gratte, très active en matière d’inclusion des personnes avec un handicap léger. Cette première réunion a donné lieu à une deuxième, organisée avec cette même ASBL, sa fédération ainsi que les mouvements de jeunes actifs dans l’inclusion, comme les Guides. Cette discus-

sion constructive a permis d'organiser une réunion avec l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) portant sur la prise en compte du handicap. En effet, il était primordial de prendre en considération ce public dans le cadre des activités de jeunesse. Lors de cette réunion, nous nous sommes interrogés sur la manière de poursuivre l'inclusion de ces publics en cette période de crise et sur la manière de les inclure au mieux dans le protocole «Jeunesse», conformément aux conseils prodigués par l'AViQ.

Depuis le début de la crise, je fais en sorte que nos protocoles tiennent compte de nos jeunes et enfants à besoins spécifiques. Je n'ai jamais hésité à prendre les contacts nécessaires pour les inclure et ne pas les laisser sur le bord de la route. Parmi les mesures prises, le protocole lié au décrochage scolaire et social permettant à toutes les associations de jeunesse de prendre les initiatives nécessaires en vue de lutter contre ces deux thèmes est l'exemple le plus concret. Il permet en effet d'accueillir des jeunes jusqu'à 26 ans. Je me rendrai toujours disponible pour discuter de cette thématique avec les représentants du secteur de la jeunesse. Comme indiqué précédemment, je rencontre le secteur ce jeudi afin d'évoquer les priorités que nous défendrons à l'occasion de la réunion spéciale jeunesse du Codeco, ce vendredi. Avec votre soutien, nous avons plaidé tous ensemble pour la tenue d'une telle réunion.

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces réponses qui prennent tout leur sens en dépit du délai séparant le moment où la question a été posée et celui où la réponse est donnée. Vous faites bien de rappeler que, malgré la douche froide vécue par les secteurs concernés, des activités ont pu être organisées. Ces dernières ont permis à des enfants et des jeunes de pouvoir souffler et prendre part à des activités nécessaires à leur bien-être. Il nous faut rappeler que les secteurs de la jeunesse et du sport ont pu continuer à se mobiliser malgré les difficultés auxquelles ils ont dû faire face. Je profite de ma réplique pour les remercier et les encourager en ces périodes particulièrement compliquées. Vous avez évoqué des éléments d'ordre évaluatif qui semblent importants à poursuivre. À l'instar des mois de confinement, la situation vécue ces deux dernières semaines nous amène à tirer des enseignements sur la manière dont notre société s'organise ainsi que les secteurs. Je compte sur vous, tout comme le secteur, pour réfléchir à la manière d'organiser au mieux la suite, y compris dans un avenir proche.

Je me réjouis de la concertation en cours avec l'ASBL Gratte que je connais particulièrement bien pour avoir collaboré avec l'ensemble de son équipe pendant plusieurs années, de même d'ailleurs qu'avec les Guides y compris. Je suis convaincu de la qualité de leur travail, ainsi que de la nécessité de les soutenir et de renforcer leur action. Je suis malheureusement aussi convaincu

que l'action unique de ces associations ne permettra pas de répondre à l'ensemble des difficultés rencontrées par des jeunes porteurs de handicap et d'assurer l'ensemble du processus d'inclusion nécessaire dans le secteur de la jeunesse. Je vous invite chaleureusement à poursuivre ce travail, avec ces associations que vous avez citées, mais aussi, plus largement, avec d'autres.

Enfin, les professionnels de l'enfance et de la jeunesse tirent la sonnette d'alarme depuis des mois. Cela fait aussi des semaines que les responsables politiques, toutes couleurs et toutes entités de notre pays confondues, plaident pour une stratégie plaçant les enfants et les jeunes au cœur de nos préoccupations. Après des mois de crise sanitaire, je vous invite, en tant que ministre de la Jeunesse et donc de l'ensemble des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles, à construire cette stratégie permettant de mettre ces publics et leurs difficultés au cœur de notre action politique. Les acteurs de terrain sont bien présents, mais ils ne pourront pas répondre seuls et sans soutien à l'ensemble des énormes besoins dans ce domaine. À l'heure où nous parlons de plan d'investissement massif pour la relance et le redéploiement et alors que nous approchons du conclave budgétaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, je vous invite à formuler des demandes fortes et ambitieuses pour que des moyens soient déployés en faveur des enfants et des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier des plus vulnérables d'entre eux.

**1.10 Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien direct aux clubs sportifs et à la formation»**

**1.11 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Maintien du label et des subsides pour les clubs de football amateurs»**

**1.12 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de**

*justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Label ACFF (Association des clubs francophones de football)»*

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**M. René Collin (cdH).** – Madame la Ministre, lors de la dernière réunion de notre commission, certains de mes collègues vous ont interrogée sur les retards dans le versement de la subvention pour les clubs de football labellisés. Ce projet, en vigueur depuis de nombreuses années, vise à assurer la formation des jeunes sportifs. À notre grand étonnement, au sein tant de la majorité que de l'opposition, vous avez alors répondu que vous ne verseriez pas les subventions proméritées, tant pour la saison 2019-2020 que pour la saison 2020-2021. Nous avons réagi à ce retour en arrière sur un engagement que les clubs attendaient légitimement. Les réactions ont aussi été vives parmi ceux-ci, certains envisageant même d'ester en justice pour obtenir gain de cause, convaincus d'être dans leur bon droit, ce que personne n'a remis en cause depuis lors.

Depuis, assez rapidement, vous avez de nouveau fait un pas en avant. Vous avez déclaré que vous alliez veiller au paiement des subventions liées à la saison 2019-2020. Je pense que cette voie est sage, mais je persiste à penser que les règles du jeu ne peuvent pas être changées en cours de partie et qu'il n'est pas acceptable que les clubs ne reçoivent rien pour la saison 2020-2021. Cela risque de générer des recours, singulièrement dans le contexte de tension que vivent les clubs depuis plusieurs mois.

J'ai aussi noté que vous envisagiez un intéressant plan de soutien touchant l'ensemble des disciplines. D'autres projets de ce type existent parmi les soutiens octroyés par l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), mais je ne pourrais que me réjouir de voir ces soutiens amplifiés ou mieux calibrés en vertu des expériences des années écoulées.

Quel est l'élément qui vous a fait revenir sur votre décision et sur les propos que vous avez tenus lors de la dernière réunion de commission? Qu'allez-vous faire pour les clubs labellisés de l'Association des clubs francophones de football (ACFF) pour la saison 2020-2021? Quelles sont les grandes lignes de votre projet pour l'avenir? Quelles seront les fédérations concernées?

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Lorsque le label ACFF a été créé et accompagné de subventions spécifiques, il a été soutenu par ma formation politique. Il est le fruit d'un travail de réflexion mené par des personnalités du monde du football, notamment Benoît Thans, dont l'expertise dans ce domaine est reconnue. À l'époque, nous avons aussi évoqué l'intérêt qu'une telle démarche puisse être pérennisée avec des

moyens adéquats et étendue à d'autres disciplines sportives. Nous soutenons le principe de cette labellisation, qui nécessite beaucoup d'efforts de la part des clubs concernés. Cette démarche a permis l'émergence d'une formation professionnelle au sein des clubs; le recours à des formateurs brevetés pour les équipes de jeunes est un atout incontestable. Mais ces efforts ont un coût pour les clubs; la création d'un système de labellisation ne visait qu'à compenser ces coûts supplémentaires.

Il est tout à fait compréhensible d'envisager aujourd'hui un système analogue pour plusieurs disciplines sportives, mais les efforts consentis par les clubs au cours de cette saison 2020-2021 doivent être pris en compte dans toute décision concernant cette labellisation et dans le versement d'éventuelles subventions.

Madame la Ministre, comptez-vous poursuivre cette opération de labellisation et le versement des subventions pour la saison 2020-2021, qui se termine dans quelques semaines? Quel est l'avenir de ce mécanisme pour les prochaines années? Les clubs sont demandeurs de ce soutien. Prendra-t-il une autre forme? S'étendra-t-il à d'autres disciplines sportives et donc à d'autres clubs?

**M. Christophe Clerys (Ecolo).** – Madame la Ministre, lors de la réunion du 23 mars dernier de notre commission, vous avez déclaré que vous ne comptiez pas verser les subventions de la saison 2019-2020 pour les clubs labellisés par l'ACFF. Il y a quelques jours, vous avez finalement confirmé, par un communiqué de presse, que ces montants tant attendus seront versés comme prévu aux 378 clubs de football labellisés. C'est évidemment une excellente nouvelle. Ma seule question sur ce volet concerne le calendrier: quand les clubs recevront-ils cette aide?

Au cours de la même réunion de notre commission, vous avez expliqué que ce modèle forfaitaire en fonction du label obtenu ne pouvait perdurer parce qu'il était intenable d'un point de vue budgétaire. Toujours selon vos dires, le label de base, ou label «une étoile», concernerait de moins en moins de clubs, tandis que le label d'excellence, ou label «trois étoiles», serait de plus en plus fréquent, ce qui coûterait plus cher à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, vous avez appelé à ce que ce plan de soutien étendu soit mis sur pied afin de faire profiter l'ensemble des disciplines du monde sportif, et non plus seulement le football, du projet de détection des jeunes talents sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Qu'en est-il? Comment allez-vous résoudre l'équation budgétaire? Quelles mesures avez-vous prises afin d'étendre le soutien à la formation et à la détection des jeunes talents dans l'ensemble des disciplines sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles? En marge de cette réforme, quelle évaluation faites-vous du Plan «Foot»? Quel est le

futur des labels en football pour les années à venir et pour la saison 2020-2021? Comptez-vous modifier les critères d'accès à ces labels?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le travail administratif pour permettre le paiement de la subvention pour la session 2019-2020, comme je m'y suis engagée, suit son cours. Les clubs seront informés de la confirmation du montant qui leur sera prochainement alloué. En effet, il convient de rassembler des centaines d'identités bancaires et de procéder à leur vérification. Une fois cette notification reçue, l'avance sera versée dans les jours qui suivent.

Quant aux «règles du jeu», je rappelle que ces subventions sont facultatives et ne sont soutenues ni par un cadre juridique ni par une convention. Il s'agit d'une décision qui doit être prise annuellement. Dans ce cadre, il n'y a aucun engagement ni pour la saison 2020-2021 ni pour les années suivantes. Les modalités de ces subventions ont d'ailleurs déjà connu des évolutions lors des saisons 2014-2015 et 2016-2017.

Le label développé par l'ACFF est intéressant à plusieurs égards; il balise les normes d'encadrement que doivent respecter les clubs qui souhaitent évoluer dans les meilleures séries de jeunes. Si l'acquisition d'un label représente un coût pour les clubs, elle leur permet aussi d'obtenir des avantages, comme l'augmentation de l'attractivité du club aux yeux des jeunes, en particulier les plus talentueux, et de leurs parents.

Le 31 mars 2021, j'ai rencontré le président de l'ACFF, qui a reconnu que le label devait évoluer afin de corriger certains aspects négatifs, tout en renforçant ses qualités. En outre, la motivation d'un label doit naître d'un projet de club et pas d'une carotte financière. Le label des clubs de football n'est pas un projet politique; la ministre des Sports n'est pas une directrice technique. Il revient à l'ACFF, qui dispose de toute l'expertise nécessaire grâce à une équipe compétente, de porter les adaptations nécessaires afin de faire évoluer son modèle. Dans ce contexte, une réunion s'est tenue le 7 avril 2021 entre mes services et l'ACFF afin de relancer une réflexion sur le label. C'est ce modèle qui sera jugé et qui servira de base à un éventuel coup de pouce financier qui s'inscrira dans un cadre collectif. En effet, il ne me semble pas sain que des budgets aussi élevés soient distribués sans autre cadre qu'un arrêté ministériel.

De même, il n'est pas équitable qu'une fédération qui ne représente que 26 % des sportifs affiliés et 9 % des clubs en Fédération Wallonie-Bruxelles soit la seule à bénéficier d'un tel soutien. Je rappelle que les clubs de hockey, de basket, d'athlétisme, de taekwondo, de rugby, de judo et bien d'autres contribuent aussi grandement à

l'émergence de sportifs d'élite; or, ces disciplines ne bénéficient ni d'une médiatisation aussi forte que celle du football, ni de sponsorings privés, ni de systèmes de transferts, ni d'autres indemnités de formation. C'est pourquoi je souhaite établir un cadre global, déclinable d'une discipline à l'autre, visant à soutenir l'éducation sportive et extrasportive ainsi que la qualité de l'encadrement. À cet effet, je construis un modèle qui repose sur des actions d'orientation sportive, des actions de détection pour le haut niveau, un cadre générique déclinable pour la labellisation des clubs et un cadre visant à soutenir les clubs labellisés.

De plus, la labellisation des clubs s'inscrit dans un projet sportif global qui ne concerne pas que le sport de haut niveau. Les aspects éducatifs et l'encouragement de pratiques sportives durables sont également essentiels. Il s'agit d'un cadre de travail qui doit permettre aux sportifs de s'épanouir, aux clubs de mieux cerner leurs objectifs et projets sportifs, et aux fédérations sportives de collaborer étroitement avec leurs clubs.

**M. René Collin (cdH)**. – Madame la Ministre, votre réponse ne me satisfait pas du tout. Je comprends que vous ayez fait marche arrière par rapport à ce que vous aviez dit pour la saison 2019-2020 et j'entends que les clubs seront payés, bien que vous soyez peu précise sur le calendrier. En revanche, je ne vous suis pas en ce qui concerne le coût de la labellisation pour la saison 2020-2021. Il est évident que le label peut et doit évoluer, et que l'ensemble des fédérations doit bénéficier d'une forme de labellisation, ce qui est déjà le cas pour certaines d'entre elles.

Comme vous, j'estime également que cette politique de labellisation ne doit pas servir que le haut niveau. Or, parmi les 405 clubs francophones qui ont décroché le label pour la saison 2020-2021, nombreux sont ceux qui n'évoluent pas à haut niveau! En province de Luxembourg, par exemple, les 77 clubs labellisés sont amateurs, et quatorze d'entre eux ont obtenu leur label au cours de cette saison. Ils ne l'ont pas fait par intérêt financier, mais parce qu'ils veulent faire progresser leur club et parce que la formation des jeunes constitue un axe prioritaire de leur action bénévole.

Toute réforme, qu'il s'agisse de la modification d'une norme ou d'une convention, même dans le cadre de subventions facultatives, nécessite de penser à l'avenir. Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous vous concertiez avec l'ACFF pour mettre en œuvre la réforme que vous souhaitez, mais je vous engage à respecter les clubs et à payer la labellisation de la saison 2020-2021.

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Madame la Ministre, permettez-moi de revenir sur l'évolution du label, qui est bien réelle; il faut rendre grâce à l'ACFF à cet égard. Je vous rappelle qu'à l'origine, l'idée d'octroyer cette aide concernait uniquement les clubs qui créaient une ASBL indé-

pendante pour leurs jeunes et communiquaient un numéro de compte pour le versement de leur subvention. Fort heureusement, le projet a bien évolué et aujourd'hui, grâce à la compétence de l'ACFF, une ligne claire a été définie pour l'attribution du label aux clubs: elle est désormais soumise à des critères importants, comme le respect du fairplay et la lutte contre les actes racistes. Actuellement, il est aussi question d'obliger les clubs à employer des formateurs brevetés et de rendre les installations accessibles aux personnes porteuses de handicaps. Ces critères font aujourd'hui partie intégrante du système de labellisation et permettent aux clubs d'obtenir une juste rétribution vis-à-vis des efforts accomplis.

J'entends que vous n'avez pas encore pris de décisions pour l'avenir. Or, il est important de délivrer un message cohérent aux clubs. Ce mois de mars, l'ACFF a organisé un webinaire à l'attention de tous les clubs, dans lequel elle expliquait déjà l'ensemble des conditions de labellisation de la prochaine saison. Il conviendra donc de veiller à la cohérence des mesures lors de vos contacts avec l'ACFF. Dès lors, il faudra rapidement éclaircir la situation.

Toute réforme est légitime, pour autant que les objectifs coïncident avec les intérêts du secteur sportif et de la majorité des sportifs. Si le label de l'ACFF peut servir d'exemple pour d'autres disciplines, je n'y vois aucun inconvénient, mais il est difficile de changer les règles du jeu lorsqu'elles sont établies depuis plusieurs années.

**M. Christophe Clersy (Ecolo).** – Madame la Ministre, je suis heureux d'apprendre qu'une solution pourra être envisagée dans des délais assez courts, du moins en ce qui concerne les subventions de la saison 2019-2020. C'est une mesure réellement attendue dans tous les clubs, singulièrement les plus petits d'entre eux, qui ont beaucoup investi dans la formation des jeunes.

J'accueille positivement votre volonté d'étendre ces dispositifs à d'autres disciplines sportives. Le modèle des labels peut être, sous une forme ou une autre, transposé à d'autres pratiques. C'est un élément important dans la détection de jeunes talents et peut évidemment concerner d'autres sports que le football. Votre réflexion sur l'idée d'établir un cadre global à cet égard est tout à fait pertinente.

En ce qui concerne la question de la subvention 2020-2021 pour le label ACFF, en revanche, votre réponse me laisse un peu sur ma faim. Il faut faire preuve de clarté pour les clubs de football et éviter que la fièvre monte dans les clubs, comme ce fut le cas lors de votre première annonce. Il faut leur donner une ligne claire sur cette subvention 2020-2021. Nous pourrions éventuellement prévoir des mécanismes de transition entre les dispositions actuelles et celles que vous envisagez d'adopter.

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Président, je souhaite ajouter une précision, car les commentaires que j'ai entendus ne correspondent pas tout à fait à ce que j'ai dit. J'ai parlé d'une réflexion pour étendre le mécanisme de labellisation du football à d'autres disciplines, et évidemment pas pour le supprimer.

**M. René Collin (cdH).** – Madame la Ministre, vous auriez dû profiter de cette nouvelle prise de parole pour annoncer un nouveau virage et assurer les engagements vis-à-vis de la saison 2020-2021. J'espère vous l'entendre dire.

**M. Philippe Dodrिमont (MR).** – Madame la Ministre, j'enregistre avec satisfaction vos propos. Cette mise au point était importante.

**M. Christophe Clersy (Ecolo).** – Madame la Ministre, j'avais bien compris que votre volonté était effectivement d'étendre le dispositif à d'autres disciplines sportives.

*1.13 Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Quel rôle joue la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le stade Roi Baudouin?»*

**M. René Collin (cdH).** – Il y a quelques semaines, le Premier ministre a convoqué une réunion importante avec les autorités bruxelloises et l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) à propos du futur du stade Roi Baudouin. L'objectif de cette réunion était de planifier une rénovation complète du stade, et ce, afin que la Belgique participe, avec l'Allemagne et les Pays-Bas, à une candidature conjointe à l'organisation de la Coupe du monde féminine de football en 2027. Je me réjouis de l'organisation de cet événement, que ce soit sur le plan sportif, sur le plan de la promotion du sport féminin ou sur le plan des retombées touristiques et économiques pour notre pays.

Il ne me semble pas inutile de revenir sur la saga du stade national. La ville de Bruxelles, forte à l'époque du soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, avait décidé de faire construire, en partenariat avec le secteur privé, un futur stade exclusivement destiné au football sur le parking C du Heysel. Ce projet n'a pas abouti, étant donné qu'il a buté sur une levée de boucliers tant il était mal ficelé. Le terrain du parking C appartenait certes à

la ville de Bruxelles, mais il était situé en Flandre. En outre, le montage financier et urbanistique était alambiqué et les fédérations sportives avaient été écartées du projet. Les organisateurs du mémorial Van Damme avaient aussi appris qu'ils n'auraient plus de stade pour organiser leur événement mondial. En effet, le stade Roi Baudouin était destiné à la démolition pour accueillir le projet Neo. J'en passe et des meilleures! L'entêtement de l'ancien bourgmestre de la ville de Bruxelles et de son premier échevin a mené au fiasco.

À l'époque, je comptais parmi ceux qui plaidaient en faveur d'une rénovation du stade Roi Baudouin pour accueillir l'Euro 2020. J'avais même proposé que la Fédération Wallonie-Bruxelles intervienne dans le financement de cette rénovation, en fonction de ses moyens. Cette rénovation aurait aussi permis aux athlètes de haut niveau d'accéder plus facilement à cette infrastructure pour s'entraîner. Ce qui était impossible à l'époque est aujourd'hui devenu envisageable et je salue le volontarisme de l'actuel Premier ministre sur ce dossier. Le fait que le Premier ministre de l'époque ne soit pas intervenu est d'ailleurs, selon moi, l'une des raisons du fiasco de la candidature à l'Euro 2020.

Au vu de ses compétences, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas rester à l'écart de ce projet. Madame la Ministre, quelles démarches ont-elles été menées dans ce cadre? Quelle est la méthodologie de travail envisagée pour mener ce nouveau projet à bien? Le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) et les fédérations sportives concernées sont-ils associés aux travaux? Enfin, envisagez-vous d'affecter une enveloppe budgétaire adéquate à la réussite de ce projet?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, vous faites référence à une initiative que mène directement le Premier ministre et qui, à ce stade, n'a rassemblé que la ville de Bruxelles et l'URBSFA. En ma qualité de ministre des Sports, je me réjouis de voir ce dossier revenir au premier plan, tant un outil moderne est indispensable. Un nouveau stade permettrait à nos sportifs de bénéficier d'un écrin pour s'entraîner et briller devant leur public. Il permettrait aussi à nos fédérations de poser leur candidature à l'organisation d'événements sportifs d'envergure dont, je l'espère, la Coupe du monde féminine de football en 2027.

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente en matière d'infrastructures sportives. Toutefois, nous apporterons bien évidemment toute notre expertise et, si besoin, notre soutien à la rénovation du stade Roi Baudouin. Le cas échéant, toutes les opportunités d'intervention envisageables seront examinées.

**M. René Collin (cdH)**. – Madame la Ministre, je constate d'abord avec satisfaction que vous comprenez la pertinence du projet avancé par le Premier ministre. Vous avez aussi rappelé les avantages sportifs et économiques que ce nouveau stade rénové pourrait apporter à notre pays et à l'ensemble du monde sportif. Je vous demande simplement d'être plus proactive et de prendre les contacts nécessaires pour contribuer au succès de ce projet.

**1.14 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Chargés de protection des enfants dans le sport»**

**Mme Stéphanie Cortisse (MR)**. – Madame la Ministre, lors de la réunion du 26 mai dernier de notre commission, vous avez fait état de chiffres alarmants relevés par votre administration qui a mené une étude sur les actes de maltraitance et de harcèlement dans le monde sportif, ce qui n'avait plus été réalisé depuis près de 15 ans. Pour rappel, pas moins de 11 % des enfants de 6 à 18 ans et de 12 % des personnes de plus de 18 ans disent avoir déjà été exposés à des actes de maltraitance ou de harcèlement dans le cadre de leur pratique sportive.

L'important nouveau projet, le décret «Éthique dans le sport», une fois voté, nous permettra d'être mieux armés pour lutter contre ce véritable fléau que sont les violences physiques et psychologiques dans le monde du sport. En attendant, je ne manque pas de suivre avec attention les autres initiatives en cours, dont l'instauration des «chargés de protection des enfants dans le sport».

Vous m'avez précisé que l'Administration générale du sport (AGS) de la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficierait, par le biais du projet européen CSiS (protection des enfants dans le sport, *Child safeguarding in sport*), d'un soutien pour organiser la fonction de «chargés de protection des enfants dans le sport» qui seront formés et soutenus par des spécialistes et travailleront en réseau. Ce projet européen a pour objectif de renforcer les capacités de prévention de toutes les formes de violence dans le sport, qu'elles soient psychologiques, émotionnelles, physiques ou sexuelles.

Pour rappel, une première table ronde s'est déroulée le 23 juillet dernier, ce qui a permis de recenser l'ensemble des dispositifs traitant de cette question en Belgique, mais aussi de tracer les premiers contours d'une feuille de route grâce à laquelle seront formés et désignés des «chargés de

prévention» au sein des structures sportives. Vous avez dit aussi attendre les recommandations d'un consultant international, expert dans les thématiques liées aux notions que recouvre le harcèlement, pour la fin du mois de novembre dernier, à l'occasion de la prochaine table ronde. Votre objectif était de finaliser la feuille de route pour ce mois de février et de débiter les formations d'ici ce printemps.

En janvier dernier, vous m'avez précisé que de nouvelles réunions de travail sous l'égide de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe étaient prévues au début des mois de février et de mars avec la participation de Yapaka, de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), mais aussi de représentants des fédérations de football et de hockey afin de finaliser le cadre opérationnel qui permettra de débiter les formations ce printemps.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire état des avancées de ce projet? Le cadre opérationnel est-il à présent finalisé? Combien de personnes exerceront-elles la fonction de «chargés de protection des enfants dans le sport»? Quand et comment seront-elles engagées? En quoi consisteront exactement leurs fonctions? Comment se déroulera leur formation?

Ces chargés de protection des enfants seront-ils associés aux réflexions du futur Observatoire de l'éthique dont la mission sera d'analyser tout ce qui touche aux discriminations, au harcèlement, à l'éthique, à la bonne gouvernance et à l'égalité des genres dans le sport et de proposer des actions concrètes à votre gouvernement? Ces personnes feront-elles partie intégrante du «réseau éthique» institué par votre nouveau décret? Quelles seront leurs relations avec les référents éthiques de chaque fédération ou association sportive?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, la démarche que vous évoquez comporte aussi bien un volet «Sensibilisation» qu'un indispensable axe «Formation». Elle s'inscrit dans le cadre de l'avant-projet de décret relatif à l'éthique dans le sport qui prévoit notamment la création d'un réseau regroupant un référent par fédération et association sportive reconnue ainsi que la désignation dans nos clubs de référents spécifiques. La multiplication de ces référents vise à diffuser massivement des outils et des bonnes pratiques au sein du mouvement tout en apportant, au travers de formations adéquates, une écoute et un accompagnement pour les sportives et sportifs qui seraient touchés par des comportements contraires à l'éthique sportive et/ou assimilables à de la maltraitance. Cette notion couvre un large spectre qui va de la violence psychologique et physique aux sévices corporels et sexuels selon la définition du décret du 12 mai

2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance.

Ce nouveau texte éthique permettra également, au travers d'un observatoire, de conseiller nos fédérations pour qu'elles transposent dans leurs règlements des sanctions pour celles et ceux qui contreviendraient aux principes du code éthique. De nouvelles réunions de travail, sous l'égide de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe, ont en effet eu lieu en février et en mars avec la participation de Yapaka, de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), mais aussi de représentants des fédérations de football et de hockey. L'Administration générale du sport (AGS) a également souhaité y inclure l'aide à la jeunesse et un collectif de services d'aide en milieu ouvert (AMO) afin que toutes les réalités de terrain et les réseaux existants soient pris en compte. Ce groupe s'est à nouveau réuni les 2 et 9 avril. Sur la base de ces échanges, les deux consultants chargés par le Conseil de l'Europe d'accompagner le travail suivant une méthodologie rigoureuse rédigeront leur rapport, qui sera ensuite présenté lors d'une table ronde à l'ensemble des parties prenantes précitées, auxquelles s'ajouteront l'Association interfédérale du sport francophone (AISF), le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) et le Comité olympique et interfédéral belge (COIB).

La feuille de route inclura des propositions concrètes pour la désignation des référents «Maltraitance sport», les profils de poste, les rôles associés ainsi qu'un plan de formation dédié. Elle garantira qu'une approche holistique et systématique de prévention et de protection de la maltraitance à l'égard des enfants dans le sport soit bien mise en œuvre et que les différentes réalités du sport soient abordées pour encourager les organisations sportives à adhérer et à agir. Les objectifs à atteindre sont clairement identifiés, mais le travail à mener reste important et devra absolument être connecté à la réalité de l'ensemble du monde sportif: les fédérations sportives, leurs clubs membres, mais également toute association proposant des activités sportives. Certaines organisations sportives avancent déjà à grands pas tout en conservant la sensation de ne pas être très bien outillées ou formées pour assumer ces missions en particulier. La feuille de route, qui sera prête à la fin du mois de juin, en tiendra compte.

Cette démarche de sensibilisation et de formation s'inscrit dans le cadre de l'avant-projet de décret relatif à l'éthique dans le sport qui devrait être à l'ordre du jour du gouvernement dans les prochains jours.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR)**. – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse très complète. Tout comme je l'avais déjà fait en janvier dernier lors des discussions sur le futur projet de décret «Éthique dans le sport», je tiens encore une fois à saluer votre détermination et votre proactivité dans ce dossier qui, comme vous

le savez, me tient particulièrement à cœur. Je suis ravie de vous voir continuer à avancer, malgré la crise sanitaire, sur des dossiers de fond aussi importants que celui-ci.

Grâce aux dispositifs qui existent déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles, associés aux nouveaux outils que vous mettez en place – je pense au futur projet «Éthique dans le sport» et à la désignation de chargés de protection des enfants dans le sport –, nous serons beaucoup mieux armés pour lutter contre ce véritable fléau que sont les violences physiques et psychologiques dans le monde du sport, dont la presse nous rappelle régulièrement l'existence.

Je vous remercie une fois encore et ne manquerai pas de suivre ce dossier avec attention.

**1.15 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Stages sportifs durant les vacances de Pâques»**

**1.16 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Bilan et perspectives pour les stages sportifs et de jeunesse»**

**1.17 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Bilan des activités scout/stages des vacances de printemps»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Malgré les mesures sanitaires annoncées avant les vacances de Pâques, les stages ont pu avoir lieu moyennant le respect de protocoles stricts. Cela n'a pas été simple, d'autant plus qu'au lendemain du lundi de Pâques, un beau manteau blanc de neige a rendu plus ardue la tâche des personnes qui accueillaient des groupes d'enfants. Je voudrais dès lors rendre

hommage de manière globale à tous ceux et celles qui se sont mobilisés, malgré les craintes liées à la crise sanitaire et en dépit des conditions climatiques difficiles. Remercions les personnes qui, au sein des clubs, se dévouent pour cette magnifique action.

Madame la Ministre, j'aimerais néanmoins faire un point sur ces stages de Pâques. D'abord, force est de constater que l'importante demande émise par les parents avait été satisfaite. Quel a été le rôle de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) dans l'organisation de ces stages? Des stages ADEPS ont-ils eu lieu? Dans l'affirmative, dans quelles conditions? Des stages ont-ils dû être interrompus pour cause de cas positifs de Covid-19? Quelles sont les disciplines qui ont rencontré le plus de succès? Quel retour avez-vous reçu de la part des organisateurs?

**M. André Antoine (cdH).** – Je voudrais rendre un hommage appuyé à ceux qui ont eu le courage d'organiser des stages compte tenu de circonstances sanitaires et températures particulièrement difficiles et ingrates. La réunion du Codeco du mercredi 24 mars a surpris plus d'un observateur par sa communication qui relevait davantage, reconnaissons-le, du compromis politique que d'un respect cartésien des consignes sanitaires. En effet, moins de douze jours après le lancement du plan «Plein air», le Premier ministre a annoncé la fermeture des écoles – hormis celles liées à l'enseignement maternel – avant que votre gouvernement, Madame la Ministre, ne décide du contraire, vingt-quatre heures plus tard! Votre président de parti a également imputé un triple échec au Codeco. Avouez qu'il est parfois difficile, pour le citoyen, de croire à la crédibilité de la parole de l'homme politique.

Ainsi, les stages sportifs ont été d'abord limités, puis libérés avec effervescence par leurs promoteurs, avant de se voir condamnés à être organisés en respectant des bulles de dix personnes à l'extérieur. Et votre cabinet d'ajouter que la situation restait difficile pour la jeunesse et le monde sportif – c'est le moins que l'on puisse dire! – et que les activités seraient élargies dès que la situation sanitaire le permettrait, sans autre précision. Pour certains promoteurs de stages, il est terriblement compliqué, voire impossible, de souscrire à cette formule. On ne peut organiser un stage où l'on accueille trois cents enfants dans trente bulles avec trente entrées, trente sanitaires et autant de réfectoires! Cet exemple démontre combien la tâche était difficile et ingrate. En outre, disposer de plus d'espace et de plus d'encadrement engendre des coûts.

Au lendemain des vacances de printemps, quel bilan tirez-vous de la fréquentation et des tarifs pratiqués? Comment évaluez-vous les stages organisés par l'ADEPS? Quelles sont les recettes engrangées par rapport aux estimations effectuées dans un premier temps? Avez-vous été saisie de demandes d'intervention financière pour maintenir

un accès démocratique aux stages? Dans l'affirmative, quel budget avez-vous dégagé à cet effet?

**M. Eddy Fontaine (PS).** – À l'occasion de sa dernière réunion, le Codeco a décidé que les stages des vacances de printemps pourraient se dérouler selon des modalités strictes. Évoquons par exemple, pour les enfants de moins de 12 ans, la règle des six groupes au maximum, chacun rassemblant au plus dix personnes immuables. C'est ainsi que se sont déroulés les stages et les camps scouts pendant cette période de congé. Le scoutisme connaît une adhésion massive d'enfants, étant donné que les activités en extérieur sont plutôt conseillées en cette période. Cet essor est d'ailleurs une excellente nouvelle pour le mouvement de jeunesse.

Madame la Ministre, comment les mesures ont-elles été accueillies par les participants: enfants, stagiaires et moniteurs? Quels ont été les retours? Des contrôles ont-ils eu lieu? La Covid-19 a-t-elle perturbé certains camps ou stages? Certains d'entre eux ont-ils dû fermer? Quel bilan pouvez-vous tirer de cette quinzaine de Pâques? Est-il de bon augure pour les stages de cet été?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Nous devons tous faire preuve d'adaptation depuis un an et, pour paraphraser l'un de mes collègues, ce sont le virus et l'évolution sanitaire qui dictent le tempo et poussent à modifier l'approche opérationnelle.

Je reconnais que cette règle des groupes de dix personnes n'est pas optimale pour certains opérateurs. Toutefois, les aspects sanitaires demeurent prioritaires et, même si nous aurions souhaité avoir davantage d'options, il est préférable d'avoir pu organiser des stages limités à dix personnes que pas de stage du tout durant les vacances de Pâques. Je me suis battue pour que l'on puisse bénéficier d'un cadre applicable et favorable pour la jeunesse. Par ailleurs, de nombreux clubs ont profité de la semaine précédant les vacances scolaires pour proposer des activités. En outre, si la campagne de vaccination suit le rythme prévu, nous savons que la taille des groupes est appelée à augmenter à partir du 8 mai 2021, en passant à 25 personnes. Les modalités concernant les stages et les camps de cet été sont en cours de préparation. Une réunion spécifique sera organisée à ce sujet. Dans les prochains jours, je rencontrerai d'ailleurs ses divers intervenants issus des mondes de la jeunesse et du sport, afin de préparer la réunion spécifique du Codeco de ce vendredi.

Depuis le début de la crise sanitaire, les équipes de l'ADEPS ont toujours fait preuve de professionnalisme et d'un grand savoir-faire en matière d'expertise. Ce fut encore le cas durant les

vacances de printemps, avec un taux de remplissage avoisinant les 100 % sur la base de l'offre proposée. Celle-ci avait pourtant été réduite en raison du contexte sanitaire et des mesures strictes relatives au protocole d'organisation. Quelque 2 830 inscriptions ont ainsi été enregistrées. Un seul cas positif à la Covid-19 a été détecté. Il s'agissait d'un moniteur d'un centre qui a annoncé à sa direction qu'il développait certains symptômes. Le stage dont il était chargé a alors été annulé. Les parents ont compris la démarche et ont remercié le centre pour sa proactivité. Ils ont été intégralement remboursés.

À l'instar de nombreuses autres disciplines, la période de printemps est synonyme de tournois, d'interclubs, de *play-offs* ou, pour certains, de début de compétitions. Je songe par exemple à la balle pelote. Ces événements, au-delà du cadre sportif, offrent aux clubs l'opportunité nécessaire et indispensable d'augmenter leurs recettes. À ce stade, les compétitions demeurent interdites, excepté pour les sportifs professionnels ou bénéficiant d'un statut. Le Codeco a fixé le début du plan «Plein air» au 8 mai prochain. À la fin de cette semaine, une réunion Codeco consacrée aux activités physiques et sportives permettra de l'envisager et de le détailler. Il reviendra alors à tout un chacun de respecter les mesures élaborées dans ce contexte.

Par ailleurs, l'Association francophone de tennis (AFT) élabore un protocole pour baliser ses organisations. À ce stade, je n'en dispose pas encore, mais le cadre est fixé dans le protocole concernant les activités physiques et sportives. J'espère que nous pourrions envisager sereinement la reprise du sport au mois de mai. Je travaille aussi sur des projets pilotes dont le nombre et la nature sont en cours de détermination. Il est donc encore trop tôt pour vous en dire plus. J'espère que le plan «Plein air», la réunion du Codeco de ce vendredi et les projets pilotes permettront une reprise sereine des activités sportives. Pour reprendre ce qu'a dit le ministre-président wallon, c'est le virus qui dicte le calendrier et je n'ai, en tant que ministre des Sports, pas de prise en la matière. Pourtant, pour le bien-être du monde sportif et de l'ensemble de la population, je souhaiterais ardemment que toutes les activités puissent reprendre dès aujourd'hui.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse complète. Vous abordez d'ailleurs des sujets qui s'écartent un peu de nos questions. Tant mieux! Vous évoquez notamment la reprise des activités sportives, le plan «Plein air» et, nous l'espérons, les améliorations qui seront en vigueur à partir du 8 mai prochain. Dans tous les cas, nous souhaitons que le plan «Plein air» soit maintenu et que les bulles puissent être élargies à 25 pratiquants. Cela sera plus agréable pour la pratique du sport et pour les enfants, mais aussi plus facile pour les organisateurs des activités qui pourront confier à un seul

moniteur des groupes plus nombreux. À l'heure actuelle, il est extrêmement compliqué d'organiser des stages avec un responsable pour un groupe de dix, sans parler de l'obligation de trouver, pour chaque groupe, des lieux de pratique d'activité différents.

Je vous remercie également pour vos réponses concernant le professionnalisme avec lequel ces stages ont été organisés par l'ADEPS. Un seul cas de Covid-19 a été détecté, mais la réaction a été immédiate et nous devons le saluer. Cela nous rassure en termes de sécurité sanitaire et rappelle aux parents qu'ils doivent avoir confiance en ceux qui chapeautent leurs enfants. Comme vous, j'espère que les choses évolueront favorablement et que la pratique du sport sera à nouveau possible plus facilement et en plus grand nombre. Nous voulons permettre aux membres de sphères sportives de se retrouver dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui.

**M. André Antoine (cdH).** – Madame la Ministre, je formulerai à la fois un espoir, un souhait et une mise en garde. L'espoir, c'est de voir, dès le 8 mai et pour des raisons bien compréhensibles, les groupes s'élargir à 25 personnes. Le souhait, c'est que votre département arrête au plus vite les modalités d'organisation des stages et des tournois pour juillet et août. Cela devrait en effet permettre aux organisateurs, aux clubs et aux fédérations de s'y préparer dans la sérénité et l'efficacité. Enfin, en guise de mise en garde, si le virus dicte le calendrier, j'espère que les hommes et les femmes politiques cesseront de le disputer. En effet, cela renvoie l'image d'une cacophonie qui perturbe la compréhension des consignes sanitaires encore souvent nécessaires.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos éléments de réponse, mais j'exprimerai toutefois un regret. J'avais axé ma question sur les mouvements de scoutisme. Je ne vous ai malheureusement pas entendue au sujet des contacts éventuels entretenus avec les fédérations de scoutisme, de la tenue éventuelle de camps ou des différents contrôles qui ont pu être effectués dans ce cadre. Restons positifs: le 8 mai est tout proche et permettra – croisons les doigts – d'augmenter la taille des groupes pour les stages et camps d'été. Restons sur cette note positive en espérant que tout se passe au mieux et que nous soyons vite débarrassés de ce virus.

**1.18 Question de M. Philippe Dodrिमont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Pratique du VTT dans nos forêts»**

**M. Philippe Dodrिमont (MR).** – Faute de *bike park* réservé aux VTT, certains jeunes créent leur propre circuit dans les bois. Ainsi, à titre d'exemple, le *dirt* ou l'enduro ne se pratiquent pas sur des sentiers plats, mais sur des pistes avec obstacles. Ces jeunes créent des bosses, des descentes... des parcours «maison».

Si je me réjouis de voir les jeunes pratiquer une activité sportive en extérieur, ces parcours peuvent avoir un impact négatif sur la faune dans les zones protégées. Cette pratique est également tout simplement interdite.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de cette problématique? Envisagez-vous de lancer des parcours spécifiques aux VTT afin de répondre à une demande grandissante de la part de nos jeunes? Comptez-vous organiser une réunion avec les différents acteurs concernés, notamment le Département de la nature et des forêts (DNF), des représentants du monde du VTT, de certaines communes? Une telle rencontre permettrait de déboucher sur la création d'espaces de pratique sportive et de délassément qui seraient destinés aux jeunes.

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En effet, j'ai pu prendre connaissance de quelques débordements concernant une certaine pratique qui sortait des clous. Monsieur le Député, vous le savez, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente en matière de tourisme, de nature, de forêts et d'infrastructures sportives. Il revient au DNF de faire respecter le Code forestier.

En revanche, j'ai récemment attiré l'attention des ministres régionaux compétents sur cette problématique. Les adeptes de cette discipline et de ses déclinaisons se doivent de respecter la législation en vigueur. Il incombe aux Régions de prendre en compte les besoins spécifiques et les modalités d'information nécessaires.

Par ailleurs, différents sites internet et applications recensent les parcours les plus appropriés en fonction des envies et du niveau de chacun. À titre d'information, 16 stages de VTT ont été organisés par l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) pendant les dernières vacances de printemps et 157 stages sont programmés pour les vacances d'été, en ce compris pour les plus de 13 ans. En outre, le centre sportif de la Baraque de Fraiture, dont l'ADEPS est partenaire, est justement un site adapté pour le VTT sous ses différentes formes.

Un développement d'infrastructures adaptées afin de garantir une utilisation respectueuse et optimale doit émerger des clubs, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des autorités locales et régionales. Bien évidemment, je peux accompagner

tout plan ambitieux et soucieux de l'environnement.

Enfin, Mme Valérie de Bue, la ministre wallonne de la Fonction publique, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, travaille actuellement sur une révision du cahier des normes pour le balisage. Je suis bien entendu à sa disposition pour apporter l'éclairage sportif nécessaire.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Je formulerais également mes questions aux autorités régionales dont relèvent les compétences que vous avez rappelées. Si la Fédération n'est pas compétente sur le plan de l'infrastructure, elle peut tout de même donner une certaine impulsion, comme vous l'avez évoqué. À ce titre, les actions lancées par l'ADEPS sont remarquables, notamment à travers l'organisation de ces stages.

La pratique du VTT a le vent en poupe et nous devons la soutenir autant que faire se peut. Il en va de la santé physique et morale des jeunes qui souhaitent se défouler dans de bonnes conditions tout en respectant leur environnement. Dès lors, il convient non seulement de rappeler les bonnes pratiques à chacun, mais également d'encourager les autorités locales à offrir aux jeunes des espaces ad hoc.

**1.19 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Possible disparition de l' Athletic Quaregnon-Wasmuël»**

**Mme Jacqueline Galant (MR).** – Madame la Ministre, le club de football de l' Athletic Quaregnon-Wasmuël, géré par la famille Marchand, pourrait disparaître dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Le collège communal de Quaregnon a en effet décidé en sa séance du 18 mars de mettre fin à la mise à disposition des infrastructures sportives communales au bénéfice de ce club. En conflit avec la famille, le collège s'est dit lassé par la gestion et l'organisation générale du club et évoque une rupture de confiance. Il reproche plusieurs entraves aux mesures sanitaires pour justifier son choix.

De leur côté, les gestionnaires du club évoquent une véritable chasse aux sorcières. Pour eux, les faits qui leur sont reprochés ne figurent dans aucun procès-verbal dressé par la police et ne seraient que prétexte pour favoriser l'autre club de la commune, le Borina Quaregnon. La famille Marchand évoque également une séance du conseil communal où le bourgmestre a déclaré qu'il

était préférable politiquement de n'avoir qu'un seul club au sein de la commune.

En attendant, à la suite à ce conflit entre les gestionnaires du club et les autorités communales, l'avenir des 60 jeunes qui côtoient le club de l' Athletic Quaregnon-Wasmuël pourrait s'assombrir. Le centre de formation dispose par ailleurs du label de l' Association des clubs francophones de football (ACFF).

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette problématique? Quelle est votre position? Les faits reprochés peuvent-ils justifier une telle décision? Qu'advient-il de l' Athletic Quaregnon-Wasmuël lors de la saison prochaine? Des discussions sont-elles prévues avec les représentants du club et l'administration communale? Quelles seraient les pistes de solution à poursuivre? Comment garantir la pérennité de l'école des jeunes du club?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À ce jour, mon administration n'a pas été informée ni sollicitée par le club de football de l' Athletic Quaregnon-Wasmuël. Dans ces conditions, je ne peux vous donner beaucoup de précisions à ce sujet.

Mon équipe a toutefois pris contact avec M. Delferière, président de l'ACFF. Celui-ci m'informe que, le 1<sup>er</sup> avril dernier, il a rencontré les membres du club pour trouver des solutions aux difficultés de ce dernier. À ce jour, selon nos dernières informations, des perspectives de solutions existent pour la survie du club. Dès lors, nous pouvons nous montrer raisonnablement optimistes.

**Mme Jacqueline Galant (MR).** – J'aimerais vraiment insister pour que les cas de figure de ce genre ne soient pas trop fréquents. Nous devons en effet vraiment protéger les clubs et leurs centres de formation. En effet, derrière ces conflits, ce sont des jeunes qui sont laissés sur le carreau, d'autant plus quand les clubs sont labellisés pour les jeunes.

Dès lors, je suivrai ce dossier et j'espère évidemment que, si votre administration a été saisie, vous serez à l'écoute pour essayer de trouver la meilleure solution possible.

**1.20 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée**

**«Organisation de tournois pour les associations sportives»**

**Mme Jacqueline Galant (MR).** – Si les conditions sanitaires le permettent – nous devons rester extrêmement prudents lorsque nous établissons un calendrier de ce type –, le mois de mai devrait coïncider avec une reprise possible des activités extérieures telles que les entraînements et le jogging ainsi que des activités intérieures comme le sport en salle. La réouverture du secteur horeca devrait permettre aux clubs et aux associations sportives d’exploiter à nouveau les buvettes et autres cafétérias.

En attendant, les clubs tentent comme ils peuvent d’entamer les préparatifs afin d’organiser leur traditionnel tournoi de fin de saison qui revêt toute son importance pour leurs finances. Une nouvelle annulation de ces événements pourrait s’avérer catastrophique pour les clubs. Madame la Ministre, encouragez-vous l’organisation de tournois à partir du mois de mai? Si oui, dans quelles conditions? Quelle est votre position face à l’organisation de tournois de fin de saison?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je sais combien les tournois inter-clubs, open et toutes les formules permettant aux sportifs de se confronter constituent un marronnier en mai. Si ces événements sportifs sont indispensables, ils alimentent également bien souvent les trésoreries de nos clubs. À ce stade, nous espérons toutes et tous que les dernières mesures de restriction auxquelles nous avons dû nous plier seront levées pour permettre une reprise large et ambitieuse d’une grande partie des activités. Si des balises sont déjà prévues, il est encore un peu tôt pour fixer les contours définitifs de ces événements qui dépendront du Comité de concertation (Codeco) spécial consacré aux activités physiques et sportives, à la jeunesse et à la culture qui se tiendra ce vendredi 23 avril.

Nous y défendrons, bien entendu, un élargissement des possibilités de reprise des activités sportives. Je rencontrerai le secteur sportif ce jeudi 22 avril pour discuter de ce que nous devrions plaider pour une telle reprise. Le 14 avril dernier, le Codeco a déjà esquissé les perspectives des semaines à venir. Nous ne partons pas de rien. Le plan «Plein Air» vise à autoriser des activités sportives dès le 8 mai à condition qu’une partie significative de la population des plus de 65 ans ait été vaccinée et moyennant une amélioration dans les unités de soins intensifs avec, toutefois, certaines restrictions comme l’absence de contact pour les sportifs qui sont âgés de plus de 19 ans. On parle de groupes composés de maximum 25 personnes avec des activités en extérieur et, pour les moins de 12 ans, des activités de préf-

rence organisées à l’extérieur. Concernant les activités intérieures, elles doivent se dérouler avec 10 personnes au maximum, sans public ou, pour les moins de 18 ans, avec maximum un membre du ménage pour les accompagner.

Quant au plan «Intérieur», il est fixé pour le mois de juin. Là aussi, il dépendra de la vaccination de personnes présentant des facteurs de comorbidité et prendra en considération le sport en intérieur. Il prévoit également des mesures d’accompagnement, des tests rapides, la ventilation, certains protocoles et l’élargissement du nombre de personnes pouvant participer à une activité organisée en extérieur. L’activation de ces plans dépend du bon déroulement de la vaccination qui doit permettre de protéger les personnes les plus vulnérables. Nous sommes pourtant confiants: avec le développement de la vaccination, des tests rapides, des nouvelles connaissances en matière de ventilation et des projets pilotes en cours d’élaboration, nous pourrions certainement les mettre en œuvre.

**Mme Jacqueline Galant (MR).** – Comme vous l’avez dit, Madame la Ministre, ces tournois sont très importants pour les recettes des clubs. Il en va parfois de leur survie financière. Je vous l’accorde, le Codeco a offert certaines perspectives grâce au plan «Plein air». L’impression persiste toutefois que deux pas en avant sont invariablement suivis par trois pas en arrière. Selon moi, ces éventualités n’ont toutefois pas contribué à rassurer le secteur ni à lui offrir des perspectives.

Il faut absolument multiplier les tests. Les clubs sont d’ailleurs prêts à injecter les moyens nécessaires pour en organiser. Les stages qui ont eu lieu durant les vacances de Pâques ont prouvé que les clubs sont capables de faire face à la situation sanitaire. Nous devons trouver des systèmes de buvette drive-in ou en plein air. Avant tout, il faut permettre à ces clubs amateurs d’enregistrer des rentrées d’argent pour pérenniser leur existence.

**1.21 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Collaboration de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la réussite du plan wallon de sauvetage du sport»**

**M. André Antoine (cdH).** – La pandémie a fait des dégâts, plongeant certains citoyens dans la précarité, coupant le lien culturel dont ils ont tellement besoin, tout en anesthésiant la pratique sportive au sein de nos cercles et clubs locaux.

Les pertes pour les clubs sont considérables, voire insupportables, avec des dommages financiers qui dépassent désormais les 120 millions d'euros selon l'Association interfédérale du sport francophone (AISF). Malheureusement, l'hémorragie est loin d'être terminée, compte tenu des récentes décisions du Comité de concertation (Codeco) et des incertitudes qui pèsent sur les futures décisions de cet organe.

Certes, Madame la Ministre, vous avez mobilisé un peu plus de 9 millions d'euros, mais cette somme s'avère totalement insuffisante eu égard aux besoins du monde sportif. M. René Collin et moi-même avons imaginé un transfert de 40 millions d'euros, grâce à une modification des accords de la Saint-Quentin, en provenance de la Région wallonne en faveur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de sa compétence sportive. D'après nous, ce transfert est essentiel et doit être mobilisé pour aider le sport. Malheureusement, la majorité wallonne n'en a pas voulu, préférant voir la Wallonie et ses communes mettre la main sur la compétence sportive. Nous regrettons ce choix, mais l'urgence de la précarité sportive est telle que les clubs sportifs locaux attendent désespérément les nouveaux moyens financiers. La Région wallonne et les communes auront donc besoin de la collaboration de votre département pour identifier les clubs concernés et recenser leurs affiliés pour leur verser les 40 euros promis.

Avez-vous déjà noué des contacts avec vos homologues wallons pour adopter une collaboration proactive dans la transmission des informations nécessaires à la réussite de ce plan? Comment comptez-vous procéder pour que les budgets soient répartis au plus vite en Wallonie en donnant aux acteurs concernés toutes les informations utiles? Quelles initiatives envisagez-vous pour soutenir les clubs bruxellois qui, malheureusement, ne bénéficieront pas d'une aide similaire? Avez-vous établi des contacts avec la Commission communautaire française (COCOF) pour déterminer la manière la plus efficace d'aider les clubs bruxellois?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai dégagé 10 et non pas 9 millions d'euros en faveur du monde sportif, soit 6,5 % de l'enveloppe budgétaire de 250 millions d'euros mobilisés à ce jour par le gouvernement. Ce montant représente près de 25 % du budget annuel consacré au monde sportif. Je rappelle que le sport ne représente même pas – je le déplore – 1 % du budget global de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'une réalité dont j'hérite et que l'ex-ministre des Sports et du Budget que vous êtes, Monsieur le Député, n'ignore pas.

Je ne m'inscris pas, et même jamais, dans une logique qui consisterait à considérer que nous

devons être en concurrence pour soutenir le monde sportif. À mes yeux, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne doit pas être seule pour soutenir le mouvement sportif. Les enjeux actuels pour les clubs sont trop importants. Par ailleurs, avant la crise sanitaire, d'autres niveaux de pouvoir soutenaient déjà le monde sportif sans que nous dusions y trouver à y redire. Nous ne nous offusquons donc pas du fait que la Région de Bruxelles-Capitale, depuis 2006, soutient les clubs sportifs sur son territoire dans le cadre de la formation des jeunes. Nous ne considérons pas que l'État fédéral devrait supprimer la déductibilité pour les stages sportifs parce que le sport relève uniquement des compétences sportives des Communautés.

En ce qui concerne votre proposition adressée à la Région wallonne de transférer 40 millions vers la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre d'une modification des accords de la Saint-Quentin, je vous invite à interroger mes collègues du gouvernement wallon. Force est toutefois de constater que la Région wallonne a répondu à mon appel à mobiliser tous les niveaux de pouvoir autour du monde sportif durement touché et qu'elle est intervenue pour aider les clubs pour un montant de 22 millions d'euros par le truchement des communes. Dans ce cadre, il ne m'appartient pas d'intervenir ni dans la répartition de cette intervention, décidée par la Région wallonne, ni dans le calendrier choisi, mais je vous informe que la Wallonie a confié à l'AISF la tâche de collecter les données utiles à la concrétisation de l'opération au sein des fédérations.

En tout état de cause, cette intervention démontre bien que mon appel à l'intervention de tous les niveaux de pouvoir au profit du monde sportif a bien été entendu. Une fois encore, il est capital de s'inscrire dans une logique de collaboration et non de concurrence. C'est ensemble que nous parviendrons à soutenir chaque mesure. Par conséquent, chaque mesure, chaque aide est la bienvenue pour soutenir, tous ensemble, le mouvement sportif.

En ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, je souligne le fait que l'intervention de 10 millions d'euros de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'adresse tout autant aux Bruxellois qu'aux Wallons. Je ne peux qu'inviter les Bruxellois à créer des dispositifs d'aides aux clubs sportifs sur leur territoire selon des modalités qu'il leur appartient de définir. Pour ma part, j'ai proposé aux collègues de la COCOF de s'inscrire dans un mécanisme de prêt aux clubs sportifs qui aurait pu être appliqué tant en Wallonie qu'à Bruxelles en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dispositif n'a pas été retenu par les Bruxellois. Les Wallons ont finalement choisi une autre voie. Je salue une fois encore leur mobilisation pour le sport.

Depuis le début de mon mandat, j'essaie de tirer parti au maximum de la situation. Au vu de

l'éclatement de la compétence sportive, non seulement entre les différentes entités fédérées, mais aussi entre les provinces et les communes, il convient de déployer une logique de collaboration profitable au monde sportif, lequel, dans le contexte actuel, n'a que faire des querelles institutionnelles.

**M. André Antoine (cdH).** – Notre intention, à M. Collin et à moi-même, était de nous inscrire dans un processus de collaboration, tout en voulant garder la compétence sportive dans le giron de la Communauté. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons opté pour un mécanisme de modification des accords de la Saint-Quentin que la majorité arc-en-ciel, la même que celle actuellement en place, avait déjà prévu en 1999 au profit de la Communauté. Je trouve dommage que l'attelage MR-PS-Ecolo n'ait pas reproduit le même mécanisme. Je trouve également dommage que votre appel, même s'il a été entendu, donne droit à des commentaires sur la prochaine régionalisation du sport.

Vous avez suggéré des prêts pour les clubs bruxellois qui n'en ont pas voulu, mais vous pourriez les proposer aux clubs wallons, d'autant que le ministre Daerden m'a confirmé hier qu'il allait probablement relancer les dépenses «code 8» à des taux zéro. Le total des pertes s'élève à 120 millions d'euros. Le total du mécanisme d'aide est de 32 millions. Cela ne fait jamais qu'un quart des montants disparus. À la veille de l'ajustement budgétaire auquel vous participerez la semaine prochaine, vous pourriez au minimum réclamer ces prêts à taux zéro et peut-être compléter la manne financière. Ce faisant, vous montrerez que la Communauté française est toujours bien vivante en matière sportive.

Enfin, en matière de budget, entre 2009 et 2014, nous avons bien davantage de moyens qu'aujourd'hui. La création du centre sportif de haut niveau en témoigne à suffisance.

**1.22 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Concilier Coupe du Monde de football et respect des droits humains»**

**M. André Antoine (cdH).** – La grande fête du football, c'est-à-dire la prochaine Coupe du monde se déroulera au Qatar du lundi 21 novembre 2022 au dimanche 18 décembre 2022. Cependant, cet événement a déjà un goût amer pour un certain nombre d'observateurs éclairés. Ainsi, Amnesty International souhaite que les fédérations nationales de football et les clubs

prennent position sur les violations des droits de l'homme au Qatar, pays hôte du Mondial 2022. «Pour le moment, il y a peu de réactions et cela doit changer», a déclaré à ce sujet Régina Spöttl, experte des pays du Golfe. D'autres milieux ont dénoncé de graves violations à l'égard de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT).

Les révélations récentes sur la mort de près de 6 500 ouvriers immigrés sur les chantiers lancés en vue de la prochaine Coupe de monde de football ont ravivé de légitimes critiques sur la tenue de cet événement dans le petit pays de la péninsule arabique. Les appels au boycott de la compétition se multiplient. Avant leur match face à Gibraltar, les Norvégiens ont arboré un t-shirt «Droits humains: sur et en dehors du terrain». Je me félicite également que les Diables rouges aient également manifesté leur intérêt pour la question des droits de l'homme au Qatar lors de leur dernier match. De son côté, l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) a expliqué qu'elle ne choisirait pas la voie du boycott comme l'a rappelé Mehdi Bayat sur le plateau de «La Tribune», même si notre président fédéral reconnaît entretenir de nombreux contacts avec Amnesty International pour se concerter sur l'une ou l'autre action de sensibilisation.

Madame la Ministre, quelles initiatives allez-vous prendre de votre côté pour sensibiliser nos concitoyens aux enjeux des droits humains à travers le vecteur du football, premier sport mondial? La qualification constitue un objectif majeur, mais celui-ci ne doit pas nous dispenser d'une réelle force d'indignation, notamment auprès des jeunes générations. Un groupe politique a suggéré qu'aucun ministre ou autorité publique ne se rende au Qatar, ce qui me semble être une excellente initiative. En sera-t-il de même pour vous et partagez-vous cette recommandation?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Depuis la désignation en décembre 2010 du Qatar comme pays hôte de la Coupe du monde 2022, une très grande partie des observateurs et des citoyens à travers le monde s'interrogent légitimement sur les conditions troubles de cette élection. Je partage leurs questionnements et m'interroge également sur ce qu'il est communément admis d'appeler la «diplomatie par le sport», sur le processus démocratique qui est remis en question au sein même de la Fédération internationale de football association (FIFA), sur le fait d'attribuer un tel événement à un pays sans aucune culture footballistique, sur les risques de jouer sous une chaleur accablante ou encore sur l'impact écologique d'une compétition qui se déroulera dans des stades entièrement climatisés. Tout cela semble toutefois peu de choses en re-

gard des conditions inadmissibles dans lesquelles travaillent les hommes qui construisent les infrastructures au Qatar. Ces questions avaient d'ailleurs déjà été soulevées lors des championnats du monde d'athlétisme à Doha en 2019.

En ma qualité de ministre des Sports, il ne m'appartient pas de juger la politique intérieure ou extérieure d'un pays étranger. Toutefois, le boycott d'une manifestation sportive doit être évalué, discuté et soupesé. Nous devons éviter que les sportifs deviennent les seules victimes d'une décision politique qui leur échappe. Il leur revient cependant le droit de décider, en âme et conscience, de prendre part ou non à ce genre de rendez-vous. Désormais, les sportifs osent s'affranchir du carcan qui les empêchait de parler ouvertement de leur ressenti et de leur analyse de la situation. À l'exemple de la Norvège, les Diables rouges ont affiché le message «*Football supports change*» à l'occasion de leur rencontre face à la Biélorussie. Plus les joueurs seront nombreux à parler, plus l'impact sera important.

Je suis persuadée que la mobilisation des sportifs est de nature à provoquer des effets en cascade, en suscitant notamment une réaction des multinationales qui parrainent l'événement. Le football et plus largement le sport peuvent-ils contribuer à faire changer le monde, à éradiquer la pauvreté, à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes et à promouvoir l'ensemble des objectifs liés au développement durable. Je pense que oui. Un langage universel immédiatement compris par les jeunes comme le football peut agir comme un éveilleur de conscience.

La question qui doit nous guider est comment trouver le moyen de modifier en profondeur le système de gouvernance des instances sportives internationales, qui s'affranchissent parfois d'un certain nombre de règles et de lois. En 2015, le *Fifagate* a montré à quel point cette institution semble gangrenée par la corruption, l'opacité des décisions et la recherche constante du profit personnel dans le chef de certains. Cette gouvernance impose aux pays hôtes des conditions financières de plus en plus déraisonnables et des investissements de toute nature disproportionnés, au mépris des besoins fondamentaux des citoyens. Nous devons combattre ce modèle qui impose notamment le choix et la tarification des hôtels et qui contraint les pays à abandonner une partie de leur souveraineté pendant l'événement.

En tant que ministre des Sports, mon rôle est de promouvoir le sport et son accessibilité. Il est également de diffuser et protéger les valeurs qu'il est censé véhiculer. À cet égard, j'ai déjà évoqué mon soutien à différents causes et projets et explicité mes objectifs relatifs au nouveau décret relatif à l'éthique sportive ainsi qu'aux modifications qui seront apportées au décret de 2019 afin de renforcer la présence des femmes dans le sport.

**M. André Antoine (cdH).** – Madame la Ministre, je partage totalement votre analyse sur le manque d'éthique, la corruption et le dévoiement du monde sportif à des fins peu recommandables. Nous devons malheureusement vivre avec ces préoccupations, mais cela n'empêche pas certains acteurs du sport, comme les Diables rouges, d'être de véritables ambassadeurs des droits humains.

Je formule le vœu que le gouvernement de la Fédération de la Wallonie-Bruxelles incite la RTBF à participer à cet effort d'indignation en insérant, durant la retransmission des matchs de football, des messages relatifs à la problématique des droits humains dans ce pays, pour ainsi conjurer la passion sportive et l'indignation face à la transgression des droits humains.

**1.23 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Financement de projets sportifs innovants: les exemples du Make me run et des dossards à puce»**

**M. André Antoine (cdH).** – Madame la Ministre, de nombreux clubs victimes de la Covid-19 se sont préparés et ont largement participé à l'opération «J'me bouge pour mon club» que vous avez lancée. Dotée d'un budget de 1,2 million d'euros, cette dernière a rencontré un réel succès. Nous ne pouvons que féliciter les clubs participants, qui obtiendront chacun les 1 000 euros promis et mérités. L'année dernière, lors de la première édition de l'opération, 448 clubs ont réussi à parcourir les 1 000 km requis. Cette année, en plus des 1,2 million d'euros, 324 000 euros seront mobilisés dans le cadre d'un appel à projets visant à soutenir les fédérations sportives, notamment dans la création de projets innovants en collaboration directe avec leurs cercles d'affiliés. Pourriez-vous nous préciser le type de projets novateurs que vous souhaitez financer? Avez-vous déjà eu des contacts avec les fédérations sportives pour définir le cadre de ces projets et leur éligibilité financière aux subventions?

Certains clubs se sont ainsi lancés dans l'organisation de parcours de course à pied avec guidage audio. Du 1<sup>er</sup> au 30 avril, deux épreuves sont ainsi programmées dans le parc du Château de la Hulpe, ainsi qu'à proximité du lac de Louvain-la-Neuve. La première concernera bien sûr la découverte de ce magnifique lieu et la deuxième sera réservée à la performance sportive. Autre exemple d'innovation: l'instauration de dossards à puce à l'occasion du Challenge du Brabant wallon,

la principale épreuve de jogging dans notre province. Les projets de ce type, qui allient l'innovation technologique à un effort physique, répondent-ils aux critères de projets innovants pouvant bénéficier d'une subvention?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, l'opération «J'me bouge pour mon club» constitue la première expérience d'envergure sur notre territoire permettant à 1 200 clubs sportifs et plus de 100 000 personnes – soit deux fois la capacité du stade Roi Baudouin – de participer à une activité numérisée. Force est de constater que de nombreuses initiatives similaires voient le jour, parallèlement au développement d'outils numériques. Une politique sportive ambitieuse repose sur des investissements qui sont aussi tournés vers les sportifs. Il est indispensable que ces derniers bénéficient d'un encadrement qualifié, gage d'une pratique sûre, éthique et appropriée.

En ce sens, le service «Formation des cadres sportifs» au sein de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) opérationnalise au quotidien les cours généraux et encadre les cours spécifiques dans plus de 103 disciplines sportives. La Fédération compte aujourd'hui plus de 75 000 entraîneurs brevetés, soit plus de 33 000 formés par an, essentiellement des passionnés qui se forment en dehors de leur activité professionnelle et des heures passées au service de leur club sportif. La crise sanitaire a démontré qu'il est dorénavant indispensable de pouvoir compter sur une approche moderne, décentralisée et numérisée des parcours de formation. En effet, aujourd'hui, l'organisation des cours généraux et des examens a été rendue beaucoup plus complexe à la suite de contraintes organisationnelles.

La non-organisation de ces sessions a des conséquences multiples. Évoquons par exemple l'abandon pur et simple des personnes inscrites, la perte des acquis, l'impossibilité pour les clubs d'obtenir le label lorsque celui-ci est conditionné à la formation de leurs entraîneurs. En outre, le processus de formation au sein des fédérations sportives étant à l'arrêt, les cadres ne sont pas renouvelés. De nombreux entraîneurs m'ont ainsi signalé que, parmi ces derniers, certains ont déjà atteint un âge vénérable. Pour de nombreux clubs, le risque le plus important est de ne plus pouvoir bénéficier des subventions liées au texte «*Action sportive locale*» pour cause d'absence d'encadrement qualifié. Par ailleurs, les étudiants en haute école et/ou à l'université qui ont intégré dans leur programme de cours une ou plusieurs formations opérées en collaboration avec les fédérations sont pénalisés pour la validation de leurs crédits.

Pour toutes ces raisons, il est important d'entamer une numérisation des cours généraux de l'ADEPS. J'ai donc entamé une démarche volontariste vis-à-vis de nos fédérations qui opérationnalisent les cours spécifiques de la formation des cadres. Mes services, en collaboration avec l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) et le Conseil supérieur des sports (CSS), ont balisé l'utilisation d'une enveloppe de 324 000 euros. Celle-ci a été répartie en tenant compte de différents éléments: les projets permettant de soutenir le plus grand nombre de fédérations possible dans le respect des capacités et des moyens disponibles, la prise en considération du délai imparti – soit un an – et de l'agenda relatif à l'utilisation des moyens additionnels, les ressources additionnelles devant impérativement être opérationnelles et fonctionnelles à brève échéance, la possibilité de mutualiser les ressources humaines et matérielles, la mise en œuvre fonctionnelle du principe du pot commun avec ressources pouvant être mutualisées et, enfin, la mutualisation sur la base des profits de maturité et/ou des familles disciplinaires.

Quinze fédérations ont été identifiées comme pouvant répondre, dans les délais impartis, aux exigences d'une transposition numérique d'au moins une partie de leur parcours de formation: gymnastique, 23 100 euros; athlétisme, 35 000 euros; natation, 10 500 euros; activités subaquatiques, 10 500 euros; badminton, 17 500 euros; football, 23 100 euros; hockey, 20 200 euros; basketball, 23 100 euros; handball, 17 500 euros; volleyball, 23 100 euros; poids et haltères, 23 100 euros; aikido, 10 500 euros; équitation, 23 100 euros; ski, 17 500 euros; handisport, 46 200 euros.

Notre méthode vise à mutualiser et partager les connaissances et les expériences afin d'encourager d'autres fédérations à emprunter ce chemin, et surtout de gagner du temps grâce à ce travail précurseur.

**M. André Antoine (cdH)**. – Madame la Ministre, votre réponse très complète témoigne de votre volonté bien compréhensible de numériser un certain nombre de programmes de cours de l'ADEPS et de collaborer avec les fédérations. Je pointe tout particulièrement l'octroi de près de 46 000 euros à la fédération handisport, une fédération qui a vraiment toute mon attention. J'imagine que c'est aussi votre cas. J'espère cependant qu'un certain nombre d'organisateur de clubs pourront eux aussi, le moment venu, bénéficier d'innovations telles que les dossards à puce qui prouvent que technologie et sport sont conciliables. J'espère que vous pourrez les aider de la même manière que vous avez répondu aux attentes des fédérations.

**1.24 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de**

*L'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Liquidation des aides sportives d'urgence après le troisième lockdown décidé»*

**M. André Antoine (cdH).** – Depuis plus d'un an, les fédérations et clubs sportifs vivent au ralenti. Dans certains cas, ils ont suspendu toute activité, perdus aux décisions erratiques du Comité de concertation (Codeco). Inutile de le rappeler, les buvettes sont fermées, les vestiaires sont condamnés, les événements récréatifs ont été supprimés, les parents sont mécontents et parfois les jeunes sont dépités par leur inactivité physique. Le désarroi du monde sportif est considérable, même s'il exprime avec élégance et retenue, par respect pour les autres victimes de la pandémie.

Il n'empêche que les volontaires du monde sportif ont reporté tous leurs espoirs sur la saison prochaine. Cependant, ils doivent encore s'acquitter d'un certain nombre de charges financières diverses et indiscutables pour la saison écoulée. En outre, ils continuent de contracter de nouvelles obligations pour la rentrée sportive de septembre. Par conséquent, ils ont urgemment besoin de liquidités face à l'assèchement de leur trésorerie et la raréfaction des sponsors.

Madame la Ministre, outre l'aide d'un million d'euros qui devrait leur parvenir de la Région wallonne, vous avez également rappelé les dix millions d'euros issus du fonds d'urgence. Au-delà de l'engagement de ces montants, où en êtes-vous dans leur ordonnancement? Quels sont les principaux bénéficiaires du fonds d'urgence? A-t-il été totalement mandaté ou reste-t-il encore des sommes à liquider?

La semaine prochaine, vous allez vous préparer à un nouveau *round* budgétaire, qui ne sera pas simple au vu des conditions financières qui attendent la Fédération Wallonie-Bruxelles. Néanmoins, j'espère voir l'un ou l'autre budget complémentaire, notamment à l'aide d'octrois de crédit et de prise de participation, communément appelés «code 8», qui n'affectent pas le solde net à financer. Nous pourrions alors envisager des prêts à taux zéro afin de soulager certains clubs et leur permettre de reconstruire leur saison sportive dès le mois de septembre prochain.

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le fonds d'urgence mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles est constitué de 150 millions d'euros, dont un peu plus de 6 %,

soit dix millions d'euros, ont été mobilisés pour soutenir le mouvement sportif organisé. Comme depuis le début de cette législature, je m'engage à défendre notre secteur afin de bénéficier de moyens complémentaires; il en sera de même lors du prochain ajustement budgétaire.

Voici l'état des lieux de l'utilisation de ces dix millions d'euros. La première aide d'urgence, qui a permis de soutenir 528 bénéficiaires et qui s'élevait à 1 777 505 euros, a été engagée à 100 %. Le taux de liquidation, quant à lui, est de 93 %, car quelques bénéficiaires doivent encore être finalisés. Dans le cadre du challenge «J'me bouge pour mon club», 444 clubs se sont partagé 444 000 euros; cette enveloppe a été entièrement liquidée. Pour la numérisation des cours spécifiques des fédérations, quinze bénéficiaires ont bénéficié d'un total de 324 000 euros. L'avance prévue est liquidée, ce qui porte le taux de liquidation de cette enveloppe à 80 %; le solde sera liquidé en fonction des rapports d'activité.

En ce qui concerne la numérisation des cours généraux, la convention entre l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) et le Centre d'aide à la performance sportive (CAPS) est en cours de finalisation. Pour les aides aux clubs à travers les fédérations et associations sportives, l'avance de 80 %, soit 4 800 000 euros, est liquidée. Le solde sera octroyé sur la base des justificatifs des bénéficiaires; je peux déjà annoncer que les 63 comités d'accompagnement ont été organisés. Il revient maintenant aux fédérations d'opérationnaliser le cadre accepté et le solde sera versé sur la base des justificatifs requis.

Enfin, 1,2 million d'euros ont été mobilisés pour l'édition 2021 de «J'me bouge pour mon club», qui s'est clôturée le 18 avril. Différents documents et informations ont été sollicités dès l'inscription des clubs, afin de ne pas connaître le problème de la récolte des données au terme du challenge. Par conséquent, ce dispositif permettra une liquidation rapide. Mes services sont entièrement mobilisés, chiffres à l'appui, pour que le mouvement sportif puisse bénéficier rapidement des aides annoncées.

**M. André Antoine (cdH).** – Madame la Ministre, je vous remercie de mettre tout en œuvre pour améliorer la situation. Je félicite aussi son administration pour sa participation très active. La liquidation est une condition essentielle pour permettre à de nombreux clubs et fédérations de retrouver le chemin de l'espoir et de l'enthousiasme.

Malheureusement, les montants ne sont pas à la hauteur de nos attentes. La situation n'est pas simple, mais nous avons des propositions pour augmenter ces montants de 40 millions d'euros. Je constate, dans l'arborescence des bénéficiaires du fonds d'urgence, qu'il y a des clubs sportifs, mais également toute une série d'opérations qui sont venues s'y greffer afin de justifier ces dix millions d'euros.

Vous êtes restée muette sur le prochain ajustement budgétaire. Personnellement, j'y vois un rendez-vous. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dégage pas de moyens complémentaires, même symboliques, ce serait la preuve que nous abandonnons cette compétence pour l'avenir. Je reste persuadé que la Communauté française, qui constitue l'alliance des francophones de Wallonie et de Bruxelles, reste le meilleur creuset pour le développement du sport. J'espère que vous porterez ces demandes auprès de vos collègues du gouvernement lors du prochain conclave budgétaire.

**1.25 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mesures anti-Covid-19: autorisation ou non du padel»**

**M. André Antoine (cdH).** – Le padel rencontre un succès grandissant ces derniers temps, a fortiori puisqu'il peut se pratiquer à l'extérieur ou quand des infrastructures adéquates sont disponibles. À Genval, le club La Casa de Padel ne peut toutefois plus ouvrir ses portes aux plus de 12 ans depuis la mi-octobre, début du deuxième confinement partiel imposé en Belgique. En cause, le fait qu'il est répertorié très curieusement comme un club *indoor* alors que, dans les faits, ses quatre terrains sont situés dans un gigantesque hangar de 1 500 mètres carrés, avec des plafonds hauts de douze mètres et des portes de quatre mètres sur quatre chacune. Patrick Michaux, son responsable, déplore le fait que les terrains recouverts d'un simple toit et ceux situés sous bulle peuvent ouvrir, car ils sont considérés comme des terrains extérieurs, mais pas ceux de son club.

Cette situation m'interpelle à plusieurs titres. Premièrement, il s'agit d'un club privé qui a engagé de nombreux frais pour l'aménagement de son infrastructure, sans pouvoir les reporter sur qui que ce soit. Deuxièmement, les autorités, à votre initiative, auraient pu établir une liste claire des sports entraînant des contacts à risque et ceux où la distanciation sociale et, surtout, l'aération des lieux sont possibles, comme dans de nombreuses installations de tennis où les parois latérales du bâtiment peuvent se relever. Troisièmement, ce type de club n'a guère été aidé puisque, selon son responsable, il n'a perçu que 7 000 euros depuis un an pour huit mois de fermeture. Pour éviter le surendettement ou la disparition de tels clubs, ne faudrait-il pas, Madame la Ministre, revoir la liste des sports autorisés et les conditions de leur pratique, d'autant plus s'il s'agit de sports qui s'apparentent à des sports ex-

térieurs du fait de la configuration de la couverture de leurs terrains?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je vous rappelle que l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 dispose que les infrastructures sportives *indoor* sont interdites aux personnes à partir de 13 ans. Le cas que vous citez en exemple constitue bien, peu importe le volume, une infrastructure *indoor*. Notre protocole précise qu'une infrastructure *outdoor* dispose d'une couverture de toit rétractable ouverte au vent sur ses quatre côtés. Il mentionne également qu'un stand, disposant d'un toit ou non, protégeant ou délimitant l'emplacement d'un sportif lors d'une activité extérieure est considéré comme une infrastructure *outdoor*. Le club que vous mentionnez est affilié à l'Association francophone de tennis (AFT). Par conséquent, il est éligible à l'ensemble des aides que j'ai instaurées. En outre, en fonction de sa structure, il peut aussi prétendre à d'autres aides, reprises sur le site de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS).

Si une distinction a été opérée lors de la reprise des activités sportives en mai 2020, le Comité de concertation (Codeco) a souhaité ne pas permettre à ce stade de distinction pour des raisons sanitaires. Cependant, j'ai déjà explicité les expériences en cours menées par le professeur Franco sur le taux de dioxyde de carbone dans les infrastructures sportives. De plus, nous pourrions vraisemblablement disposer des conclusions du groupe de travail interfédéral spécifiquement dédié aux questions liées à l'aération et à la ventilation. À n'en pas douter, ces éléments seront pris en considération lors du déconfinement. Un Codeco consacré notamment aux activités physiques et sportives aura lieu cette semaine. Il visera le plan «Plein air» qui doit prendre ses effets le 8 mai prochain ainsi que le plan «Intérieur» qui devrait débiter en juin et permettra une reprise, selon certaines modalités, des activités sportives *indoor*. L'activation de ces plans dépend du bon déroulement de la vaccination destinée à protéger d'abord les personnes vulnérables.

**M. André Antoine (cdH).** – Madame la Ministre, je ne vous cache pas ma perplexité. Je viens de participer, en commission de l'Éducation, à un débat sur les conditions pour dispenser les cours dans l'enseignement fondamental. Mme Désir a rappelé que, lorsque deux fenêtres sont ouvertes, il n'existe aucun risque pour les écoliers présents dans la classe. Dans le cas qui nous occupe, des portes de quatre mètres sur quatre sont toujours ouvertes. Je ne comprends pas que ce qui est vrai pour une vingtaine d'élèves ne l'est pas pour deux ou quatre sportifs dans un lieu totalement aéré.

J'ai le sentiment que certains textes, parce qu'ils veulent être pointus, sont injustes.

Je vous invite, vous ou vos collaborateurs, à vous rendre sur place. Vous vous rendrez compte alors de l'absence de danger à la pratique du padel. Du reste, des clubs de tennis, dans les mêmes circonstances, ont pu continuer certaines de leurs activités. C'est avec des règles parfois aveugles que certains clubs sont condamnés et que leurs responsables sont découragés alors qu'ils ont pris toutes les mesures pour répondre aux normes sanitaires, qui, par ailleurs, sont légitimes. Je suis perplexe et le responsable de ce club de padel, probablement, reste en plein désarroi.

**1.26 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Promotion du badminton par la Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. André Antoine (cdH).** – Le badminton est au programme des Jeux olympiques depuis 1992. Entre 1972 et 1988, c'était seulement un sport de démonstration. La joueuse belge Lianne Tan et son frère Yuhan se sont qualifiés pour les Jeux de Londres en 2012 et de Rio en 2016. Lianne Tan était d'ailleurs la première joueuse de badminton belge à se qualifier pour les Jeux olympiques.

Depuis lors, de jeunes talents belges éblouissent la scène internationale du badminton. Julien Carraggi s'est ainsi distingué aux Masters d'Orléans. Le Nivellois Maxime Moreels, un joueur professionnel figurant désormais dans le top 100 mondial, espère, lui, toujours obtenir un contrat auprès de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), contrat qui lui serait précieux pour la poursuite de sa carrière. Madame la Ministre, quel sera l'effort financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur de nos joueurs de badminton retenus pour des épreuves internationales comme les Jeux olympiques?

Derrière ces champions, on dénombre environ 11 000 fous du volant en Communauté française. Le dynamisme de la Ligue francophone belge de badminton est réel, malgré la pandémie qui interdit toute pratique sportive en intérieur. Cette fédération a d'ailleurs mis sur pied une labellisation des clubs, afin d'identifier et de garantir la qualité des services et de l'encadrement. Quatre catégories de labels ont ainsi été établies, un même club pouvant cumuler plusieurs labels, et ce, dans différentes catégories. Madame la Ministre, pouvez-vous m'indiquer si les indemnités dues à la Ligue francophone belge de badminton

ont bien été versées? Le seront-elles encore à l'avenir?

Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, une discipline nouvelle est née l'année dernière: l'AirBadminton. Une opération test s'est déroulée au centre ADEPS de la Fraineuse à Spa. Madame la Ministre, pourriez-vous soutenir cette démarche dès le printemps si le Comité de concertation (Co-deco) décidait de ne pas permettre la reprise des activités sportives à l'intérieur?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À l'heure actuelle, seuls Lianne Tan et Maxime Moreels sont susceptibles de se qualifier pour les prochains Jeux olympiques. Si la première possède déjà son ticket pour Tokyo, le second doit encore obtenir des résultats dans quelques tournois pour maintenir sa place dans le classement olympique.

Lianne Tan est sous contrat ADEPS depuis 2010. En ce qui concerne Maxime Moreels, la Ligue francophone belge de badminton a reçu en 2021, par le biais de son plan programme, une enveloppe de 40 000 euros supplémentaires pour rémunérer ce joueur durant sa préparation pour les Jeux olympiques. Deux jeunes joueurs sont aussi sous contrat à mi-temps depuis deux ans: Elias Bracke et Clara Lassaux. Ces jeunes talents ont une réelle chance de participer aux prochains Jeux de Paris et de Los Angeles. Le budget du plan programme de haut niveau s'élève à 360 000 euros pour 2021. Il est destiné à soutenir les sportifs sous statut en leur octroyant des bourses individuelles ou lorsqu'ils participent à des stages et des compétitions.

Concernant les labels, seuls les clubs de l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) bénéficient de subventions. Mes services travaillent toutefois à la définition d'un cadre pour les labels qui s'appliquerait à toutes les disciplines, et pas seulement le football.

Quant à la discipline de l'AirBadminton, l'ADEPS soutient déjà son développement grâce à une subvention pour l'achat de matériel sportif. La fédération a ainsi reçu six kits d'initiation et dix kits de lattes et d'angles pour les surfaces dures. Je félicite d'ailleurs la Ligue francophone belge de badminton pour cette nouvelle initiative qui pourrait connaître, d'ici quelques années, le même engouement que le paddle.

**M. André Antoine (cdH).** – Je tiens à saluer votre action, Madame la Ministre, ainsi que celle de la Ligue francophone belge de badminton, qui est une fédération particulièrement dynamique. En 2010, l'ADEPS avait signé un premier contrat de sportif rémunéré pour Yuhan Tan et je constate aujourd'hui que cette fédération continue à permettre l'éclosion de jeunes talents. Je note avec

satisfaction que des contrats à mi-temps ont été offerts à deux jeunes joueurs. Le montant débloqué pour soutenir nos sportifs dans la préparation des grandes épreuves internationales est appréciable. Enfin, j'espère, comme les clubs, que tous les labels actuels seront reconduits cette année. Il ne faudrait pas interrompre les opérations en cours. Néanmoins, une réforme du dispositif serait envisageable dans l'avenir.

**1.27 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Promotion du hockey en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. André Antoine (cdH).** – Voici dix ans, j'ai eu l'honneur de lancer, avec Marc Coudron et Dominique Coulon, un vaste plan de promotion du hockey au sein de la Communauté française. Ce plan était axé sur l'aménagement d'infrastructures avec l'aide de la Région, la création de nouveaux clubs et des bourses de promotion de la discipline. Reconnaissons que les efforts déployés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les fédérations nationale et francophone de hockey ont forgé des résultats au-delà de toute espérance. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: en 2012, on dénombrait 13 000 affiliés pour 26 000 cette année au sein de 48 clubs francophones, dont 42 ont participé à l'assemblée générale du 23 mars dernier.

Les comptes de 2020 et le budget de 2021 présentent un déficit de plusieurs milliers d'euros en raison de la crise sanitaire. Madame la Ministre, la situation reste difficile malgré une enveloppe de 150 000 euros prise sur les fonds propres de la Ligue francophone de hockey et une subvention de votre département de 208 180,95 euros.

Rappelons que les fédérations francophone et nationale organiseront, du 24 au 30 juillet 2022 à Wavre, les prochains championnats d'Europe juniors de hockey. C'est une occasion exceptionnelle pour développer encore dans l'espace francophone cette fabuleuse discipline aux valeurs essentielles.

Pour continuer à développer le hockey et lui donner les moyens financiers nécessaires à l'organisation d'événements internationaux, quelle collaboration comptez-vous nouer avec l'aile francophone et sur quelle base financière pluriannuelle?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de

Bruxelles. – Je suis toujours fier de pouvoir parler de la fédération de hockey, qui est un exemple à suivre en matière de soutien aux sportifs de haut niveau, de projets ambitieux concernant la détection et de bonne gouvernance.

Cette fédération est soutenue à travers un plan-programme de haut niveau de 850 000 euros, un plan programme pour la formation des cadres de 57 000 euros et un montant forfaitaire de 260 000 euros. À cela s'ajoute une nouvelle enveloppe de 20 200 euros pour le projet de numérisation des cours spécifiques et de 208 000 euros destinés à aider les clubs en cette période de pandémie. Sans oublier un soutien particulier aux clubs pour l'achat de matériel sportif à hauteur de 16 479 euros et des subventions de notoriété qui pourront d'ailleurs aider la fédération pour l'organisation des championnats d'Europe de hockey de 2022 et pour les championnats du monde en salle de 2021. La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient donc la Ligue de hockey grâce à 1 203 679 euros annuels. À cela, il faut également ajouter les contrats des sportifs de haut niveau.

Concernant les championnats du monde *indoor* à Liège, mon administration a rencontré la fédération francophone de hockey. Un groupe de travail a été créé pour collaborer au mieux à l'organisation de cet événement, pour l'aspect tant financier que logistique. Une première réunion de contact s'est tenue ce 18 mars, entre la fédération et l'administration représentée par l'administrateur général, un représentant du service «Sport pour tous», un représentant du service des infrastructures, un représentant du service «Haut niveau» et un représentant de la cellule de communication. S'agissant de l'organisation d'un championnat junior de hockey à Wavre, la fédération ne nous a pas encore contactés à ce sujet. Nous lui réserverons toutefois naturellement la meilleure attention.

Pour conclure, tout cela démontre le soutien prioritaire qui est offert aux fédérations ambitieuses comme la Ligue francophone de hockey, et je la félicite d'ailleurs pour l'organisation de ces deux événements internationaux sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**M. André Antoine (cdH).** – Pour connaître personnellement les responsables des fédérations nationale et francophone, je ne peux que confirmer votre appréciation flatteuse. Ici, la fédération est gérée par des professionnels enthousiastes et créatifs, qui ne cessent de se fixer de nouvelles échéances avec des organisations internationales qui sont à la fois des moments forts pour la discipline et une fabuleuse opération de sensibilisation pour cette discipline qui est merveilleuse et qui porte des valeurs que je souhaiterais voir partagées dans d'autres sports.

Je note avec satisfaction les montants avancés et singulièrement votre attention et votre ouverture pour la prochaine organisation des

championnats du monde juniors à Wavre, parce que cela sera, du reste, la première grande manifestation dans le nouveau stade national de hockey. Nous avons intérêt, du côté francophone, à proximité de Bruxelles et non loin d'Anvers, autre berceau du hockey, à tout mettre en œuvre pour réussir cette opération et amener davantage de jeunes filles et de jeunes garçons à la pratique de ce sport. Je suis très heureux de voir que l'élan que nous avons pris il y a une dizaine d'années se poursuit aujourd'hui.

**1.28 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Tensions ou apaisements au sein de la Fédération de judo»**

**M. André Antoine (cdH).** – Madame la Ministre, lors de nos derniers échanges concernant la Fédération francophone belge de judo (FFBJ), nous avons constaté des tensions au sein de cette importante fédération. En cause, les relations entre les titulaires actuels – ceux qui avaient la responsabilité de la fédération; entre-temps des élections ont eu lieu – et l'équipe précédente qui se retrouvait en partie dans le centre sportif de haut niveau appelé à gérer le dojo fédéral. La composition des organes très différente de ces deux entités et, parfois même, en situation de contestation l'une par rapport à l'autre a amené d'une manière assez incompréhensible les responsables de la fédération à se détourner de la finalisation du projet de dojo fédéral, infrastructure pourtant essentielle à l'avenir de cette discipline tant au sein de la cité universitaire que pour les judokas francophones.

Cette nouvelle infrastructure et les services qu'elle devait offrir participaient à une authentique stratégie de formation et d'entraînement de nos élites, mais constituaient aussi une merveilleuse vitrine de ce sport si populaire dans notre pays. Vos services ont même dû prêter leur assistance et leur expertise pour permettre d'organiser l'assemblée générale de la FFBJ le samedi 27 mars dernier dans une ambiance un peu tendue, mais qui a amené son lot de décisions importantes. Il y a eu notamment l'éviction de l'équipe constituée voici quelques mois et l'élection d'une nouvelle équipe avec, à sa tête, Frédéric Treutens, directeur du Judo Club Tori Beauvechain-Incourt. Avec beaucoup de sagesse, M. Treutens s'est contenté de dire que le travail ne manquerait pas et que l'architecte qu'il était comptait s'emparer à bras-le-corps du dossier de dojo fédéral afin de le voir aboutir.

Je sais que le ministre wallon des Infrastructures sportives Jean-Luc Crucke, en réponse à une question de M. Maroy, s'est montré malgré tout ouvert à un nouveau dossier d'infrastructure pour aider à terminer ce dojo fédéral. J'espère que vous serez aux côtés des nouveaux responsables de la FFBJ et du centre sportif de haut niveau appelé à gérer ce nouveau dojo pour faire aboutir ce besoin de financement et que vous convaincrez le ministre Crucke, au regard des bons contacts que vous entretenez avec lui, de libérer les quelques fonds nécessaires à l'aboutissement de ce projet et à la relance d'une fédération qui est l'une des plus importantes du sport francophone.

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'assemblée générale de la FFBJ s'est réunie le dimanche 28 mars, à la suite des précisions et garanties apportées vis-à-vis de la légalité de tenue des réunions en mode virtuel. Il lui revenait en effet de s'en tenir aux prescrits décrets, notamment concernant les délais de tenue de cette assemblée et le nombre de membres du conseil d'administration. Mon administration a soutenu la FFBJ que j'avais d'ailleurs rencontrée pour que cette assemblée générale puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

En notre qualité de pouvoir subventionnant, il nous était malaisé d'y assister personnellement au risque d'être suspecté de vouloir orienter les débats ou d'appuyer indirectement les membres de l'organe de gestion en place. Il ne nous revient pas de nous immiscer dans le mode de gestion d'une fédération sportive. Cette assemblée générale s'est déroulée en visioconférence de 9h00 à 19h00 et a débouché, entre autres, sur l'élection de sept membres au sein du conseil d'administration, dont quatre hommes et trois femmes. Un rapport est en cours de rédaction et sera prochainement envoyé à mon administration.

Le nouveau conseil d'administration s'est réuni dans la soirée du jeudi 1<sup>er</sup> avril pour nommer de nouveaux élus. M. Frédéric Treutens devient le nouveau président. Deux vice-présidents, un trésorier et une secrétaire assistée d'une vice-secrétaire ont également été désignés. Concernant le dojo fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas partie prenante de ce dossier. Celui-ci est porté par la FFBJ avec l'aide d'InfraSports. Nous suivons cependant attentivement ce dossier qui permettrait de faire la promotion du judo en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une réunion est prévue aujourd'hui même avec le cabinet du ministre Crucke, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), la FFBJ et le centre sportif de haut niveau. Nous restons optimistes, d'autant que les résultats de nos judokas sont prometteurs. En effet, Jorre Verstraeten, Sami Chouchi et Gabriella Willems ont décroché des médailles. Et c'est

bien sûr sans oublier notre médaillée olympique Charline Van Snick, qui se remet d'une blessure et qui est actuellement prise en charge par le Centre européen de rééducation du sportif de Capbreton.

**M. André Antoine (cdH).** – Pour l'avoir entendu de la bouche de certains responsables, je me réjouis que l'assemblée générale de la FFBJ se soit déroulée dans un bon climat et qu'elle ait débouché sur la constitution d'une nouvelle équipe. Le nouveau président, que je connais puisqu'il œuvre à quelques kilomètres à peine de mon domicile, a eu les mots nécessaires pour apaiser les tensions des uns et des autres avec, de surcroît, une compétence sur le plan architectural qui tombe à point nommé pour faire aboutir le dossier du dojo fédéral.

Je note avec satisfaction qu'une réunion aura lieu ce jeudi 22 avril et qu'elle rassemblera tous les protagonistes du dossier pour que le dojo fédéral puisse enfin aboutir et qu'il soit à la hauteur des performances et des espoirs que nous entretenons par rapport à cette discipline. Il ne nous appartient pas, à nous politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de favoriser tel ou tel responsable. Par contre, nous pouvons contribuer à dynamiser cette discipline. Je remercie vos services d'y avoir veillé.

**1.29 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Concurrence entre la Ligue handisport francophone (LHF) et la Fédération multisports adaptés (FéMA)»**

**M. Thierry Witsel (PS).** – Mon attention a été attirée par plusieurs ASBL actives dans le milieu du handisport. Elles dénoncent une situation assez interpellante qui porte sur les deux fédérations compétentes pour le sport destiné aux personnes handicapées, à savoir la Fédération multisports adaptés (FéMA) et la Ligue handisport francophone (LHF). D'après ces témoignages, les deux fédérations ont un objet similaire, proposent les mêmes formations, mais ne collaborent jamais ensemble. Une concurrence s'est même installée entre elles, chacune cherchant à recruter le plus grand nombre de membres possible afin de recevoir plus de subventions. Leur montant varie en effet en fonction du nombre d'adhérents.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur la situation des deux fédérations compétentes pour le sport destiné aux personnes handicapées? Quel est leur nombre d'affiliés? Quelles sont leurs missions? Quelles sont les subventions qui leur sont octroyées?

Si ces deux fédérations sont bien identiques, ne serait-il pas envisageable de les fusionner, et ce, pour garantir plus de clarté pour les adhérents et pour obtenir un gain d'argent public, en maintenant évidemment les équivalents temps plein? La somme économisée dans les frais de fonctionnement pourrait être utilisée pour subventionner de plus petites structures dont la mission est l'inclusion de personnes porteuses d'un handicap. Votre prédécesseur, le ministre Madrane, s'était penché sur la possibilité d'une telle fusion, mais sans succès. Quelle est votre position?

Cette concurrence qui semble s'être installée entre les deux ligues et la course à la récupération d'événements commence à lasser les affiliés et a pour conséquence leur désaffiliation ou le non-renouvellement de leur affiliation. Un moins grand nombre d'adhérents est synonyme d'un moins grand nombre de subventions. Tout le monde est perdant. Comment endiguer ce problème?

Les formations proposées, dont l'activité physique adaptée (APA), sont censées être les mêmes, mais les prix sont différents. Pourquoi? Pouvez-vous également m'expliquer le processus de recrutement des formateurs?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Une précision s'impose d'emblée. Les missions des deux fédérations ne sont pas identiques. La Ligue handisport francophone (LHF) développe le sport pour tous, mais plus particulièrement le sport de compétition, en privilégiant les disciplines paralympiques. De son côté, la Fédération multisports adaptés (FéMA) favorise l'intégration sociale au moyen d'une diversité de pratiques sportives multidisciplinaires.

La LHF compte 3 494 affiliés, contre 5 153 affiliés pour la FéMA. Celle-ci reçoit des subventions forfaitaires à hauteur de 211 110 euros et n'est pas éligible à un plan-programme de haut niveau ou à un plan-programme de formation des cadres. La LHF reçoit plus de subventions que la FéMA parce qu'elle développe le sport de haut niveau et plus particulièrement les disciplines olympiques, et ce, avec des ambassadeurs médaillés paralympiques comme Joachim Gérard, Michèle George ou Eléonor Sana. Plusieurs subventions lui sont donc octroyées, comme les subventions forfaitaires, le plan-programme de haut niveau, le plan-programme de formation des cadres, des subventions d'achat pour le matériel sportif et des subventions pour la promotion du sport. Au total, la LHF reçoit 923 000 euros. S'ajoute à cela, pour l'année 2021, une enveloppe supplémentaire de 46 200 euros pour la numérisation des cadres et un fonds Covid de 69 254 euros. J'ai aussi pu débloquer pour l'année budgétaire en cours un fonds de

150 000 euros destiné à la LHF et à la FéMA. Ce montant doit encore être réparti entre les deux fédérations.

Durant la législature précédente, des démarches ont été entamées à l'initiative de mon prédécesseur en vue d'un rapprochement entre les deux fédérations. Plusieurs projets concrets de fusion avaient été soumis et soutenus par les fédérations. Dans le même ordre d'idées, le projet initial du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française prévoyait la reconnaissance d'une seule fédération handisport. Pour diverses raisons, ni cette proposition de rapprochement ni cette proposition d'unification n'ont pu aboutir. Dès lors, ledit décret est maintenu avec une reconnaissance de deux fédérations. C'est ce décret, adopté durant la précédente législature, qui régit à l'heure actuelle le mouvement sportif organisé handisport ou pour les moins valides.

Depuis lors, il faut bien reconnaître que les discussions et collaborations entre les deux fédérations ont pratiquement été réduites à néant. Un rapprochement serait évidemment bénéfique pour l'ensemble du mouvement handisport, mais, au vu de la situation de crise sanitaire actuelle, la fusion des fédérations n'est pas la priorité du moment. Néanmoins, nous marquons notre volonté de travailler à ce rapprochement dès que du temps pourra être dégagé à cet effet.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette clarification de la différence entre ces deux fédérations.

Durant la précédente législature, votre prédécesseur, Rachid Madrane, avait effectivement essayé de regrouper les deux fédérations, en vain. Je suis assez d'accord avec vous pour dire que le rapprochement des deux fédérations n'est pas la priorité aujourd'hui. Cependant, j'ose espérer qu'une fois la crise sanitaire passée, vous prendrez le train en marche pour tenter d'apaiser les tensions entre les deux fédérations et pour examiner la possibilité de les réunir afin que chaque adhérent puisse faire du sport en toute sérénité.

**1.30 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Discrimination dans le football amateur»**

**M. Christophe Clersy (Ecolo).** – À la demande de l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA), la *Katholieke Universiteit Leuven* (KU Leuven) a mené une enquête sur la discrimination dans le football ama-

teur. Les résultats sont extrêmement inquiétants: un jeune footballeur sur trois est victime de discrimination.

La pratique d'un sport, plus particulièrement d'un sport collectif comme le football, se doit de prôner des valeurs comme le partage, l'entraide et l'esprit d'équipe. Pourtant, c'est bien le racisme et la «grossophobie» qui ressortent malheureusement dans les constats de cette enquête. Selon les chercheurs, le racisme est un phénomène persistant sur les terrains et il convient de ne pas sous-estimer les dommages que ces agressions peuvent causer chez les enfants. Au-delà de l'aspect psychologique et des conséquences sur sa construction personnelle, cela pourrait également pousser l'enfant à arrêter complètement la pratique d'un sport, de peur de subir les mêmes remarques dans d'autres disciplines.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse des résultats de cette étude? Quelles mesures avez-vous prises, en partenariat avec les fédérations, pour diminuer au maximum la discrimination chez les jeunes sportifs? Je pense plus particulièrement à la fédération de football, sachant que cette enquête a débouché sur certaines recommandations. Je saisis d'ailleurs l'occasion pour vous interroger sur l'état d'avancement du projet de décret «Éthique dans le sport».

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – «Le football, une fête!» Qui ne connaît pas ce slogan? En effet, dans le meilleur des mondes, le football est une fête. L'exclusion sur la base de la couleur de peau, du genre, de l'orientation sexuelle, d'un handicap physique ou mental ou d'autres différences n'a pas sa place dans le foot. Le respect d'autrui sur les terrains et en dehors de ceux-ci constitue le point de départ dans la lutte contre le racisme et la discrimination. Si le foot en particulier et le sport en général sont de puissants leviers d'intégration, ils peuvent également être des lieux de discriminations et de comportements racistes.

Depuis 2017, l'URBSFA a lancé diverses actions: la désignation de collaborateurs responsables de l'inclusion, la création d'un groupe de travail «Diversité dans le foot», le lancement d'une plateforme numérique, afin de signaler plus rapidement et plus efficacement un incident.

Par ailleurs, sur ma proposition, le gouvernement a adopté en première lecture un avant-projet de décret relatif à l'éthique dans le sport. Il lui sera soumis, ce jeudi, en deuxième lecture. Ce texte prévoit notamment la création d'un observatoire de l'éthique qui pourra formuler des recommandations au gouvernement dans toutes les matières relatives à l'éthique, en ce compris la lutte contre toutes les formes de discrimination,

dont les discriminations à caractère raciste. Le texte comprend également l'adoption d'une charte «Vivons sport» qui s'applique à l'ensemble des acteurs sportifs.

Le réseau des référents éthiques francophones est déjà constitué et s'est déjà rassemblé sur la thématique de la lutte contre le racisme. Dans le cadre de la formation des entraîneurs et des dirigeants sportifs, un module «Déontologie» aborde les discriminations dans les cours généraux dispensés à l'ensemble des encadrants sportifs.

Enfin, en Belgique, un plan national de lutte contre le racisme est en cours d'élaboration. Il rassemble l'ensemble des ministères concernés et est construit avec les représentants de la société civile, Unia (Centre interfédéral pour l'égalité des chances) et la Coalition NAPAR. Ce plan comprend un chapitre «Sport», dans lequel mon administration est partie prenante. Les réunions se poursuivent actuellement.

Il est important de conscientiser la population: chacun peut agir en tant que spectateur. L'Administration générale du sport ne dispose pas de chiffres sur la prévalence des violences et discriminations à caractère raciste au sein du sport francophone puisque les signalements arrivent directement chez Unia.

**M. Christophe Clersy (Ecolo).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'ensemble de ces précisions. Je vous rejoins totalement: la discrimination est fondée sur l'intolérance et le refus de la différence. Ne pas avoir à subir de discrimination me semble être un droit fondamental que tout le monde doit s'efforcer de faire respecter, singulièrement dans une pratique populaire et ouverte à tous, comme le sport et le football.

Les évolutions que vous envisagez grâce au décret «Éthique dans le sport» me semblent aller dans le bon sens et sont d'autant plus nécessaires que l'étude que je viens d'évoquer dans ma question dresse des constats pour le moins alarmants. Nous ne manquerons pas d'en reparler lors de l'examen du projet de décret en question.

**1.31 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Nouvelles pratiques sportives induites par la Covid-19 et sensibilisation des néo-sportifs»**

**M. Thierry Witsel (PS).** – La Covid-19 a touché le sport à tous les niveaux. Les fédérations l'ont ressenti, notamment à travers des pertes d'affiliations. Cependant, des personnes ne faisant

habituellement pas de sport ont entamé une pratique sportive, bien souvent la marche ou la course à pied, sports facilement praticables et autorisés lors des différents confinements. De nombreux citoyens ont ainsi pu sortir de chez eux, s'aérer et se changer les idées en toute légalité. Ces personnes qui ne pratiquaient pas de sport par manque de disponibilité se sont retrouvées avec du temps pour écouter leur corps. Ces sportifs ne sont pas affiliés à une fédération et pratiquent souvent «à l'instinct» un sport qui devrait être encadré. En effet, les conseils varient selon le terrain sur lequel on court, l'intensité et la durée de la course. La façon de se chauffer peut également changer. Cela a des conséquences sur la façon de pratiquer la course à pied. Il est donc important de bien suivre et de conseiller les sportifs, qu'ils fassent partie ou non d'une fédération.

Madame la Ministre, disposez-vous déjà de données chiffrées sur la diminution du nombre d'affiliations depuis cette année de crise? Y a-t-il une différence de genre dans ces chiffres? Serait-il envisageable que les sportifs non affiliés à une fédération sportive puissent avoir accès à un conseiller, peut-être par l'intermédiaire de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), afin de recevoir des conseils pratiques sur leur sport, notamment sur la course à pied? Des programmes permettent-ils déjà aux citoyens ne faisant pas partie d'une fédération de bénéficier d'un suivi minimal?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En effet, la Covid-19 et les différentes phases de confinement et de déconfinement ont entraîné une modification des pratiques sportives qui a favorisé les activités de plein air et sans contact. Nous ne sommes pas encore en mesure d'évaluer les conséquences de la crise sur les affiliations. Nos fédérations et associations sportives ont fourni leurs statistiques, conformément à leurs obligations, fixées par décret. Mes services compileront et analyseront ces informations d'ici la fin du printemps.

Les centres de conseil du sport (CCS), les centres ADEPS et les centres sportifs locaux (CSL) sont accessibles au grand public pour le guider dans sa pratique sportive, tandis que le site de l'ADEPS présente des conseils pour reprendre la course à pied avec un programme spécifique. De plus, depuis 2020, l'ADEPS est partenaire de l'ASBL Sport et Santé, qui gère le programme «Je cours pour ma forme».

Votre question, Monsieur le Député, met en lumière une des grandes questions de la suite de cette pandémie: il s'agit de s'interroger sur le rôle des fédérations et, par extension, du mouvement sportif organisé. Cette crise démontre qu'il est essentiel d'être fédéré, mais il faudrait aussi que

nos fédérations travaillent sur les avantages qu'elles peuvent offrir à des clubs et à des sportifs qui ne sont pas affiliés, ou pas encore.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Je retiens que les chiffres des affiliations ne sont pas encore disponibles et qu'ils le seront d'ici la fin du printemps. Concernant les centres ADEPS, une meilleure communication serait certainement utile; de nombreuses personnes qui se mettent à la course à pied ou à la marche ne sont pas au courant qu'elles peuvent s'y renseigner. Une concertation permettrait que chaque sportif ou nouveau sportif puisse être informé sur le sport qu'il pratique.

**M. le président.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

*– L'heure des questions et interpellations est suspendue à 13h00 et reprise à 14h00.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

**1.32 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Répartition du refinancement de l'enseignement supérieur»**

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement s'est engagé à poursuivre le refinancement de l'enseignement supérieur en y injectant 50 millions d'euros, qui s'ajouteront aux 107 millions mobilisés au cours de la précédente législature. Dans le budget initial 2020, cinq millions d'euros étaient prévus, mais ils ont malheureusement été utilisés dans l'enveloppe de 10 millions d'euros débloquée pour la garantie de finançabilité.

Dans le budget initial 2021, le refinancement prévu s'élève à douze millions d'euros, à répartir suivant une clé encore à déterminer. Nous sommes devenus particulièrement sensibles aux clés de répartition ces derniers temps, en particulier lorsqu'il s'agit de refinancement. Madame la Ministre, lorsque je vous ai interrogée en janvier à ce propos, aucune concertation n'avait encore eu lieu au sujet de la répartition de ces douze millions d'euros. Durant la précédente législature, nous avons opté pour un refinancement par les allocations globales, ce qui garantissait une réelle égalité ainsi que l'efficacité et la simplicité.

Madame la Ministre, depuis la dernière discussion à ce sujet, une concertation a-t-elle eu lieu entre le gouvernement et tous les types d'établissements d'enseignement supérieur afin de déterminer les modalités d'affectation et de répar-

tion des douze millions d'euros supplémentaires pour l'exercice 2021 et du reste du refinancement les années suivantes? Quelle forme cette concertation a-t-elle prise? Quelles sont les options envisagées? Les réflexions sont-elles fondées sur une objectivation des besoins de chacun des types d'enseignement supérieur? Un consensus a-t-il été dégagé?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La nécessité d'un refinancement de notre enseignement supérieur fait consensus. La croissance continue de la population étudiante observée depuis ces vingt dernières années, y compris en cette période de crise sanitaire, constitue une tendance enthousiasmante pour les jeunes et pour moi-même, en tant que ministre de l'Enseignement supérieur, mais elle représente aussi une difficulté pour les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des établissements d'enseignement supérieur.

Si le mécanisme d'enveloppes fermées a permis de maîtriser les dépenses publiques au fil des ans, il tend également à réduire mécaniquement le financement moyen par étudiant. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à poursuivre les efforts financiers réalisés en faveur d'un refinancement de l'enseignement supérieur, en y injectant 50 millions d'euros supplémentaires au cours de la présente législature. Ce montant non négligeable s'ajoutera au financement actuel, qui s'élève à environ 1,6 milliard d'euros chaque année, soit environ 13,5 % des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces moyens supplémentaires devront permettre aux établissements de faire face aux problèmes à long terme, comme la croissance de la population étudiante et la numérisation, afin d'offrir à nos jeunes une formation de qualité.

Toutefois, la crise sanitaire a durement touché la jeunesse, et nous sommes aujourd'hui confrontés à de nouveaux obstacles. Si les jeunes ont jusqu'à présent été relativement épargnés par la Covid-19 en tant que maladie, ils subissent les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Le taux de chômage des jeunes est presque trois fois supérieur au taux de chômage moyen de la population, et ce, dans toutes les régions. La situation est particulièrement sérieuse à Bruxelles, où il atteint désormais presque 40 %. Je m'inquiète également du risque de décrochage scolaire et de la transition de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur à la suite de la prolongation de l'enseignement à distance dans ces deux niveaux d'enseignement. Nous ne pouvons pas non plus rester insensibles à la détresse psychologique et aux difficultés économiques que connaissent les jeunes. C'est pourquoi, à mon initiative, le gouvernement a

lancé un plan de soutien aux étudiants et pris de nombreuses mesures.

L'objectif du refinancement structurel est de résoudre ces deux problèmes, l'un à court terme et l'autre à long terme, afin que les fragilités actuelles ne se transforment pas en difficultés pérennes. Le gouvernement a entamé des réflexions afin d'utiliser les douze millions d'euros supplémentaires prévus dans le budget initial pour, d'une part, soutenir l'aide à la réussite afin de limiter les conséquences de la crise sanitaire, faciliter la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur et ainsi permettre à chaque étudiant de s'inscrire dans une trajectoire couronnée de succès et, d'autre part, pour soutenir le refinancement de l'enseignement supérieur en augmentant la dotation globale des établissements, ce qui leur permettra de renforcer l'encadrement. Nous serons donc bientôt en mesure de proposer une répartition plus précise des moyens octroyés.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces quelques indications. Personne ici n'ignore les conséquences de la crise. Il y a un an, dès le début de la pandémie, le cdH a tiré la sonnette d'alarme quant aux conséquences d'une crise sanitaire, c'est-à-dire les risques d'une crise psychologique et d'une crise de désaffiliation sociale. Malheureusement, force est de constater que nous avons raison.

Je m'étonne quelque peu de votre réponse concernant la répartition des douze millions d'euros. Vous avez expliqué qu'à ce montant, qui servira au refinancement des établissements, viendra se greffer un soutien à l'aide à la réussite. Je ne nie pas l'importance de cette aide, mais je comprends que ce soutien va absorber une partie de l'enveloppe de 50 millions d'euros. Je rappelle qu'en 2020, le refinancement pour lequel vous vous étiez battue a déjà été phagocyté par des considérations dont je doute encore aujourd'hui de l'intérêt. Je ne vois pas pourquoi le soutien à la réussite devrait être englobé dans le refinancement. Je suivrai l'évolution de ce dossier avec le plus grand intérêt et serai attentive à la manière dont vous tenterez de parvenir à un consensus avec les responsables de l'enseignement supérieur.

**1.33 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Présidence de plein exercice de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)»**

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Le conseil d'administration de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) ayant refusé la nomination, proposée par le gouvernement, de M. Hasquin à la présidence de l'ARES, la présidence est actuellement assurée *ad interim* par la rectrice de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Je ne reviendrai pas sur les circonstances qui ont mené à ce refus. Vous n'en êtes en rien responsable, Madame la Ministre! C'est au président de votre parti qu'incombe cette décision! De ce fait, c'est toujours une présidente *ad interim* qui chapeaute l'ARES depuis cinq mois.

En réponse à l'une de mes questions orales posées lors de la réunion du 19 janvier dernier de la commission de l'Enseignement supérieur, vous admettiez qu'il était compliqué de proposer une candidature qui fait consensus. Sans mettre en doute les compétences de la présidente *ad interim*, j'estime toutefois que l'ARES mérite d'avoir une présidence durable qui fait consensus.

Quelle méthode avez-vous adoptée en vue de doter l'ARES d'un président de plein exercice? Avez-vous soumis un ou plusieurs candidats au gouvernement? Dans quel délai comptez-vous proposer une candidature au conseil d'administration de l'ARES?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme je l'avais effectivement indiqué le 19 janvier dernier, les retours reçus à l'issue du vote du conseil d'administration de l'ARES me laissaient penser qu'il serait difficile, voire impossible, de trouver un candidat qui remplit toutes les conditions que les différents acteurs exigent de la part du candidat à la présidence de l'ARES.

Mme Schaus, rectrice de l'ULB, assure actuellement la présidence *ad interim* du conseil d'administration et du bureau de l'ARES avec beaucoup d'engagement et d'enthousiasme. La situation n'est pas idéale. En rejetant la candidature de Hervé Hasquin, les membres du conseil d'administration ont toutefois pris la responsabilité de choisir cette voie.

Dans ma réponse antérieure, je vous indiquais qu'il était nécessaire de prendre le temps de la réflexion. Celle-ci se poursuit dans le cadre de multiples concertations, mais je ne veux pas m'enfermer dans un calendrier contraignant. Au sein de l'ARES et en dehors, personne n'a intérêt ou envie de voir se multiplier les votes de rejet de candidats de qualité à la présidence du conseil d'administration.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour la transparence de votre réponse qui démontre la complexité du dossier et la difficulté de la situation. Je vous avoue

que cela me laisse perplexe. Soyons bien clairs: je ne remets pas ici en cause les qualités de la présidente *ad interim*. Il est essentiel que le secteur même se mobilise. En effet, il me semble délicat qu'une personnalité aussi importante qui exerce le rôle de rectrice d'un établissement d'enseignement supérieur aussi important occupe simultanément la fonction de présidente de l'ARES. Indépendamment de ses qualités et de son mérite à mener à bien ses fonctions, il en découle quand même un déséquilibre manifeste.

Madame la Ministre, je vous confirme mon soutien et mes encouragements. Il incombe aux responsables de l'enseignement supérieur de trouver une solution avec vous.

**1.34 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Retour de l'enseignement supérieur en code rouge»**

**1.35 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rebasculement de l'enseignement supérieur en code rouge»**

**1.36 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Retour en distanciel dans l'enseignement supérieur et conséquences sur les étudiants»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Alda Greoli (cdH).** – À la suite de la réunion du 24 mars du Comité de concertation (Codeco), l'enseignement supérieur a une nouvelle fois basculé en code rouge, après avoir été très brièvement en code orange. Aujourd'hui, il est à nouveau en code orange et ne dispense dès lors que 20 % maximum d'enseignement en présentiel.

Madame la Ministre, quelles perspectives pouvez-vous esquisser pour l'organisation de cette fin d'année académique, tant en ce qui concerne les dernières semaines d'activités d'apprentissage que pour la session d'examens?

Une concertation a-t-elle eu lieu avec les représentants des établissements et des étudiants afin d'aborder les différentes options? Que ressort-il de ces échanges? Quels sont les scénarios envisageables et éventuellement privilégiés?

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Après des mois d'enseignement à distance en code rouge, certains étudiants ont enfin eu droit, à la fin du mois de mars, à deux semaines de retour partiel dans les auditoriums, ce qui avait été ressenti comme un énorme soulagement par nombre d'entre eux. Toutefois, à peine certains y avaient-ils remis les pieds que, le 24 mars, le Codeco décidait de faire à nouveau basculer le secteur en code rouge, et ce, alors que l'ouverture de la vanne à 20 % de présence sur les campus était déjà réduite et que certains établissements n'avaient même pas eu le temps ou les moyens d'organiser ce retour en présentiel. Certains étudiants n'ont ainsi pu suivre qu'un seul jour de cours en présentiel, non sans un certain désarroi.

Trois semaines plus tard, le code orange est heureusement de vigueur. Cette situation sans cesse évolutive est extrêmement difficile à vivre pour tout le monde. Elle force les établissements, les enseignants et les étudiants à s'adapter en permanence. La fin de l'année se profile déjà, avec l'incertitude quant à la possibilité de retrouver les bancs des auditoriums.

Dès lors, Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur la situation dans les établissements par rapport à ces différents basculements en codes rouge et orange? Un soutien spécifique a-t-il été prévu pour permettre aux établissements, professeurs et étudiants de s'adapter à ces nouveaux changements inattendus?

Quels en sont les impacts sur l'organisation des activités pédagogiques, notamment en ce qui concerne les stages et l'accès aux bibliothèques et salles d'études? Pouvez-vous garantir que chaque étudiant pourra retrouver les bancs des auditoriums avant la fin de l'année académique, notamment grâce au recours aux tests rapides?

Enfin, l'on sait que le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, dit décret «Paysage», prévoit que les modalités d'examens doivent être communiquées un mois avant le début de la session. Dès lors, quelles mesures seront-elles prises pour informer les étudiants au plus tôt de ces modalités?

Comment s'assurer que cette session ne sera pas le théâtre d'un décrochage, vu la situation psychologique de plus en plus inquiétante des étudiants? Quelles adaptations seront-elles déci-

dées? Un contact sera-t-il à nouveau pris avec les communes pour permettre la mise à disposition de salles d'études?

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Je voudrais commencer mon intervention par trois témoignages très brefs. Ce sont des exemples parmi beaucoup d'autres. «Un seul cours en présentiel. On en parlait avec ma cokoteuse en revenant au kot, ça faisait tellement du bien! C'était tellement plus facile de suivre et de comprendre avec la prof. Elle était beaucoup plus à l'écoute et pouvait voir directement quand elle allait trop vite et qu'on ne suivait plus. Bref, c'est une grosse déception pour tout le monde d'apprendre le passage en code rouge.», nous a raconté le premier étudiant. «Je n'ai même pas fait un jour en présentiel. Cela allait seulement être le cas la semaine prochaine. Et bien non...», nous a dit le second. «Jour, nuit, jour, nuit. On devient dingue.», nous a confié le dernier.

Ce sont trois témoignages, parmi des centaines que nous avons reçus à la suite de l'avant-dernière réunion du Codeco. Pour les étudiants, c'était la douche froide et les résultats de la récente enquête auprès de 23 000 étudiants confirment ces témoignages de détresse, de ras-le-bol, de décrochage et même de colère.

Cela faisait des mois que les étudiants et les enseignants réclamaient le retour en présentiel. C'est vraiment une question de réussite ou d'échec pour des milliers d'étudiants. Soyons clairs: lutter contre le virus est évidemment une priorité, mais la situation est intenable. Nous devons constater que les différents gouvernements du pays ont échoué dans la gestion de la pandémie. Leur stratégie se résume à un simple interrupteur qui alterne entre confinement et déconfinement.

Au lieu d'admettre qu'ils ont échoué, les gouvernements renforcent globalement les règles, mais surtout sur les gens et sur les étudiants. Au contraire, ce n'est pas le cas dans les grandes entreprises, qui sont pourtant responsables de 40 % des foyers de contamination. Après un an de crise, où sont les contrôles plus stricts en entreprise? Où sont les vaccins? Soyons honnêtes, nous avançons quand même un peu sur cette question. Pourquoi ne pas lever les brevets des multinationales pharmaceutiques pour en produire suffisamment? Pourquoi le dépistage et le suivi des contacts ne sont-ils toujours pas opérationnels? Où sont les tests rapides promis?

Les partis de la majorité, qui sont dans la plupart des autres gouvernements, dont le fédéral, ont échoué. À chaque fois, c'est la population qui paie les pots cassés et les étudiants sont renvoyés derrière leur ordinateur. À nouveau, pour ceux-ci, cette gestion de la crise signifie décrochage scolaire, isolement, détresse psychologique et précarité financière.

Entre-temps, nous avons eu la bonne nouvelle d'un retour à l'école en présentiel à hauteur

de 20 %. C'est évidemment une solution, mais, selon des étudiants et des responsables d'universités et de hautes écoles, c'est extrêmement difficile à vivre en termes de logistique et d'équité. Il faudrait une présence plus importante, dans le respect des règles sanitaires, ce qui est jouable.

Madame la Ministre, quel est votre bilan sur ce rapide passage du code orange au code rouge et inversement et plus globalement sur votre gestion de la crise pour l'enseignement supérieur? Un retour en présentiel un peu plus important est-il envisageable? Quels sont les moyens déployés? C'est essentiel pour que les étudiants puissent continuer leurs études sereinement. Quant à la question des examens, brièvement abordée par M. Demeuse, j'y reviendrai lors de ma prochaine intervention.

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, Messieurs les Députés, la crise sanitaire nous oblige à nous adapter constamment et à accepter un degré de prévisibilité malheureusement assez limité. Les dernières décisions du Codeco l'ont à nouveau illustré.

Je n'ai jamais changé de ligne; j'ai toujours plaidé pour que le retour partiel en présentiel dans l'enseignement supérieur puisse se faire le plus rapidement possible au bénéfice des étudiants. Je suis en faveur du maximum de présentiel possible. Mon appel avait été entendu puisque, le 15 mars, l'enseignement supérieur avait été un des premiers secteurs à pouvoir reprendre des activités en présentiel.

Comme je le signalais lors de la dernière réunion de notre commission, la reprise en présentiel était un véritable défi organisationnel pour tous les établissements qui s'étaient adaptés et avaient prévu différentes modalités en fonction de leurs priorités pédagogiques et de leurs spécificités, afin d'offrir à chaque étudiant une perspective de retour partiel en présentiel d'ici la fin de l'année académique. Je vous disais encore à cette occasion ma satisfaction par rapport à cette reprise qui était accompagnée de règles strictes qui n'avaient, du reste, pas été remises en cause par le Codeco le 19 mars.

Mais voilà, la situation sanitaire, et en particulier les craintes liées au variant britannique, l'inquiétude devant l'augmentation des chiffres et la crainte d'une possible augmentation exponentielle, ont poussé le Codeco à revoir sa position. La décision du Codeco du 24 mars d'opérer à nouveau un basculement vers l'enseignement à distance, en code rouge jusqu'au 19 avril, a donc été une profonde déception pour moi et je ne m'en suis pas caché.

Même s'il ne s'agissait que d'une pause de trois semaines, dont les deux semaines de vacances de Pâques, vous imaginez comme moi l'effet que cela a pu avoir sur les équipes et les étudiants.

Des visioconférences ont été organisées le lendemain, c'est-à-dire le 25 mars, ainsi que le 1<sup>er</sup> avril, avec tous les opérateurs de l'enseignement supérieur: les établissements, la Fédération des étudiants francophones (FEF), l'administration, les commissaires et délégués du gouvernement et les syndicats afin de faire le point sur la situation et d'envisager la suite.

Compte tenu des vacances qui approchaient, il était nécessaire que les établissements puissent savoir comment s'organiser après la période de congé et qu'ils puissent en informer le plus rapidement possible leurs étudiants. Conformément à la notification officielle du Codeco du 24 mars, j'ai ainsi indiqué que l'enseignement supérieur reprendrait en présentiel à 20 % à partir du 19 avril, selon le code orange applicable avant la pause, ce qui ne nécessitait aucune adaptation particulière.

Par ailleurs, les stages ont toujours été maintenus, tant en code orange qu'en code rouge, bien sûr lorsque les lieux de stage le permettaient, selon les règles applicables dans chaque secteur. Une pause a ainsi été nécessaire pour les stages pédagogiques, compte tenu de la suspension des cours dans l'enseignement obligatoire. Par contre, les autres stages ont en principe été maintenus. L'accès aux bibliothèques a également été maintenu, comme précisé dans la circulaire 8030.

Les cours en présentiel ont repris partiellement hier. À ce stade, je ne peux donc pas encore vous donner d'informations précises à ce sujet, si ce n'est que certains établissements ont revu leur organisation initiale afin de favoriser le présentiel dans le cadre d'activités de coaching ou de remédiation, par exemple.

À cet égard, dans le cadre du plan d'action que j'ai lancé pour soutenir les étudiants, 6 millions d'euros supplémentaires ont été octroyés aux établissements pour de l'aide à la réussite prioritairement consacrée aux étudiants de première année de bachelier. Ce sont des fonds supplémentaires aux 83 millions d'euros prévus structurellement pour le soutien de tous les étudiants et qui permettent aux établissements d'enseignement supérieur de continuer à proposer, voire de proposer pour certains, des activités supplémentaires de remédiation, des tutorats et des sessions d'exercices en petits groupes. Certains établissements ont aussi recruté des étudiants jobistes, en particulier parmi ceux qui avaient perdu leur job étudiant, pour coacher des étudiants de première année de bachelier.

L'objectif est d'aider les étudiants à vaincre les difficultés qu'ils pourraient rencontrer et à les préparer à aborder la suite de leur parcours aca-

démique dans les meilleures conditions. En effet, c'est lorsqu'on est coaché par un pair qu'on a le plus de chance de parvenir à relativiser un échec à la session de janvier, de rebondir sur une difficulté ou d'améliorer sa méthode de travail.

Je ne reviendrai pas ici sur le soutien apporté aux étudiants touchés financièrement par la crise à travers le renforcement des subventions sociales. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler longuement.

Comme je l'ai indiqué lors de la visioconférence organisée avec les opérateurs de l'enseignement supérieur juste avant les vacances, la prochaine session d'examens se déroulera selon le même code couleur, donc en code orange, comme pour la reprise. Une partie des examens pourra dès lors être organisée en présentiel, moyennant des balises sanitaires, à savoir le respect du port du masque, bien sûr, et d'une distance physique de 1,5 m au minimum, soit environ une place sur cinq.

L'expérience de la session de janvier nous permet en effet de savoir que l'organisation des examens en présentiel selon un protocole strict présente très peu de risques sanitaires, puisque nous n'avons dénombré aucun foyer épidémique pendant cette période, malgré les inquiétudes exprimées à cette occasion.

Les horaires et les modalités d'examen seront fixés par les établissements en fonction de priorités pédagogiques qu'ils déterminent. Ainsi, des examens en présentiel peuvent avoir plus de sens pour des examens pratiques ou pour des étudiants de première année de bachelier.

Lors de la visioconférence juste avant les vacances, j'ai insisté sur la nécessité d'une communication anticipée et prévoyante avec les différents services de transport en commun pour gérer au mieux les flux d'étudiants en vue des examens, ainsi que sur l'importance de la régulation des accès aux locaux, afin d'éviter les attroupements à l'intérieur, à l'entrée des auditoriums. Nous ne savons en effet pas encore quelle sera la situation sanitaire à partir de la fin du mois de mai. Il est important d'anticiper ces deux points d'attention: comment assurer une gestion des flux étudiants pour les examens en présentiel et comment éviter les attroupements à l'entrée des auditoriums?

Enfin, conformément à l'article 134 du décret «Paysage», les horaires d'examen doivent être communiqués aux étudiants au plus tard un mois avant le début de la période d'évaluation. Il est cependant possible de modifier la date et l'horaire d'une épreuve dix jours avant la date annoncée et, en tout temps, en cas de force majeure. Si les modalités d'examen nécessitent une modification de la description de l'unité d'enseignement, les changements doivent être communiqués aux étudiants pour le 26 avril au plus tard.

Pour conclure, nous élaborons, en concertation avec les vice-recteurs à la recherche, un plan de dépistage pour tout l'enseignement supérieur, ainsi que des projets pilotes pour d'ores et déjà anticiper si nous pouvons avoir une rentrée normale. Évidemment, nous n'en sommes pas encore là, mais, comme chacun le sait, gouverner, c'est prévoir.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Madame la Ministre, j'aimerais insister sur deux points. Premièrement, une réunion du Codeco a lieu ce vendredi. Cette réunion est particulièrement importante pour les matières de la Communauté française. Durant la rencontre, ce sera le moment d'exiger que la liste des experts qui éclairent la réflexion du Codeco soit enfin complétée par des pédiatres, des psychologues, un sociologue et un philosophe. La santé mentale n'est pas moins importante que la santé physique et certaines considérations pourraient ainsi être enfin prises en compte.

Deuxièmement, je ferai une lecture en filigrane de votre réponse. Je vous propose de faire confiance aux institutions. Vous êtes souvent coincée entre les décisions du Codeco et la capacité d'organisation des institutions. Il est grand temps de faire confiance aux établissements pour coordonner la fin de l'année, ainsi que les examens. Ils ont prouvé qu'ils en sont capables: en 2020, il n'y a pas eu de foyer de contamination pendant la période des examens.

Chacun doit reprendre son rôle et il convient que quelques experts supplémentaires apportent des angles de vue différents lors des réunions du Codeco. Pour votre part, vous pourriez faire plus confiance aux institutions. Vous exerceriez pleinement vos compétences, sans vous trouver dans une position délicate si le Codeco vous annonce une mesure quelques jours après que vous ayez pris des décisions utiles.

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Madame la Ministre, je partage votre déception et même votre désarroi face aux allers-retours entre codes rouge et orange, d'autant plus que certains établissements n'avaient même pas eu le temps de reprendre totalement l'enseignement en présentiel. Nous devons tout mettre en œuvre pour que chaque étudiant puisse retrouver les bancs des auditoires avant la fin de l'année. Cet objectif est fondamental sur le plan psychologique, avant que les étudiants ne s'isolent à nouveau pour la période de révision, qui arrive à grands pas.

Par ailleurs, j'insiste sur la question des examens, qui ont lieu dans trois semaines pour certains, et dans un mois pour d'autres. L'inquiétude monte et le stress habituel est accentué par la Covid-19. De nouveau, il faut anticiper et accompagner. J'ai cru comprendre que cette session d'examens se déroulerait en code orange, et les éléments que vous communiquez à ce sujet sont bienvenus. Les établissements doivent désormais apporter la même clarté aux étudiants, de

manière à ce que ceux-ci sachent le plus tôt possible dans quelles conditions leurs examens se dérouleront. Cette démarche permettrait de rassurer les étudiants et s'ajouterait aux autres initiatives évoquées lors des sessions d'examens précédentes, comme l'adaptation de la matière. Nous nous habituons malheureusement à devoir adapter ces sessions à la Covid-19.

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Il y a quelques mois, des dizaines de représentants des étudiants, mais aussi des académiciens et des responsables d'établissements d'enseignement supérieur ont sérieusement remis en question la gestion actuelle de la crise. En février et mars, des dizaines d'acteurs de l'enseignement supérieur plaident dans deux cartes blanches pour un retour en présentiel plus important que ce que permet le code orange. La carte blanche publiée en mars sur le site internet du «*Vif/L'Express*» indiquait notamment: «Voici maintenant un an que la pandémie détruit la vie universitaire. Le mythe de la "continuité pédagogique" ne trompe désormais plus personne. [...] L'enseignement à distance, c'est le contraire de ce que devrait être une université». Ses signataires appelaient également à trouver des solutions ambitieuses et créatives pour un retour autant que possible en présentiel.

À ce propos, votre intention d'organiser des examens de la session de juin en présentiel est intéressante, mais elle m'interpelle: si les examens peuvent être organisés en présentiel, pourquoi une partie importante des cours ne pourrait-elle pas être organisée en présentiel? J'en veux pour preuve le fait que les recommandations de l'Organisation mondiale de santé (OMS) sur la situation épidémiologique en Belgique indiquent qu'une présence des étudiants à raison de 50 % serait envisageable d'un point de vue sanitaire. Ces 50 % correspondent au code jaune, qui n'a pas vraiment été appliqué. Je me demande dans quelle mesure nous pourrions avoir recours à ce type de solutions, qui serait d'une tout autre nature sur le plan pédagogique. S'il est possible de disposer des auditoires en toute sécurité pour les examens, pourquoi cela ne serait-il pas le cas pour les cours?

**1.37 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Dispositif RÉINSERT dans le cadre de la crise de la Covid-19»**

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Le projet RÉINSERT met en œuvre des actions visant à réunir les conditions nécessaires à l'inscription

des détenus dans un parcours de formation et, à terme, à permettre leur insertion sur le marché de l'emploi dès la fin de leur peine.

Il s'agit donc d'articuler les actions des associations actives en prison avec celles menées par les représentants de l'enseignement de promotion sociale (EPS), de mettre en œuvre des formations en milieu carcéral conduisant à la délivrance d'un diplôme en partant de l'alphabétisation jusqu'à des formations qualifiantes, de concevoir et déployer toutes les actions permettant aux détenus de poursuivre dans la promotion sociale un parcours de formation entamé en prison et, le cas échéant, d'en démarrer un en situation extra-muros.

La crise de la Covid-19 a bousculé nombre de projets. Après plus d'un an de crise sanitaire, comment le dispositif RÉINSERT se développe-t-il? Je vois que le gouvernement doit statuer sur le profil de fonction du coordinateur de la cellule de coordination de RÉINSERT. S'agit-il d'une nouvelle fonction que vous créez, Madame la Ministre? Comment sont gérées actuellement les formations intra-muros des détenus? Certaines d'entre elles ont-elles dû être annulées? Combien d'établissements sont-ils encore impliqués dans le dispositif? Le projet sera-t-il évalué prochainement?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Depuis le 17 mars 2020, tous les projets de formation en prison organisés de manière collective ont été fortement perturbés. Ils n'ont pas pu connaître les assouplissements appliqués à l'EPS, étant donné qu'ils sont soumis aux mesures de la Direction générale des établissements pénitentiaires (DG EPI) qui dépend de l'autorité fédérale. Je n'ai pas manqué d'attirer l'attention sur cette nécessaire coordination lorsque j'ai rencontré mon homologue. Les formations collectives planifiées ont ainsi dû être annulées ou reportées. Néanmoins, plus le temps passe, plus il semble illusoire de vouloir – ou de croire possible de – retrouver le groupe-classe initial et de reprendre les formations là où on les a laissées.

Malgré cette situation très difficile tant pour les détenus que pour les formateurs éloignés de leur classe, des actions ont été lancées et ont connu un développement important. À cet égard, je souhaiterais mettre en lumière quelques initiatives. Tout d'abord, des ateliers de pédagogie personnalisée ont été mis en œuvre dans neuf établissements pénitentiaires. Il s'agit d'une démarche pédagogique alternative éloignée du schéma scolaire classique. Elle s'inscrit dans une optique d'éducation tout au long de la vie permettant le développement de l'autonomie et l'accès aux savoirs fondamentaux et compétences clés européennes. Évoquons ensuite l'accompagnement

du *cell-learning* – vocable désignant l'*e-learning* en prison –, par les enseignants de la promotion sociale. Enfin, je citerai le suivi individuel des détenus inscrits dans des formations diplômantes, telles que les bacheliers.

Aujourd'hui, le projet RÉINSERT intra-muros rassemble des cours organisés par 27 établissements de promotion sociale au sein de 18 prisons et de l'établissement de défense sociale de Paifve. Ces actions sont d'une grande importance, car elles œuvrent au soutien à la réinsertion des détenus. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai visité la prison de Marche-en-Famenne il y a quelques mois.

Dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) Prisons qui s'est tenue le 2 décembre 2020, je me suis engagée à développer l'offre de formations organisées par l'EPS. En ce sens, le gouvernement a adopté, le 25 mars 2021, le nouveau profil de fonction du coordinateur de la cellule RÉINSERT, ce qui permettra de procéder prochainement au recrutement de ce coordinateur en exécution du décret du 6 septembre 2018 portant création de la structure d'appui à la réinsertion par l'enseignement de promotion sociale en milieu carcéral.

**Mme Alda Greoli (cdH)**. – Madame la Ministre, je vous rejoins sur le caractère essentiel de ces parcours de formation permettant une réelle réinsertion des détenus tout en leur offrant des perspectives d'avenir. Je suis donc ravie d'entendre que vous allez procéder au recrutement de ce coordinateur de la cellule RÉINSERT et ainsi renforcer l'équipe et les dynamiques de terrain.

**1.38 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Décrochage en enseignement de promotion sociale»**

**Mme Alda Greoli (cdH)**. – Madame la Ministre, la situation sanitaire se prolonge depuis plus d'un an. Nous avons déjà longuement parlé des répercussions de l'enseignement à distance sur la filière de l'enseignement de promotion sociale (EPS), où les risques de décrochage sont importants. Je voudrais vous interroger sur les mécanismes instaurés pour pallier ces difficultés. Grâce, entre autres, aux fédérations de pouvoirs organisateurs, avons-nous une image assez précise des abandons dans les filières de la promotion sociale? Je pense notamment à la variation entre le nombre d'inscrits en septembre et celui des apprenants qui se sont inscrits pour la session

de janvier. Disposez-vous désormais de données sur la question ?

Lors de ma dernière question sur l'EPS, vous faisiez état de réflexions en cours sur les paramètres d'ajustement du cadre du personnel d'encadrement, qui sont également liés au nombre d'inscriptions. Avez-vous des analyses plus précises sur cette problématique ? Où en sont les mesures à prendre ou à ne pas prendre ?

Enfin, dans le cadre de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 62 du 15 février 2021 portant sur le subventionnement pour l'achat de matériel pour l'enseignement en ligne dans l'enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, et prioritairement pour les apprenants, pouvez-vous dresser un état des lieux des dossiers rentrés à l'administration et des décisions que vous avez prises ?

Par ailleurs, nombreux sont les étudiants en EPS qui doivent effectuer des stages. Nous en connaissons les conséquences. Vous avez rappelé que, pour l'enseignement supérieur, les stages sont maintenus. Les stagiaires pour lesquels la vaccination est nécessaire ont-ils été vaccinés ? Avez-vous une idée de l'évolution de l'organisation des stages ?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, mon administration a dû postposer la communication des chiffres certifiés en raison des mesures visant à prolonger l'année académique 2019-2020 jusqu'au 31 août 2021 pour certaines organisations. Des données assez précises relatives à 2019-2020 pourront toutefois être communiquées à partir du mois de mai 2021. Pour 2020-2021, il est évidemment trop tôt pour disposer de chiffres certifiés en raison de la modularité de l'enseignement de promotion sociale. Les apprenants ne s'inscrivent en effet pas pour une année scolaire ou académique ou encore pour une session, mais dans chaque unité d'enseignement capitalisable, en fonction de ses dates d'organisation, donc à tout moment de l'année. J'ai par ailleurs demandé à mon administration d'analyser les modifications des dispositions réglementaires nécessaires pour permettre le maintien des moyens d'encadrement des établissements d'enseignement de promotion sociale pour les années 2022 et 2023. Sur la base de son retour, j'évaluerai, en concertation avec mes collègues du gouvernement, s'il convient de prévoir un dispositif en la matière.

Les pouvoirs organisateurs ont reçu toutes les informations utiles sur le «subventionnement des pouvoirs organisateurs en vue de l'achat de matériel pour l'enseignement en ligne dans l'enseignement de promotion sociale» par la circu-

laire 7989, émise le 26 février 2021. Cette dernière détaille le mode de calcul du droit de tirage accordé à chaque PO, indique la nature du matériel éligible et les axes prioritaires concernant l'affectation des moyens. En outre, tous les PO disposent actuellement des montants relatifs au droit de tirage, qui leur ont été attribués. Les dossiers relatifs au remboursement du matériel commandé auprès du fournisseur entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 30 juin 2021 peuvent être rentrés auprès de l'administration depuis le 1<sup>er</sup> mars et jusqu'au 31 octobre 2021.

Les stages sont maintenus dans le respect des modalités des règles sanitaires appliquées dans le secteur de l'activité. Pour faire face aux difficultés vécues par les étudiants pour réaliser des stages ou les poursuivre, certaines mesures sont prévues afin de ne pas prolonger l'année scolaire ou académique de manière excessive. Ainsi, dans le cadre de la crise sanitaire, le conseil des études est invité à remplacer ou à compléter le stage chaque fois qu'il le juge nécessaire par des activités pédagogiques alternatives et à se centrer, pour l'évaluation, sur les acquis d'apprentissage qui sont mentionnés dans le dossier pédagogique. Le conseil des études doit également fixer les circonstances dans lesquelles les acquis d'apprentissage du stage peuvent être considérés comme atteints. Il lui revient également de décider de reporter les heures de stage non prestées ou de valider les acquis d'apprentissage, même si les heures des stages mentionnées dans le dossier pédagogique n'étaient pas prestées.

Tous les établissements de promotion sociale ont reçu des instructions précises sur cette question par le biais de la circulaire 7839, émise le 18 novembre 2020, et de la circulaire 7865, émise le 7 décembre 2020, portant toutes les deux sur l'«enseignement de promotion sociale: circulaire relative aux modalités d'organisation des stages pour l'année académique 2020-2021 dans le contexte de la crise sanitaire lié à la Covid-19». De plus, l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 48 du 4 février 2021 portant diverses dispositions en matière d'Enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 prévoit que les établissements soient cette année, si nécessaire, encore exceptionnellement autorisés à prolonger la durée des unités d'enseignement de stages et d'épreuves intégrées au-delà des 365 jours légaux, pour autant que la date de fin des dites unités intervienne au plus tard le 31 décembre 2021.

Les listes des étudiants de l'EPS et des hautes écoles poursuivant des études relevant du médical ou du paramédical ont été transmises aux instances compétentes afin qu'ils soient vaccinés de manière prioritaire. J'ai à nouveau attiré l'attention de mes collègues, les ministres Alain Maron et Christie Morreale, sur la nécessité de prévoir la vaccination de ces étudiants dans le

cadre de la phase 1A, comme décidé par la CIM Santé. La mesure a été appliquée pour tous les étudiants concernés et j'en remercie mes collègues.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour toutes vos réponses.

**1.39 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Formation des imams en Fédération Wallonie-Bruxelles (suivi)»**

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre, je vous ai déjà interrogée à plusieurs reprises concernant la formation des imams en Fédération Wallonie-Bruxelles après les recommandations de la Commission d'enquête parlementaire instituée à la suite des attentats du 22 mars 2016 à Bruxelles. Je le répète: nous devons tout faire pour assurer que les imams exerçant en Belgique s'adaptent au contexte démocratique belge et européen et soient respectueux de ses lois et de ses valeurs. Vous aviez alors fait état de trois projets très concrets qui étaient sur les rails en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Tout d'abord, il est question de la création d'une chaire interuniversitaire d'islamologie pratique. Vous m'avez précisé en septembre 2020 qu'un comité de pilotage composé d'une quarantaine de chercheurs était chargé de travailler à la mise en œuvre de cette chaire. Vous avez ajouté que le contenu des cours avait été soumis à l'avis du comité scientifique de l'Institut de promotion des formations sur l'islam (IPFI) et que les libellés et le choix des intervenants faisaient encore l'objet de discussions en interne. Enfin, vous avez précisé que la première université qui l'accueillera devait proposer la partie principale du programme des cours pendant le premier quadrimestre de 2021, le lancement complet de la chaire étant prévu pour septembre 2021.

Madame la Ministre, le programme provisoire des cours qui était proposé a-t-il été modifié? Quel a été l'avis de l'IPFI? Ce programme est-il disponible? Si oui, où peut-on se le procurer? Pourriez-vous nous présenter les libellés des cours et les profils des intervenants? Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, une université a-t-elle pu accueillir cette chaire durant le premier quadrimestre de 2021? Dans l'affirmative, laquelle? Quels retours en avez-vous eus? Toujours malgré la crise sanitaire, le lancement complet de la chaire pourra-t-il avoir lieu à la prochaine rentrée de septembre comme prévu?

En second lieu, il était question de la création de deux certificats par l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), destinés non seulement aux imams, mais aussi à d'autres publics comme le personnel religieux, les fonctionnaires, les acteurs socioculturels, etc. Vous me précisiez que ces deux certificats ont obtenu l'agrément de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), mais que le lancement des formations n'avait pas encore eu lieu. Vous ajoutiez que l'IPFI n'avait pas encore reçu de demande de subvention à cet égard, ni de la part de l'université organisatrice ni de l'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB). Madame la Ministre, où est à présent la création de ces deux certificats? D'autres universités prévoient-elles d'organiser des certificats similaires?

En troisième lieu, il est question de la création d'un bachelier en sciences religieuses et sociales et d'un master en théologie musulmane. Vous précisiez à ce sujet que, le comité de direction de l'IPFI ayant donné priorité à la création de la chaire, celui-ci ne prévoyait de travailler sur ce projet que durant l'année académique 2020-2021.

Madame la Ministre, où en sont les travaux de l'IPFI en ce qui concerne la création d'un bachelier et d'un master? Pourriez-vous à présent nous présenter une méthodologie de travail et un calendrier? Avez-vous déjà connaissance du nombre d'universités qui organiseront ce cursus et, si oui, lesquelles?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Depuis septembre 2020, le comité de direction ainsi que le comité scientifique de l'IPFI ont connu une restructuration de leurs effectifs. La crise sanitaire et le départ de nombreux membres pour des réorientations professionnelles ont affecté les travaux de l'institut. Le programme de la chaire interuniversitaire d'islamologie pratique a bien été soumis aux membres du comité de pilotage. Ces derniers ont été désignés par les autorités universitaires pour mener avec le comité de direction de l'IPFI les discussions nécessaires pour la création de la chaire.

Compte tenu des différentes sensibilités au sein des services d'études islamologiques, mais aussi d'autres départements d'études du monde musulman, le programme fait toujours l'objet de discussions internes. L'IPFI a identifié les intervenants aux niveaux national et international. Une liste du personnel pressenti pour la chaire a été proposée au comité de pilotage. Si le projet de chaire fait l'unanimité, des discussions subsistent néanmoins sur les aspects organisationnels. Il a été convenu de mener un projet pilote pour la prochaine rentrée académique. Celui-ci sera lancé par une des universités de la Fédération Wallonie-

Bruxelles qui n'a toutefois pas encore été désignée.

Pour rappel, l'IPFI n'est pas un opérateur ou un organe de formation. Ses membres travaillent sur les critères d'octroi des subventions et sur la mise en réseau des formations créées en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par les établissements d'enseignement supérieur. La création et le lancement des deux certificats par l'UCLouvain ne dépendent pas directement des travaux de l'IPFI. Il convient de souligner qu'une partie importante des imams qui exercent une responsabilité de chef de culte ne parle pas ou ne maîtrise pas une des trois langues nationales. La priorité est donc l'apprentissage du français. C'est la raison pour laquelle l'IPFI octroie une subvention pour une formation en français langue étrangère organisée par l'Université Saint-Louis-Bruxelles destinée aux imams. Dans le cadre de ses missions, l'IPFI a donné une priorité à la création d'une chaire interuniversitaire d'islamologie pratique.

Le projet de création d'un bachelier en sciences religieuses et sociales et d'un master en théologie musulmane figure bien parmi les priorités de l'IPFI. Ces formations ne peuvent pas voir le jour sans le concours de l'organe-chef du culte musulman qui est actuellement traversé par une profonde crise interne.

À partir de la rentrée académique prochaine, il est prévu que le comité de direction de l'IPFI s'attelle à la création d'un bachelier en sciences religieuses et sociales. Je compte rencontrer l'Institut prochainement afin qu'il me présente un état des lieux de l'avancement de ses travaux.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre, je me réjouis que vous avanciez sur ces sujets, notamment grâce à votre rencontre avec l'IPFI. J'estime qu'il est primordial de mettre fin à toute ingérence possible de pays étrangers dans la formation d'imams exerçant dans les mosquées belges. Pour y arriver, il me semble que les formations dont nous venons de parler devraient être rendues obligatoires, non seulement pour les futurs imams voulant exercer en Belgique, mais également pour les imams déjà en place. Je sais que cela ne relève ni de vos compétences ni de celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais j'espère toutefois que vous aurez l'occasion de vous concerter avec le ministre fédéral de la Justice à ce sujet.

Je ne manquerai pas de rester attentive aux trois projets de formation qui sont en cours et j'espère qu'on pourra atterrir rapidement, car ce sujet me paraît essentiel, notamment compte tenu des recommandations de la commission parlementaire que j'ai évoquées.

**1.40 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de**

***l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Dispense de versement du précompte professionnel pour les hautes écoles»***

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Madame la Ministre, ces dernières années, la recherche menée par les hautes écoles s'est remarquablement développée grâce à de nombreuses synergies créatrices, soutenues notamment par la subvention «FRHE» (Financement de la recherche en hautes écoles) renforcée durant la précédente législature. Nous avons eu l'occasion de faire le point à plusieurs reprises sur cette question.

Parmi les autres mesures de soutien, vous évoquiez à juste titre l'avancée majeure que serait une dispense partielle de précompte professionnel pour les chercheurs en hautes écoles. En octobre 2020, je vous ai adressé une question orale pointant que, dans les faits, la réduction de 80 % du précompte professionnel, prévue par l'article 275/3, § 1<sup>er</sup>, du Code des impôts sur les revenus, ne s'appliquait pas aux chercheurs des hautes écoles de la Communauté française, contrairement à celles de la Communauté flamande qui en bénéficient depuis plus de dix ans. L'obstacle soulevé par l'administration fiscale réside principalement dans les modalités de rémunération du personnel des hautes écoles en Communauté française.

La dispense de versement du précompte professionnel pour les hautes écoles figurait à l'ordre du jour du gouvernement du 1<sup>er</sup> avril. Pouvez-vous dès lors faire le point sur les échanges avec le ministre des Finances en vue de permettre que cette dispense partielle du précompte professionnel soit applicable aussi aux hautes écoles en Communauté française? Des conditions ont-elles été fixées par l'État fédéral à cette fin? L'octroi de cette réduction de précompte impliquera-t-il une modification du mécanisme de financement des hautes écoles et/ou de la rémunération de leur personnel? Quelle décision a été prise par le gouvernement en sa séance du 1<sup>er</sup> avril afin de permettre, conjointement avec l'État fédéral, la mise en œuvre de cet article du Code des impôts sur les revenus et donner ainsi la possibilité aux hautes écoles de développer leur recherche?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous remercie, Madame la Députée, pour votre question et votre vigilance à l'égard de l'agenda du gouvernement. La décision du gouvernement du 1<sup>er</sup> avril visait à charger le ministre-président et moi-même, en concertation

avec le ministre du Budget, d'entamer les négociations nécessaires pour faire valider le schéma envisagé avec le ministre des Finances. Le gouvernement ayant marqué son accord, nous venons de nous y atteler. Je ne peux donc malheureusement pas encore vous donner plus d'informations à ce stade. En ce qui me concerne, ainsi que mes collègues du gouvernement, tout sera mis en œuvre afin d'aboutir à une solution dans ce dossier complexe – important à mes yeux – qui ne date pas d'hier, au bénéfice de la recherche scientifique dans les hautes écoles. Je serai ravie de vous en dire plus dès que possible.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Madame la Ministre, je serai ravie d'en entendre davantage dès que possible. Je me doute que ces négociations avec le pouvoir fédéral prendront un certain temps. J'avais espéré que l'inscription à l'ordre du jour du gouvernement corresponde à l'analyse de la réponse de l'État fédéral pour mettre cette mesure en œuvre. J'entends qu'elle permet seulement de débiter les concertations. Je suivrai leur évolution et je serai toujours vigilante à l'ordre du jour du gouvernement.

**1.41 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Date de remise des travaux de fin d'études (TFE) en seconde session à la Haute École Galilée»**

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Nous avons été interpellés par une situation assez surprenante à laquelle sont confrontés les étudiants de la Haute École Galilée. Le problème est le suivant: en seconde session, la date de remise du travail de fin d'études (TFE) est le 8 juillet et sa défense est prévue à la fin du mois d'août. Ce n'est visiblement pas la première fois que ce type de situation se produit. Des étudiants de master de l'année précédente ont confirmé qu'ils s'étaient retrouvés dans une situation similaire: le 25 juin, jour des résultats, ils ont appris devoir rendre en seconde session leur mémoire, mais n'avaient simplement pas le temps de le clôturer tant sa date de remise était proche puisque fixée au 8 juillet. Certains se sont donc vus contraints de demander un prolongement d'année.

Certes, certains étudiants peuvent se douter qu'ils devront améliorer leur mémoire après leur défense en première session qui se déroule à la fin du mois de mai, mais cela ne suffit pas pour l'améliorer. De plus, d'autres étudiants ont également une session d'examens au mois de juin qui réduit le temps de travail disponible pour la réali-

sation du TFE. Les étudiants nous ont fait part de leurs craintes d'avoir une remise en seconde session si proche des résultats du mois de juin.

Du côté de l'Institut des hautes études des communications sociales (IHECS), le raisonnement semble être de dire que ce n'est pas possible de changer la date et que les autorités académiques sont dans leur droit de prévoir le dépôt du TFE pour la seconde session au début du troisième quadrimestre puisqu'ils respectent le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, dit décret «Paysage», en évaluant à l'issue du quadrimestre, lors de la défense orale. Il faut toutefois reconnaître que l'application concrète de ce raisonnement pose problème en pratique: tout le monde sait le travail conséquent qu'implique la réalisation du TFE, avec une évaluation qui se fonde principalement sur la partie écrite de celui-ci. D'ailleurs, les alinéas 2 et 3 de l'article 79 du décret «Paysage» insistent sur l'importance d'avoir une évaluation à la fin de chaque quadrimestre qui porte sur l'apprentissage du quadrimestre.

Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur cette situation? Avez-vous une position voire une proposition qui pourrait aider les étudiants dans leur remise du TFE en seconde session et qui puisse satisfaire le plus grand nombre? Ne pensez-vous pas que les étudiants qui ont déjà tant donné lors de cette difficile année académique méritent d'être entendus et peuvent bénéficier d'un minimum de souplesse lors de leur évaluation? De façon plus générale, ne faudrait-il pas modifier le décret «Paysage» pour ce qui concerne la remise des travaux de ce type?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – De nombreuses dispositions encadrent déjà, dans le décret «Paysage», l'organisation des enseignements et des évaluations. Elles prévoient notamment des procédures de décision et de recours qui restreignent la liberté des établissements en la matière. Sous réserve du respect de ces dispositions, les établissements disposent d'une autonomie qui leur permet de tenir compte de spécificités.

Concernant plus particulièrement la situation que vous évoquez, mon cabinet a pris contact avec la commissaire du gouvernement, le directeur président de la Haute École Galilée ainsi que le directeur du département social. Il apparaît que, compte tenu de l'augmentation importante de la population étudiante depuis une quinzaine d'années, la gestion matérielle de ces TFE devient complexe, d'autant que la plupart des étudiants souhaitent présenter ce TFE lors de la seconde session. Certains membres des jurys devant lire jusqu'à une trentaine de mémoires par session, la

haute école souhaite qu'ils puissent en disposer dès leur retour des vacances, ce qui implique une intervention du personnel administratif en amont, avant les vacances.

En prévoyant de déposer les TFE le 8 juillet, le personnel administratif dispose ainsi de moins d'une semaine pour constituer l'agenda des jurys et envoyer les quelque 300 TFE aux trois membres de chaque jury. Telles sont les raisons qui motivent la haute école à organiser de la sorte la remise des TFE. Cette organisation, et singulièrement les dates de remise des TFE, soit le 17 mai pour la première session et le 8 juillet pour la seconde, sont connues des étudiants dès la fin de l'année précédente. De plus, les étudiants en master bénéficient d'une unité d'enseignement consacrée à la préparation des TFE, unité durant laquelle l'ensemble des contraintes et délais sont rappelés et explicités.

Par ailleurs, il est rare que les étudiants qui déposent leur TFE en première session ne le réussissent pas. En effet, si le promoteur n'estime pas le travail recevable, il déconseille à l'étudiant de le déposer. Dans les rares cas d'échec, les raisons en sont expliquées.

Je soulignerai encore que la date du 8 juillet apparaît dans les documents annexés au règlement général des études et est donc validée chaque année par le conseil pédagogique, en ce compris sa composante étudiante. Le conseil pédagogique et le conseil de département paraissent particulièrement indiqués, tant en raison de leurs compétences que de leur composition puisque les étudiants et les enseignants y disposent de représentants, pour aborder ce type de problématique, favoriser les échanges entre les étudiants et les enseignants et aboutir à des solutions fondées sur le dialogue et respectueuses des droits de chacun.

Cela dit, votre question met le doigt sur une difficulté d'interprétation des dispositions du décret «Paysage» en la matière. La question est de savoir si l'exigence d'un dépôt du TFE au début du troisième quadrimestre est conforme au décret «Paysage», et plus particulièrement à son article 79 puisque, même si l'évaluation a bien lieu à l'issue du troisième quadrimestre, elle est forcément basée sur le TFE qui aurait été déposé au début du mois de juillet. Je compte dès lors demander au Collège des commissaires et délégués de gouvernement de se saisir de cette question afin de faire toute la clarté à cet égard.

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Effectivement, au-delà du cas spécifique de la Haute École Galilée se pose la question plus large de l'interprétation du décret. Votre initiative est donc bienvenue, Madame la Ministre. Selon moi, la situation évoquée ne correspond pas à l'esprit du décret «Paysage», ou alors des dispositions doivent être prises pour qu'un TFE, censé représenter l'évaluation d'un quadrimestre, soit déposé au début de celui-ci.

J'entends vos arguments. Malgré cela, des réponses doivent être trouvées, mais je ne nie pas les difficultés. Laisser quelques jours, voire quelques semaines aux étudiants pour rédiger leur TFE en seconde session avec, parfois, des modifications substantielles à réaliser, ce n'est pas la solution. Il faut procéder le plus rapidement possible à la modification de cette disposition du décret «Paysage».

**1.42 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Inclusion des personnes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Aujourd'hui encore, les personnes en situation de handicap se trouvent dans bien des domaines de notre société, tels que la vie professionnelle, sociale ou culturelle, en raison des préjugés et des peurs, mais aussi du manque d'adaptation des infrastructures. L'insertion des personnes en situation de handicap est pourtant essentielle dans une société qui prétend au respect de l'égalité des chances, de la dignité et de l'intégrité de tous les êtres humains. Pour respecter ces exigences, l'inclusion des personnes handicapées doit être encouragée également, surtout dans l'enseignement supérieur.

À titre de comparaison, nos voisins français ont pris, en début d'année dernière, de nombreux engagements afin d'améliorer l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement supérieur. L'ensemble des établissements se sont engagés à l'amélioration des conditions d'études, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle des étudiants grâce à la création de structures d'accueil, de dispositifs d'accompagnement, d'une meilleure accessibilité des locaux et de la vie du campus.

Il est vrai que l'inclusion des personnes en situation de handicap en Fédération Wallonie-Bruxelles a connu un sérieux bond en avant avec le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif pour les étudiants en situation de handicap. Ce décret a permis la création d'un cadre normatif contraignant et harmonisant, tout en valorisant les initiatives existantes. Cette première initiative législative a permis aussi de franchir une première étape vers un enseignement supérieur plus inclusif, notamment par l'intégration de certains aménagements d'ordre pédagogique, social et matériel.

Cependant, malgré cette avancée significative, le combat pour l'intégration des étudiants en situation de handicap est encore loin d'être gagné. L'inclusion dans l'enseignement supérieur peut encore être améliorée et de nombreux défis subsistent.

De plus, la crise sanitaire que nous connaissons depuis un an a accentué encore un peu plus l'exclusion de certains étudiants, notamment en raison des difficultés spécifiques qu'implique un enseignement à distance pour certains étudiants en situation de handicap.

Dès lors, Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur l'inclusion des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur et sur les mesures existantes pour garantir cette inclusion? Des actions sont-elles entreprises par le gouvernement pour garantir une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur? Des actions sont-elles menées par le gouvernement pour apporter une aide particulière aux étudiants en situation de handicap pendant la crise sanitaire?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Ce 12 janvier 2021, j'ai rencontré la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) afin de faire le point sur l'enseignement inclusif.

Les demandes d'aménagement adressées aux établissements augmentent et il s'agit évidemment d'une nouvelle plutôt positive, puisque cela signifie que le dispositif du décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif est de plus en plus connu.

Nous avons fait le point sur les missions initiales liées au décret de 2014, les missions nouvelles et les perspectives opérationnelles et structurelles. Si le décret de 2014 était une grande avancée, il s'agit toutefois d'un ballon d'essai, qui doit aujourd'hui être concrétisé. Une réflexion stratégique sera menée à cet égard par la CESI, et nous avons convenu de nous revoir dans quelques mois.

Enfin, le premier quadrimestre de l'année 2020-2021 a été particulièrement difficile, tant pour les étudiants que pour les équipes des établissements d'enseignement supérieur: rentrée en présentiel partiel, puis basculement en distanciel complet.

Néanmoins, l'expérience et l'habitude acquises durant la fin de l'année 2019-2020 ont permis de soutenir au maximum les étudiants en situation de handicap, dans les limites des ressources humaines, matérielles et financières des établissements.

Quant aux aménagements matériels, sociaux, culturels, méthodologiques et pédagogiques, le 7 décembre 2020, lors de la réunion de la CESI, des représentantes du centre Comprendre et Parler ont été invitées afin d'exposer aux membres leurs constats relatifs à l'accompagnement des étudiants déficients auditifs à la suite de la généralisation des cours à distance durant cette crise sanitaire.

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo)**. – Vous faites bien, Madame la Ministre, de préciser l'importance de concrétiser le décret de 2014, qui constituait une première étape. Il faut à présent aussi le financer: l'un des enjeux de la prise de décision politique est de faire en sorte que les mesures prises puissent être suivies d'effet.

Je serai attentif à la suite des démarches que vous avez entreprises en la matière, car il est de notre devoir de veiller à ce que l'intégration optimale de tous les étudiants soit une réalité et à ce que cette égalité des chances dans l'accès aux études supérieures soit garantie, en particulier pour les publics spécifiques comme les étudiants en situation de handicap.

**1.43 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation psychologique des étudiants dans l'enseignement supérieur»**

**1.44 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats de l'enquête interuniversitaire sur les impacts de la crise sur les étudiants francophones»**

**1.45 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Enquête auprès de 23 000 étudiants sur l'enseignement supérieur»**

**M. le président**. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – La question de la santé mentale des étudiants a déjà été abordée à de nombreuses reprises, mais la situation actuelle est si inquiétante qu'elle mérite que nous y accordions toute notre attention, d'autant plus qu'une nouvelle enquête apporte une série d'éléments neufs démontrant toute la gravité de la situation. Cette enquête a été réalisée à votre demande, Madame la Ministre, et a été menée conjointement par des chercheurs de l'Université libre de Bruxelles (ULB), de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et de l'Université de Liège (ULiège), qui ont sondé près de 25 000 étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'état de leur santé mentale.

Le moins que nous puissions dire est que les résultats sont alarmants. L'enquête démontre une difficulté de suivre les cours en ligne, voire un décrochage scolaire de nombreux étudiants, 80 % d'entre eux faisant part d'une fatigue mentale et physique et d'un manque de motivation pour suivre les cours. Mais surtout, les étudiants se trouvent visiblement dans des états émotionnels inquiétants, caractérisés par une perte de sommeil et d'appétit, ainsi qu'un profond sentiment d'isolement et de solitude. La recherche démontre aussi que la moitié des étudiants sondés souffre d'anxiété ou présente des symptômes avérés de dépression. Les jeunes semblent perdre espoir en l'avenir, ce qui a un impact significatif sur leur moral. Une statistique, particulièrement frappante, démontre la détresse de certains étudiants, puisque 20 % d'entre eux disent avoir déjà eu des pensées suicidaires durant la crise de la Covid-19. Ces chiffres démontrent la situation de détresse dans laquelle les étudiants sont plongés, un an après le début de la crise. Ils confirment les constats établis sur le terrain par les professionnels de la santé, qui sont extrêmement inquiets et tirent la sonnette d'alarme.

Madame la Ministre, quelle analyse portez-vous sur les résultats de cette enquête? Quelles sont les suites que vous y réservez ou que vous y avez réservées? Des mesures complémentaires pour apporter une aide psychologique aux étudiants sont-elles discutées? Quelles mesures prenez-vous pour lutter contre l'engorgement des services d'aide? Comment s'assurer qu'un service d'aide psychologique est bien accessible à chaque étudiant sur les campus?

Il faut bien entendu souligner que des mesures ont déjà été prises pour leur apporter de l'aide. Cependant, tous les étudiants n'ont pas toujours eu accès à cette information. Dès lors, comment pouvons-nous améliorer la visibilité des aides qui sont déjà proposées aux étudiants? Un travail complémentaire est-il mené pour apporter une aide psychologique plus visible et accessible? Par ailleurs, cette situation psychologique doit aussi être prise en compte par le corps professoral. Quelles mesures sont-elles prises pour que cette situation soit prise en considération par les profes-

seurs, autant dans la charge de travail que dans les évaluations?

Enfin, nous pourrions également aborder la question des étudiants de première et deuxième années de bachelier, que la crise affecte plus spécifiquement, puisqu'ils n'ont jamais pu profiter d'une année «normale» à l'université, en haute école ou en école supérieure des arts. Des mesures particulières sont-elles prises pour ces étudiants sur le plan psychologique? Une aide leur sera-t-elle apportée afin de pallier l'isolement qu'ils connaissent depuis leur entrée dans l'enseignement supérieur?

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Madame la Ministre, je partage les inquiétudes de M. Demeuse, qui me précède, et de M. Kerckhofs, qui me succède, sur l'état de santé mentale des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles, en l'occurrence des étudiants francophones. Dans des tas d'autres secteurs, nous aimerions avoir des enquêtes scientifiques pour nous guider dans la prise de décision. En ce qui vous concerne, à votre initiative et financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette grande enquête a permis de sonder les étudiants de l'enseignement supérieur afin d'objectiver l'impact de la crise sanitaire sur eux. Vous avez pris le pouls de ces étudiants entre le 22 février et le 5 mars. Plus de 25 000 personnes ont répondu à l'enquête; c'est dire l'intérêt qu'elle suscite pour les jeunes, et leur besoin de faire entendre leur voix et de s'exprimer. C'est en tout cas comme cela que les experts interprètent le taux de participation très élevé. L'enquête touche les étudiants de toutes les filières: les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures artistiques. Ce qui nous permet d'avoir une bonne vue de la situation aujourd'hui de la détresse des étudiants.

J'aimerais avoir votre réaction sur les différents constats qui ressortent de l'enquête. Nous pouvions intuitivement percevoir le danger et les menaces qui pèsent sur les étudiants, mais y a-t-il, par ailleurs, dans cette enquête, des résultats qui vous étonnent? Si oui, comment les interprétez-vous? Ces résultats vont-ils amener des mesures complémentaires à celles que vous avez déjà prises dans le cadre de la crise de la Covid-19? Dans l'urgence de la situation, de nouveaux aspects seront-ils mis en avant? L'état émotionnel des étudiants est, selon les résultats de l'enquête, particulièrement inquiétant. Nous nous en doutions quelque peu, mais cette enquête interuniversitaire a le mérite de mettre des chiffres sur nos doutes. Cela doit bien sûr nous amener à réfléchir, avec le conseil des experts avisés en psychologie. Les jeunes perdent espoir. Cela a un impact sur leur moral. Or les idées noires peuvent amener encore d'autres phénomènes que nous devons évidemment éviter au maximum. Que pouvons-nous faire, encore et toujours pour améliorer l'état émotionnel et la santé mentale des étudiants?

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Madame la Ministre, une nouvelle enquête, aux résul-

tats édifiants, est parue juste avant le blocus de Pâques. Réalisée à votre initiative auprès de 25 000 étudiants, elle confirme ce que disent les étudiants et leurs représentants depuis des mois, et que nous n'avons eu de cesse de rappeler. Quelques exemples: un étudiant sur deux se sent anxieux ou en dépression, 80 % font part de fatigue mentale et physique ainsi que de manque de motivation pour suivre les cours en ligne, 40 %, et tout particulièrement les bacheliers, sont en décrochage scolaire, 20 % ont déjà eu des pensées suicidaires durant la crise de la Covid-19. Ces chiffres sont évidemment plus qu'inquiétants.

Comment sommes-nous arrivés à une telle situation? Ces chiffres montrent l'échec de la gestion de la crise. Celle-ci donne lieu à une explosion des problèmes mentaux des étudiants et à un taux historique de décrochage scolaire, en particulier chez les plus jeunes étudiants. À quelques semaines de la session d'examens, le risque est grand que des milliers d'étudiants soient largués, n'arrivent pas à passer leur session ou la passent dans de très mauvaises conditions. Pour le PTB, ce scénario, déjà en cours, doit être évité à tout prix pour empêcher que les étudiants, en particulier les plus précarisés, soient doublement pénalisés par la crise.

De quelle manière ont été utilisés les 6 millions d'euros débloqués pour aider les étudiants de première année de bachelier et lutter contre le décrochage scolaire? Quelles sont les mesures prises de manière globale pour répondre à la détresse psychologique et au décrochage scolaire des étudiants? Nous estimons que la session d'examens ne peut être organisée comme si de rien n'était. Dès lors, comment sera-t-elle organisée? Quelles adaptations seront mises en œuvre pour assurer qu'aucun étudiant ne soit finalement pénalisé durablement par la crise? Quel soutien pédagogique est-il organisé pour permettre aux étudiants d'aborder au mieux la session?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La crise sanitaire, la protection de la santé de tous et la reprise des activités donnent lieu à une équation difficile à résoudre. Chaque ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, confronté à ces risques inédits, gère la situation du mieux qu'il peut avec une priorité: se concerter tous les secteurs concernés.

Le bouleversement des conditions de vie lié à la pandémie a un impact considérable sur la santé mentale des citoyens et plus particulièrement sur celle des jeunes, qui constituent une population plus vulnérable, même en dehors d'un contexte de crise. Sous mon impulsion, le groupe d'experts «Psychologie et Corona» a réalisé une enquête d'une ampleur sans précédent en Fédération Wallonie-Bruxelles pour évaluer l'impact de la crise

sanitaire sur la population étudiante. En effet, plus de 25 000 étudiants ont répondu au questionnaire. Le taux de réponse est important et je suis ravie qu'autant d'étudiants se soient exprimés. Au-delà des concertations que j'organise régulièrement avec leurs représentants, l'enquête répondait clairement à un besoin d'être entendu directement.

Ce sondage sans précédent offre une analyse rigoureuse et scientifique de l'impact de la crise sanitaire sur la population étudiante. Il nous permettra de cibler plus efficacement de potentielles mesures à venir. Il souligne d'abord la nécessité pour les étudiants de retrouver au plus vite le chemin des auditoriums et de reprendre des contacts sociaux réguliers avec leurs pairs et leur famille, ainsi que des activités sportives et des loisirs. Le taux élevé de détresse indique que, plus la situation dure, plus les étudiants sont affectés. J'avais pris la mesure de cette réalité bien avant la publication de l'étude et j'ai toujours plaidé pour un retour rapide, au moins partiel, des cours en présentiel dans l'enseignement supérieur, au bénéfice des étudiants. Mon appel avait été entendu puisque l'enseignement supérieur fut un des premiers secteurs à reprendre des activités en présentiel.

Le basculement de l'enseignement supérieur en code rouge jusqu'au 19 avril a toutefois été une profonde déception pour les étudiants. Nous connaissons l'importance des activités en présentiel, même partiellement, pour les jeunes, au niveau pédagogique et psychologique. Dans cette optique, je continue à plaider pour un retour plus large des étudiants sur les campus que celui que nous connaissons depuis hier.

L'étude du groupe d'experts «Psychologie et Corona» nous indique aussi que, durant le dernier mois, si 66 % des étudiants estiment connaître une situation financière décente, voire confortable, 32 % d'entre eux ont un budget serré tandis que 9 % ont des difficultés à subvenir à leurs besoins. Un autre chiffre intéressant indique que 62 % des étudiants mentionnent avoir reçu un soutien de la part de leur établissement.

À côté des aides accordées par les différents niveaux de pouvoirs, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a débloqué 6,9 millions d'euros pour renforcer les subsides sociaux des établissements de l'enseignement supérieur. Ces fonds permettent aux étudiants en difficulté en raison de la crise sanitaire de bénéficier d'une aide directe et individualisée, que ce soit pour les études, les repas, les loyers, les frais de déplacement, les frais informatiques ou des consultations psychologiques. Ce montant vient s'ajouter aux 58 millions d'euros de subventions sociales prévues structurellement. Les étudiants qui rencontrent un problème pour obtenir une aide alimentaire pour payer le loyer de leur kot ou une connexion internet peuvent se tourner vers leur établissement pour obtenir cette aide sur mesure.

Quant au décrochage scolaire, je tiens à souligner que les chiffres de l'enquête indiquent les réactions psychologiques des étudiants dans un contexte de crise pandémique générant entre autres des manifestations symptomatologiques de stress, d'anxiété et de dépression. Ces chiffres indiquent que la crise sanitaire a un réel impact sur la santé mentale et souligne la nécessité de prendre en compte les difficultés auxquelles sont confrontés les étudiants et de mettre en place les supports d'accompagnement psychosocial.

L'étude évalue le sentiment de décrochage et non le taux de décrochage scolaire objectivé, ce dernier devant être mis en regard des données des années antérieures. Le ressenti des étudiants par rapport au décrochage ne se matérialise pas dans la pratique, ce qui est une heureuse surprise. En effet, d'une part, le taux de présentation des examens dans les universités était de 92 % pour la session de janvier et, d'autre part, le taux de réussite des examens à l'université était de 70 % pour les bacheliers et les masters, supérieur de 3 % par rapport aux années précédentes et de 57 % pour les premières années, soit un taux supérieur de 7 % par rapport aux années précédentes.

Si nous remarquons que les étudiants s'estiment en difficulté, et il faut évidemment y être attentifs, nous apercevons dans le même temps qu'ils s'accrochent et réussissent même mieux leurs examens. Je salue leur incroyable courage et leur résilience. Toutefois, il reste qu'une année dans l'enseignement supérieur ne se résume pas à la seule réussite. Il nous faut bien constater que l'organisation des cours, donnés essentiellement à distance, n'a pas rempli toutes ses promesses en termes d'interaction, de rencontres, d'échange, d'effets de cohorte et de solidarité, comme la possibilité de progresser aux côtés de ses amis et de ses voisins d'auditoire. Je le regrette et je crois que nous le regrettons tous.

Nous savons aussi que, pour certains, cette période aura été l'occasion de prendre conscience d'une série de réalités et d'en tirer des enseignements utiles, notamment en termes de dynamique, de solidarité et de soutien. J'ai cité tout à l'heure que 62 % d'étudiants bénéficiant du soutien de leur établissement. Nous saluons les institutions pour les efforts considérables consentis pour maintenir le contact avec leurs étudiants envers et contre tout.

Les services de santé mentale dépendant des Régions vont entrer en action, en collaboration avec les établissements, pour assurer les mesures d'aide psychologique, comme les séances de groupes et les équipes mobiles ainsi que le remboursement des consultations approuvé par le comité de l'assurance de l'Institut national d'assurance-maladie invalidité (INAMI) dont pourront bénéficier tous les étudiants. Par ailleurs, je rappelle que les moyens supplémentaires octroyés par les subventions sociales permettent de rembourser les consultations psychologiques.

J'invite donc les étudiants qui auraient un problème pour rembourser ces consultations à se tourner vers les services sociaux de leur établissement.

Nous l'avons déjà constaté et dit à plusieurs reprises, et l'enquête le démontre à nouveau: l'information sur les aides existantes est un élément crucial. Cela a été rappelé lors des auditions sur le thème de la précarité étudiante. À cet égard, j'ai lancé un travail de centralisation des informations sur les aides existantes. Les services de jeunesse et les pôles académiques relaient toutes les aides existantes sur leur site internet, mentionnant les autorités dont elles émanent, les établissements, les pôles, les provinces, les Régions, la Fédération Wallonie-Bruxelles, etc. Toutes ces informations ont été relayées à l'ensemble des établissements et aux conseils des étudiants.

Cependant, une communication exhaustive ne suffit pas toujours pour toucher les étudiants qui n'osent pas contacter les services d'aide ou qui se laissent aspirer ou qui sont déjà aspirés dans une spirale d'isolement. Afin de les accrocher dans un parcours de réussite et de les sortir de leur isolement, plusieurs établissements ont développé des dispositifs plus ciblés, notamment en faisant appel à des étudiants accompagnateurs, engagés sous le statut de jobistes. Ils sont chargés de soutenir les interactions sociales entre pairs et d'encourager les étudiants à participer aux activités structurelles offertes par les institutions, notamment en matière d'aide à la réussite.

À cet égard, 6 millions d'euros ont été octroyés aux établissements pour adopter des mesures d'aide à la réussite. Ils sont destinés en priorité aux étudiants inscrits en première année de bachelier. Ces fonds supplémentaires viennent s'ajouter aux 83 millions d'euros prévus structurellement pour soutenir les étudiants. Ils permettront aux établissements d'enseignement supérieur de proposer des activités supplémentaires de médiation, des tutorats, des sessions d'exercices en petits groupes, ou de recruter des étudiants assistants qui auraient perdu leur job pour qu'ils coachent des étudiants de première année. L'objectif est d'aider les étudiants à vaincre leurs difficultés et à les préparer à aborder la suite de leur parcours académique dans les meilleures conditions. Il est essentiel de continuer à mobiliser les ressources existantes, de bien communiquer sur les dispositifs d'aide disponibles, de leur donner la visibilité nécessaire, de soutenir les stratégies de soutien par les pairs et d'inciter les directions d'établissements à sensibiliser les enseignants et le personnel encadrant sur le besoin de soutien des étudiants et les impacts psychologiques.

Comme l'a confirmé le Comité de concertation (Codeco) le 14 avril, les cours de l'enseignement supérieur ont repris en présentiel à raison de 20 % depuis le 19 avril, selon le code orange du protocole. L'organisation de la fin de

l'année académique et des examens se fera en code orange.

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. Vous nous livrez ici de nombreux éléments intéressants et sur lesquels nous pouvons nous appuyer. Un élément fondamental sera abordé par le Codeco cette semaine. Je compte sur vous pour plaider afin que le bien-être des étudiants en soit une des priorités. Il faudrait également plaider afin d'élargir la possibilité pour les étudiants de retourner sur les campus. Un de nos objectifs devrait être que chaque étudiant puisse retrouver les auditoires avant la fin de l'année académique. Ceci ne constitue qu'une partie de la réponse à apporter et ne s'avère pas être la seule. Nous devons également travailler sur l'accessibilité des aides psychologiques pour tous les étudiants, qui passe par une accessibilité de ces aides directement sur les campus par le biais des établissements d'enseignement supérieur, à travers les organismes existants, facilement accessibles pour les étudiants.

Nous sommes dans un marathon. Les chiffres de décrochage étaient agréablement surprenants en janvier, mais chaque jour et mois qui passe, le tunnel devient de plus en plus long et le rythme devient de plus en plus difficile à tenir pour les étudiants. Nous devons être particulièrement attentifs à cette situation en ne perdant pas de vue que les études supérieures sont une étape significative dans la vie des jeunes adultes, avec toute la question des festivités, des activités sportives et culturelles, de la richesse que représente la vie étudiante. Toutes ces activités constituent aussi des mesures d'aide psychologique et sont des leviers et des biais sur lesquels nous pouvons travailler. En effet, le sport et la culture peuvent être à un moment donné tout aussi efficaces que d'autres éléments thérapeutiques. Je compte sur vous pour que ces leviers soient relayés et travaillés au niveau du Codeco, afin de venir en aide à nos étudiants.

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Je pense que vous aviez pris la mesure de la situation de détresse des étudiants dès le début de la crise sanitaire. Le fait d'avoir commandé cette enquête est la manifestation de votre volonté de mieux l'appréhender aussi pour les décisions politiques que vous avez prises. Vous avez rappelé la multitude d'actions disponibles, comme le renforcement des subventions aux services sociaux. Ceci me semble être une bonne approche, car il nous faut développer une aide sur mesure pour chaque étudiant puisque chaque situation est différente. L'attention particulière que nous devons porter aux étudiants qui sont en première année de bachelier a été traduite par les moyens consacrés à l'aide à la réussite. Il s'agit ici d'actions prioritaires que vous aviez raison de mener.

Il n'empêche que toute décision qui serait prise pour faciliter le retour des étudiants dans les auditoires et la reprise d'une série d'activités sociales, sportives et culturelles qui participent à l'équilibre de l'étudiant, sera évidemment bienvenue, car la situation mentale des étudiants est un problème à entrées multiples. Les recommandations que nous aurons plaisir à formuler, à la suite des auditions sur la précarité étudiante, viseront cet objectif.

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Madame la Ministre, vous avez raison de vous réjouir de l'existence de cette enquête et du fait qu'elle vous permettra peut-être de mieux cibler de futures mesures. J'aurais voulu en savoir un peu plus sur ces dernières. Il est vrai que l'enquête nous permet de mieux appréhender la situation. Vous avez en outre répondu à la question des 6 millions d'euros et je vous en remercie, mais il y a d'autres mesures qui méritent d'être prises rapidement.

Nous ne pouvons que nous réjouir si les craintes que nous avons par rapport au décrochage ne se matérialisent pas toujours, mais, plus le temps avance, plus le découragement est grand et plus le stress à l'approche des examens se fait sentir. La session qui arrive ne sera cependant pas normale, car elle arrive après trois quadrimestres de cours à distance et d'isolement des étudiants, dans une situation de crise qu'il nous faut impérativement prendre en considération.

Pour le PTB, il faut garantir à chaque étudiant le droit de pouvoir poursuivre ses études avant et après la session. Avant, avec l'appui d'un accompagnement pédagogique adapté à la situation difficile que nous connaissons. Après, avec la garantie que chacun puisse se réinscrire, même en cas d'échec. Les étudiants ne sont pas responsables de la crise et aucun ne devrait en payer les pots cassés. Comme l'an dernier, les étudiants et leurs représentants se mobilisent, ils demandent que la finançabilité soit garantie pour les années à venir en raison de la situation particulière. Ils ont raison de le faire et le PTB a déposé un projet de résolution qu'il demandera d'inscrire sous peu à l'ordre du jour afin d'en discuter plus amplement.

**1.46 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Folklore complice dénoncé par la communauté étudiante»**

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Madame la Ministre, ces dernières semaines, il est difficile de passer à côté des messages déposés par des

étudiants sur les réseaux sociaux, tagués #BalanceTonBro, #BalanceTonCommittard, #BalanceTonCobleu, #BalanceTonFolklore, #FolkloreComplice. Ces hashtags font référence à la colère et au courage des étudiants qui dénoncent les nombreuses agressions sexuelles et le harcèlement commis par les membres et représentants du folklore étudiant. Plus précisément, le lundi 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, le monde du folklore étudiant a été dénoncé par des collages sur les murs de l'Université libre de Bruxelles (ULB) affichant certains ordres exclusivement masculins.

Nous déplorons, une fois encore, que des notions aussi fondamentales que le consentement et le respect d'autrui ne soient toujours pas acquises dans l'ensemble de l'enseignement supérieur. En tant que féministe, je partage la colère et l'indignation des étudiantes, qui sont principalement concernées par ce phénomène. Je demande que ne soient plus tolérés les comportements des hommes qui contribuent à la culture du viol et qui se protègent souvent les uns les autres. Il faut arrêter de discréditer la parole de ceux qui osent s'exprimer. Nous devons dénoncer ces habitudes. Dans la pseudojustice interne au monde folklorique étudiant, il est question de «détoger», de «déalotter» ou de punir un agresseur en lui rasant la tête. Ces pratiques étouffent la gravité des faits et ne relèvent évidemment pas de la justice.

Madame la Ministre, je vous ai interpellée plusieurs fois au sujet des comportements sexistes, du harcèlement sexuel et des agressions sexuelles au sein de l'enseignement supérieur. Nous ne pouvons plus fermer les yeux face aux pratiques légitimées, entre autres, par le folklore et la tradition. Les autorités académiques et judiciaires doivent les sanctionner, et nous devons faire notre travail en proposant des mesures concrètes. Quel regard portez-vous sur ce mouvement qui prend de l'ampleur et dénonce les agressions sexuelles au sein du folklore étudiant? Pensez-vous qu'il existe un problème structurel à cet égard? Avez-vous été interpellée à ce propos et avez-vous déjà réagi par rapport à ce mouvement en particulier, mais également sur le fond du problème? Quelles actions sont entreprises pour éviter ces comportements problématiques et répréhensibles? Avez-vous déjà obtenu un premier bilan de la mise en œuvre sur le terrain, de l'efficacité et du respect de la Charte des droits et devoirs pour les diplômés étudiants?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, les comportements sexistes et les agressions sexuelles relèvent d'un problème de société qui, malheureusement, n'épargne pas la communauté étudiante. Toutefois, selon l'étude menée en 2019 par Serge Garcet, psychologue spécialisé en victimologie à

l'Université de Liège (ULiège), aucun élément ne laisse supposer que ces agressions sont en augmentation. La récente vague de dénonciations s'inscrit dans la lignée du mouvement #MeToo et conduit parfois à des condamnations hâtives, mais souvent à la mise en lumière de faits inacceptables. Nos universités ont bien pris conscience que ces comportements ne sont pas acceptables; plusieurs d'entre elles ont pris des initiatives à cet égard.

Ainsi, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a lancé, au mois de novembre 2019, sa campagne «Together», qui vise à sensibiliser la communauté universitaire au harcèlement sexuel; à promouvoir un environnement de travail, d'études et de vie exempt de violences, de harcèlement et de discrimination; à informer les étudiants et les membres du personnel du dispositif de soutien instauré par l'institution à leur égard. Celui-ci s'adresse aux victimes et aux témoins d'actes de violence physique ou psychique, d'atteinte à l'intégrité physique ou sexuelle, de harcèlement moral, de sexisme ou de discrimination.

L'Université Saint-Louis-Bruxelles a lancé en novembre 2020 un plan d'action contre le sexisme et le harcèlement sexuel, qui a pour objectif de sensibiliser le public aux questions de sexisme et de harcèlement sexuel, de s'assurer que l'université soit prête à prendre en charge une situation de violence sexiste ou sexuelle et d'informer les victimes et les témoins des ressources disponibles et des démarches envisageables. Au début du mois de décembre 2020, l'ULB a ouvert un centre d'accompagnement et de soutien dans les risques de harcèlement envers les étudiant(e)s (cash-e), qui vient en aide aux étudiants de l'ULB qui se sentent victimes de harcèlement moral ou sexuel, d'incivilité, d'intimidation ou de pression psychologique et leur offre un accompagnement.

L'Université de Mons (UMONS) a instauré, à la fin de l'année 2020, à la demande des étudiants, une campagne de prévention nommée «100 % Respect», qui permet d'assurer le signalement, l'instruction, le traitement et le suivi des situations de mal-être vécues par certains étudiants. L'ULiège travaille également sur la question par le biais d'une enquête sur la qualité de vie des étudiants, qui comporte des aspects liés aux violences de genre.

Il est cependant important de rappeler les limites du périmètre d'action des établissements. Ils n'ont pas les moyens d'investigation de la police et ne peuvent pas se substituer aux recours légaux. Des sanctions disciplinaires peuvent être prises, mais seulement après instruction du dossier et en veillant à respecter la présomption d'innocence. Par ailleurs, aucune action ne peut être entreprise sur la base de dénonciations anonymes ou sur les réseaux sociaux. Les victimes doivent contacter les instances compétentes et être encouragées à

porter plainte auprès de la police. Les services d'aide aux victimes tels que SOS Viol sont également à leur disposition pour les accompagner dans leurs démarches, ainsi que les services d'accueil des victimes au sein de chaque maison de justice, qui peuvent les accompagner tout au long de la procédure judiciaire.

Nous n'avons actuellement pas d'informations sur la mise en œuvre de la Charte des droits et devoirs pour les diplômés étudiants. Je l'ai personnellement transmise à tous les établissements d'enseignement supérieur dans un courrier du 17 février 2020. Au vu de la crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an et eu égard à l'arrêt des activités étudiantes, vous comprendrez que je n'ai pas encore de retour à vous donner à ce sujet. Je ne manquerai pas de vous informer dès que le contexte sanitaire aura changé.

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Ce mouvement prend effectivement de l'ampleur et s'étend bien au-delà du folklore. Il faut urgemment apporter des réponses concrètes et utiles aux personnes concernées par ces violences; à cet égard, je me réjouis de toutes les initiatives de terrain que vous avez citées. En tant que personnalités politiques, nous avons la responsabilité de faire en sorte de structurer ces initiatives, de les rendre aussi efficaces que possible sur le terrain.

Néanmoins, le folklore étudiant constitue un problème spécifique. Il s'agit de changer de paradigme, de transformer les mentalités. C'est un travail long et difficile, car certaines habitudes et traditions de sexisme ordinaire et de non-mixité sont bien ancrées dans les pratiques et dans les hiérarchies au sein des cercles et des régionales. Le fonctionnement du folklore doit changer considérablement pour que celui-ci perdure dans le respect de tous. Pour ce faire, nous devons utiliser un maximum de moyens; la Charte des droits et devoirs pour les diplômés étudiants en est un. Je comprends évidemment qu'elle n'a pas été encore évaluée en raison du caractère particulier de cette année académique.

Soyons particulièrement attentifs à cette question et donnons des réponses concrètes aux appels lancés par les étudiants victimes de ces faits, qui sont pour la plupart des étudiantes.

**1.47 Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mandat de la nouvelle direction de la Haute École Lucia de Brouckère (HELDB)»**

**M. Manu Disabato (Ecolo).** – Madame la Ministre, j'aimerais aborder avec vous la question de la nomination de la nouvelle directrice de la Haute École Lucia de Brouckère. Selon une enquête du magazine «*Le Vif*», il semble que la procédure de désignation contienne des irrégularités. D'après l'article, la procédure a pris en compte des cours sans accréditation et la candidate aurait ainsi accumulé des heures d'ancienneté, dont le nombre est également contesté, tout aussi irrégulières. Les syndicats ont par ailleurs indiqué ne pas avoir obtenu de réponses à leurs questions ni les documents demandés.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de la procédure de nomination contestée à la Haute École Lucia de Brouckère et des questionnements autour de la validité du mandat? Pouvez-vous exposer les informations dont vous disposez? Avez-vous mandaté votre administration pour enquêter et vérifier les dires de l'article? Le cas échéant, avez-vous reçu un rapport et pris les mesures *ad hoc*?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai demandé à mon cabinet de prendre contact avec le commissaire du gouvernement auprès de la Haute École Lucia de Bouckère. Il apparaît que, conformément à l'article 15 du décret 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, la nouvelle directrice, Mme D., remplit bien les conditions requises pour être désignée en tant que directrice de département, à savoir être engagée à titre définitif dans la fonction de maître assistant.

Depuis sa prise de fonction dans cet établissement en septembre 2018, la commissaire du gouvernement n'a reçu aucune question relative à la carrière de Mme D. précédant sa candidature. De même, aucune question n'a été soulevée en conseil d'administration. Pour ma part, je n'ai reçu aucun rapport ou plainte officielle quant à la procédure de nomination. De manière générale, j'espère que la nouvelle équipe de quatre directions, dont un nouveau directeur président, permettra d'assurer la stabilité nécessaire au bon fonctionnement de la Haute École Lucia de Bouckère.

**M. Manu Disabato (Ecolo).** – Madame la Ministre, je suis surpris de l'absence de contestation et de demandes d'information concernant la nomination de la nouvelle directrice. Les acteurs concernés auront l'occasion de réagir si des éléments n'ont pas été portés à votre connaissance. Cependant, je n'ai pas vocation à remettre en doute les fondements de votre réponse. Je ne suis pas ici pour faire le travail de la Justice.

**1.48 Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Vaccination des stagiaires»**

**M. Manu Disabato (Ecolo).** – Madame la Ministre, le 26 mars dernier, dans le cadre de la stratégie de vaccination, le gouvernement a répondu à l'appel du secteur de l'enfance désireux de voir son personnel considéré comme prioritaire pour la vaccination. Toutefois, les stagiaires issus de l'enseignement supérieur sont encore en attente d'informations concrètes et précises quant aux possibilités qui leur seront offertes.

Sur la base des chiffres de 2014 et 2015, le Conseil supérieur de la santé (CSS) estimait à 93 000 le nombre de stagiaires et d'étudiants actifs dans les services de soins de santé à Bruxelles et en Wallonie. Et le nombre gonfle beaucoup plus si nous considérons également les autres secteurs se trouvant en première ligne, au-delà de celui des soins de santé. Étant donné la récente extension de la priorité de la vaccination à d'autres secteurs, le personnel stagiaire et étudiant est en droit de se questionner. Quel est son statut lorsque leur stage n'a pas été suspendu par cette nouvelle période de fermeture avant le congé de printemps?

Madame la Ministre, pouvez-vous nous informer sur la stratégie de vaccination des stagiaires issus de l'enseignement supérieur? Qu'est-il prévu à leur égard? Sont-ils bien repris dans le personnel à vacciner prioritairement?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, les étudiants stagiaires de l'enseignement supérieur des différents secteurs suivent la priorisation des métiers à risque décidé par le CSS et par la conférence interministérielle (CIM) Santé publique du 3 décembre 2020. Les phases 1A1 à 1A4 concernent les professionnels des soins de santé des maisons de repos et de soins, les maisons de repos, les hôpitaux, les autres institutions collectives, les professionnels des soins de santé de première ligne ainsi que les services d'aide à la jeunesse.

Dans ce cadre, les étudiants tels que les futurs infirmiers, kinésithérapeutes, logopèdes, diététiciens, ergothérapeutes, technologues de laboratoire médical, sages-femmes, technologues en imagerie médicale, audiologues, podologues, orthoptistes, optométristes, hygiénistes bucco-dentaires, pharmaciens, médecins, dentistes, psy-

chologues cliniciens, orthopédagogues et cliniciens sont également concernés.

Quant à l'organisation des convocations pour la vaccination, cette question dépend des ministres Alain Maron et Christie Morreale. Dans un courrier, j'ai à nouveau attiré leur attention sur la nécessité de prévoir la vaccination de ces étudiants dans le cadre de la phase 1A, comme décidé en CIM Santé publique. Selon les dernières informations dont nous disposons, la vaccination est en voie de finalisation. La phase 1B concerne les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes souffrant de comorbidités. Les autres étudiants de l'enseignement supérieur seront en principe vaccinés au cours de la phase 2, comme le reste de la population.

**M. Manu Disabato (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vous ai posé cette question en raison des témoignages qui nous sont revenus du terrain. En effet, certains étudiants n'avaient toujours pas été vaccinés; or les stages sont également importants. Lorsque certains étudiants sont touchés par la maladie ou ne peuvent pas être vaccinés, la réponse des écoles n'est pas toujours à la hauteur. C'est la raison pour laquelle il me semblait important vous faire part de ces faits. Je vous remercie d'avoir contacté vos collègues pour leur rappeler l'importance de vacciner les étudiants stagiaires. Il est tout à fait essentiel qu'ils puissent exercer leur stage en toute sécurité.

**1.49 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Évolutions et révision de la réglementation du système d'allocations d'étude dans l'enseignement secondaire»**

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – La pauvreté infantile touche un enfant sur quatre en Wallonie et un enfant sur trois à Bruxelles. Ces chiffres sont particulièrement inquiétants! Chaque année, le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) dénonce le drame de la pauvreté, encore plus depuis le début de la pandémie. La crise a accentué la précarité des familles et, selon le DGDE, une des manières d'améliorer leur quotidien est de les soutenir financièrement et de favoriser l'inclusion scolaire. Comment, en effet, poursuivre sa scolarité sereinement quand les frais de matériel scolaire peuvent dépasser 50 euros et même atteindre 300 euros dans certaines écoles de l'enseignement qualifiant? Comment faire face aux frais de garde scolaire, de sorties scolaires ainsi que de matériel informatique à la suite de l'hybridation de l'enseignement? La facture peut largement dépasser

ser les 1 000 euros sur une année et, pour un nombre croissant de familles, cette situation est intenable.

Madame la Ministre, en décembre dernier, je vous ai interrogée sur les allocations d'études dans le cadre de l'enseignement secondaire. Ces allocations constituent un soutien essentiel pour les familles. Malheureusement, le nombre de familles qui y ont recours est très faible. En décembre, vous confirmiez ce constat et indiquiez que 18 % des demandes étaient refusées en raison de dossiers incomplets et de l'absence de réaction des bénéficiaires aux sollicitations de l'administration. Vous expliquiez qu'une mesure de simplification était envisagée pour favoriser l'automatisation des droits et accroître le nombre de bénéficiaires. Vous affichiez également votre volonté d'octroyer des montants plus conséquents et d'informer plus largement les familles.

Il me revient qu'une révision de la réglementation relative aux allocations d'études est en cours. Confirmez-vous cette information? Si oui, quels éléments sont-ils discutés? Existe-t-il un échéancier pour l'aboutissement de cette révision réglementaire? Quelles mesures de simplification et d'automatisation seront-elles engagées? Quels dispositifs d'information avez-vous prévus? En décembre, vous évoquiez aussi la possibilité d'augmenter le montant des allocations. Quel est l'état d'avancement de votre réflexion à ce sujet?

La fracture numérique est une réalité qui s'accroît chez les personnes en situation de précarité. Les permanences physiques permettent de lutter efficacement contre le non-recours aux droits, mais la pandémie rend évidemment difficile cette proximité. Or, ces bourses sont plus que jamais nécessaires aux familles se trouvant dans une situation financière délicate. Comment comptez-vous répondre à ce problème?

Les acteurs de terrain ont trois demandes concernant les allocations d'étude: la suppression du critère académique, c'est-à-dire le maintien de l'allocation même en cas de redoublement, la renonciation au paiement des indus et l'augmentation des plafonds de revenus. Ces trois éléments font-ils partie de la révision de la réglementation sur laquelle vous travaillez? Avez-vous des contacts avec la ministre de l'Éducation de manière à coordonner la lutte contre le non-recours aux droits?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, je vous confirme qu'une révision de la réglementation relative aux allocations d'études est envisagée. Dans ce cadre, au-delà de la nécessaire rationalisation et simplification de la réglementation en vigueur, plusieurs points sont en cours d'analyse et devront encore

faire l'objet d'arbitrages politiques et budgétaires. Il est notamment envisagé d'élargir le champ d'octroi des allocations d'études aux personnes qui sont fortement touchées par la crise sanitaire, de prévoir la suppression du critère de réussite dans l'enseignement secondaire à l'instar de ce qui a été prévu pour l'enseignement supérieur par la suppression du critère de finançabilité, de procéder à des modifications visant à résoudre des problèmes spécifiques relevés notamment par le médiateur ou le conseil d'appel, d'actualiser les dispositions obsolètes ou encore de revoir la composition du Conseil supérieur des allocations d'études afin de maximiser l'expertise en la matière. L'objectif est que ces mesures puissent s'appliquer dès la prochaine campagne qui débutera en juillet 2021.

Cette première révision, qui aboutira à une réglementation simplifiée et plus claire et à un renouvellement du Conseil supérieur des allocations d'études, devrait permettre dans un second temps de mener un travail de réflexion en profondeur pour identifier si d'autres mesures pourraient s'avérer nécessaires par la suite.

Le processus de simplification et d'automatisation des allocations d'études se poursuivra au cours des prochaines campagnes. La direction des allocations d'études établit différentes conventions d'échange de données «authentiques» qui réduiront le nombre de documents à fournir par le candidat à une bourse d'études. En outre, le plan de communication prévu comprend les actions suivantes: l'envoi de circulaires en mai et septembre, l'envoi d'un fascicule informatif dans les établissements d'enseignement secondaire, la mise à jour du site [www.allocations-etudes.cfwb.be](http://www.allocations-etudes.cfwb.be), l'organisation d'une séance d'information au début du mois de juin à l'intention des partenaires externes comme les services sociaux des hautes écoles, universités et écoles supérieures des arts (ESA), les fédérations de CPAS, les associations et services d'aide à la jeunesse (SAJ). De plus, un plan d'aide au remplissage des formulaires a été prévu et sera mis en œuvre dès que les mesures sanitaires le permettront. Entre-temps, le service d'aide aux usagers a été renforcé par le recrutement de trois agents de niveau 2+ afin de prendre en charge un plus grand nombre d'appels téléphoniques.

Enfin, pour les élèves de l'enseignement secondaire, je vous informe que mon cabinet travaille en collaboration avec le cabinet de la ministre de l'Éducation, Caroline Désir.

**Mme Delphine Chabbert (PS)**. – J'entends que le dossier est en cours d'analyse et que les arbitrages budgétaires interviendront bientôt. J'attire toute votre attention sur l'importance de revaloriser les allocations d'études, fondamentales pour les familles qui en ont besoin dès l'enseignement secondaire. Vous disposez de tous les leviers pour améliorer l'accès aux bourses et

faciliter les conditions de travail des élèves dans l'enseignement secondaire.

Cette problématique existe depuis tellement longtemps: il est temps d'automatiser ce droit trop peu connu et donc trop peu utilisé!

**1.50 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Introduction de quotas de femmes au sein des commissions scientifiques de sélection afin de promouvoir l'égalité des chances»**

**Mme Joëlle Kapompolé (PS).** –

En février dernier, le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) a annoncé sa décision d'introduire un quota de femmes au sein de ses organes d'évaluation. Les quotas sont fixés à 40 % de femmes dans les différents conseils. Cette politique volontariste vise à rééquilibrer la présence des femmes ayant des postes scientifiques et à accroître le nombre de femmes ayant une chaire professorale au sein des universités.

En 2016, la Fédération Wallonie-Bruxelles comptait 51 % de femmes assistantes, mais seulement 16 % de femmes nommées professeures ordinaires. Les chiffres publiés par le Fonds de la recherche scientifique (FNRS) en 2017 confirment cette tendance puisque notre entité compte 46,8 % de femmes ayant reçu un mandat de doctorante alors qu'elles ne représentent plus que 31,5 % des bénéficiaires d'un mandat de chercheur permanent.

Au sein de notre commission, nous avons bénéficié d'une présentation de l'étude «*L'excellence a-t-elle un genre?*». Cette étude met notamment en exergue qu'un des facteurs expliquant la sous-représentation des femmes se trouve dans l'organisation même du secteur académique. Plus spécifiquement, l'étude relevait que le discours de l'«excellence académique» ou «méritocratique» – censé être neutre – était en fait une source de discrimination à l'encontre des femmes. En effet, ce concept est une construction sociale qui porte les caractéristiques des personnes qui l'ont élaborée, principalement des hommes. Il en résulte que ce système est davantage adapté aux hommes. Il existe aussi des critères implicites favorisant les hommes. C'est ce que l'on appelle le «curriculum vitæ caché».

Madame la Ministre, il est vraiment essentiel de rééquilibrer la présence des femmes au sein des organes d'évaluation et je sais que vous êtes attentive à cette question. Que pensez-vous de

l'initiative du FNS en vue de lutter contre ces déséquilibres? Disposez-vous d'informations actualisées sur la proportion de femmes au sein des commissions scientifiques du FNRS? Existe-t-il des commissions scientifiques où la représentation des femmes tombe en dessous d'un tiers? Est-ce qu'un quota de genre est imposé au conseil d'administration du FNRS ou aux comités de gestion de ses différents fonds? Un tel quota est vraiment important à ce niveau où se prennent les décisions. Serait-il envisageable de soumettre au conseil d'administration la fixation de quotas ou d'autres mesures qui permettraient d'inscrire le FNRS dans la logique de l'initiative suisse?

Lors de notre séance du 23 février, vous avez mentionné l'élargissement de la mesure «cascade» à d'autres institutions ou encore l'intégration d'un critère de genre dans la clé de répartition du financement des actions de recherche concertées. Avez-vous déjà consulté les institutions sur ces deux dossiers? Quel est votre calendrier pour l'adoption de ces mesures? En dehors de ces deux mesures et de la création récente de la commission «Genre» au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), quelles sont les autres mesures prévues pour lutter contre toutes les discriminations de genre dans la recherche?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Dans le cadre d'une étude menée en 2017 et publiée dans une revue scientifique, le FNRS a constaté que le taux de succès des candidates n'est pas différent de celui des candidats dans les appels organisés par le fonds de recherche. Le problème vient plutôt de la diminution du nombre de candidates au fil de la carrière scientifique. En outre, les biais de genre sont susceptibles de toucher aussi bien les évaluatrices que les évaluateurs. À cet égard, il est important de mettre l'accent sur la sensibilisation des évaluatrices et des évaluateurs à l'existence de possibles biais de genre, ce que privilégie actuellement le FNRS.

Toutefois, ce dernier est conscient du problème de manque de représentation des femmes parmi les évaluateurs et sensibilise donc de manière régulière le comité d'accompagnement, qui nomme les membres des commissions scientifiques, aux questions d'équilibre des genres au sein de ces commissions. Au regard de la durée des mandats des membres de ces commissions, il faut parfois beaucoup de temps pour effectuer les rééquilibrages.

Enfin, il ne faut pas non plus perdre de vue la faible proportion des femmes actives dans la recherche, ce qui fait que le vivier de membres potentiels de certaines commissions scientifiques est très pauvre en femmes. C'est le cas de

l'informatique par exemple, ce qui rend la représentation des femmes d'autant plus compliquée.

Les chiffres que vous me demandez, Madame la Députée, sont disponibles sur le site du FNRS. La proportion de femmes dans les instances d'évaluation du fonds est passée de 25,2 % en 2019 à 31,8 % au début de 2021. Sur treize commissions scientifiques, sept présentent moins d'un tiers de membres féminins. Les différents établissements d'enseignement supérieur n'ont pas encore été consultés quant à l'élargissement potentiel de la mesure «cascade» à d'autres institutions ou encore à l'intégration d'un critère de genre dans la clé de répartition du financement des actions de recherche concertées. Je me suis fixé comme objectif d'instaurer ces mesures dans le courant de l'année 2022.

**Mme Joëlle Kapompole (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je serai attentive, en 2022, à la mise en place des mesures que vous préconisez. Comme vous l'avez souligné, le rééquilibrage prend du temps. Nous avons donc tout intérêt à adopter des mesures qui permettent d'aller plus vite et plus loin. Je vous réinterrogerai donc à ce sujet, car ce qui a été fait en Suisse est particulièrement exemplatif à cet égard.

**1.51 Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Site de l'Abbaye de La Cambre entièrement dédié à l'enseignement supérieur des arts»**

**M. Manu Disabato (Ecolo).** – Mon groupe et moi nous réjouissons de voir enfin aboutir le projet de rachat des bâtiments, appartenant à la Défense, de l'Abbaye de La Cambre. Le regroupement des différentes sections de l'École nationale supérieure des arts visuels (ENSAV) de La Cambre sur ce site remarquable entre dans une nouvelle étape importante. À ce sujet, mes collègues ont suivi le dossier depuis la législature précédente et ont encore interpellé votre collègue, M. Daerden, hier en commission, pour nous assurer de la formalisation de l'acte d'achat et du développement du projet immobilier. Vous étiez d'ailleurs présente, Madame la Ministre, lors de la remise des clés de la Défense à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), le 19 mars dernier.

En qualité d'écologistes, c'est un projet qui nous tient à cœur puisque nous y voyons une magnifique opportunité de rassembler les 19 sections de l'ENSAV sur un même site et ainsi de réins-

crire le rayonnement d'une école d'art aussi importante que La Cambre sur l'ensemble du bassin bruxellois et au-delà.

Il convient néanmoins de vous interpellier sur les réponses qui seront apportées pour assurer que l'établissement bénéficie bien des conditions nécessaires au vu de son plan de développement pédagogique et de son projet d'établissement. En effet, l'effet de ces remaniements est potentiellement énorme du point de vue de la vitalité pédagogique et artistique, portée par des équipes créatives et motivées.

Dès lors, quel avenir se profile pour l'ENSAV grâce à et au vu de ce récent développement d'ordre immobilier? Quels effets, d'ordre plus social et psychologique cette fois-ci, entrevoyez-vous pour les futurs échanges entre les ateliers de La Cambre grâce à leur rassemblement sur un même site? La bonne santé et le développement de l'enseignement supérieur des arts sont-ils une priorité de votre gouvernement? Cette relocalisation consiste en une énorme opportunité de rayonnement pour cette école historique qu'il convient de soutenir au mieux et avec conviction politique. Quels appuis complémentaires votre cabinet construit-il en corrélation avec l'ambition pédagogique de La Cambre? Des pistes concrètes de redéploiement sont-elles à l'étude?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Veiller au développement harmonieux et au rayonnement de l'enseignement supérieur artistique, mais aussi de l'ensemble de l'enseignement supérieur est une de mes priorités. L'acquisition des 12 000 mètres carrés du site de l'Abbaye de La Cambre par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'exception du prieuré, est un événement marquant pour le domaine des arts visuels de notre enseignement supérieur. Les valeurs artistiques portées par l'ENSAV de la Cambre dans son irréductible identité vont animer ce site de leur rayonnement et je m'en réjouis. C'est une école qui mêle intimement promotion de l'art contemporain et enseignement et qui assume sa vocation à produire et à promouvoir la création et la recherche artistiques.

L'intelligence, la créativité, la pensée critique de nos étudiants vont pouvoir s'exprimer pleinement au sein de ce magnifique espace qui leur est dédié où, désormais, les nombreuses options pourront s'entrecroiser et s'enrichir mutuellement dans la concrétisation des projets interdisciplinaires.

Par ailleurs, je serai très attentive aux différentes étapes de redéploiement et du *masterplan* et je veillerai également à ce que la transition en cours du site évolue en parfaite cohérence avec le projet pédagogique et artistique de l'école.

**M. Manu Disabato (Ecolo).** – Je partage votre vision, Madame la Ministre, et je reviendrai sur ce sujet puisque de nombreux développements sont prévus pour arriver à la concrétisation de cet enjeu majeur.

**1.52 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mise à disposition, par les communes, d'espaces de travail avec connexion»**

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Depuis le début de la crise sanitaire, tous les étudiants des enseignements secondaire et supérieur ont été contraints de se plier aux cours à distance. Si certains ont su redoubler d'autonomie pour s'adapter tant bien que mal à la situation catastrophique, d'autres se sont sentis totalement perdus et dépassés.

Heureusement, des initiatives ont été organisées pour venir en aide à ces jeunes. C'est notamment le cas de l'ASBL Le Relais Verlaine de Viroinval, qui accueille dans ses installations des étudiants en demande de soutien. Cet accueil est bénéfique puisqu'il permet non seulement de sortir les jeunes de la solitude, mais aussi de régler tous les soucis liés à l'équipement nécessaire au suivi des cours en ligne. En effet, une connexion internet défectueuse ou un ordinateur obsolète peuvent grandement compliquer le travail scolaire des jeunes. Le cas échéant, il est donc essentiel que du matériel de qualité puisse leur être prêté.

Dans ce cadre, des associations, œuvrant notamment dans le secteur de la jeunesse, ont mis à disposition du matériel et des espaces d'études. Certaines communes mettent également à disposition des étudiants des espaces de travail avec une connexion internet. Cela permet à ceux ne bénéficiant pas d'un équipement numérique suffisant d'éviter le décrochage scolaire et/ou de suivre leur cursus dans de meilleures conditions.

Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un état des lieux des espaces mis à la disposition des étudiants dans les communes? Avez-vous reçu des retours au sujet de ces initiatives? Comment pouvez-vous améliorer la visibilité et l'offre de ces espaces en prévision de la session des examens de juin?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, de nombreuses communes ont répondu positivement à ma de-

mande de mettre à disposition des locaux et des équipements informatiques pour l'étude et l'enseignement en ligne. Ces initiatives locales ont été positivement accueillies par les étudiants puisqu'elles leur permettent d'avoir des solutions de qualité proches de leur lieu de vie.

Concernant la visibilité de ces actions, une information a déjà été transmise aux établissements et aux représentants des étudiants. Cette information est également disponible sur une page spécifiquement dédiée à ce sujet sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be). En outre, l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) et les pôles académiques se sont engagés à recenser ces espaces mis à disposition à travers leurs canaux d'information. Enfin, les pouvoirs locaux informent également leurs citoyens par le biais de leurs propres canaux.

La force de ces initiatives réside dans le fait qu'elles offrent des solutions de proximité. Il est dès lors essentiel de leur assurer une publicité locale, comme c'est le cas actuellement. De mon côté, je ne manquerai pas de rappeler régulièrement l'existence de ces initiatives.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, j'ai effectivement constaté l'existence d'une page internet spécifique à cet égard. En outre, les pôles académiques relaient bien entendu l'information. Par contre, je reste perplexe quant au relais fait par l'UVCW, car je ne suis pas certain que beaucoup d'étudiants connaissent même l'existence de cet organe. Je suis encore moins certain qu'ils prennent l'initiative d'aller consulter son site. De leur côté, les communes et associations pourraient encore multiplier les actions d'information au sujet des espaces qu'elles mettent à disposition. Il est notamment possible de s'appuyer davantage sur les réseaux sociaux. Je ne doute pas que si la situation actuelle perdure, ce que je n'espère pas, nous pourrions identifier d'autres moyens de communication.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président.** – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, de M. Olivier Maroy, intitulée «Maisons de justice et services d'encadrement des mesures judiciaires alternatives (SEMJA)» et «Augmentation du nombre d'adultes qui reprennent des études universitaires», et de Mme Élisabeth Groppi, intitulée «Renforcement du soutien financier à SOS Viol», sont retirées.

La question orale de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la

Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Projets sélectionnés dans le cadre du plan de relance», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h20.*